



## CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La Caisse des Allocations familiales de l'Orne représentée par son Directeur, Monsieur Emmanuel Klein, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- La Communauté de communes des Hauts du Perche, représentée par son Président, Monsieur Emmanuel Le Secq, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;

Ci-après dénommé « la communauté de communes des Hauts du Perche » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Hauts du Perche en date du 2 mars 2023 figurant en annexe 6 de la présente convention.

## PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie

sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- Les caractéristiques territoriales suivantes : territoire intercommunal classé en ZRR situé à l'Est du département de l'Orne, population âgée et vieillissante, part importante de familles monoparentales, territoire pauvre et marqué par une précarité importante, des fragilités qui se cumulent, des problématiques majeures de mobilité, un parc de logement ancien, énergivore et mal rénové ;
- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles suivantes : des services aux familles variés qui se structurent, de nouveaux services à développer, un taux de couverture Petite enfance de 49,1 %.
- Les champs d'intervention prioritaires et partagés sont les suivants : la citoyenneté et le vivre ensemble, la parentalité, l'accès aux droits et à la culture, la santé, la mobilité, l'habitat et le cadre de vie ;

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de l'Orne et la communauté de communes des hauts du Perche souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

## **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;

- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

## ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la communauté de communes des hauts du Perche concernent les champs suivants :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

## ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Communauté de communes des Hauts du Perche met en place dans le cadre de l'exercice de ses compétences, des services et actions pour répondre au plus près des habitants à des besoins repérés. Ils concernent entre autres les champs d'intervention suivants :

- L'aménagement du territoire
- Le développement économique du territoire
- l'aménagement, entretien et gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage
- La Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Politique de la ville
- La Création, aménagement et entretien de la voirie
- Construction, entretien, et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire :
  - ✓ L'étude et la réalisation d'équipements sportifs et culturels à créer, la construction et l'aménagement d'équipements existants ou nouveaux, à vocation culturelle, touristique de loisirs et sportifs (musée, médiathèque, signalisation des éléments du patrimoine...
  - ✓ Les équipements culturels, sociaux structurants,
  - ✓ La construction, l'aménagement, la réhabilitation, l'investissement et le fonctionnement des bibliothèques ou médiathèques sur le territoire.

En matière scolaire : pré-élémentaire et élémentaire :

- ✓ Les dépenses de fonctionnement et d'investissement des écoles publiques pré-élémentaires et élémentaires de son territoire y compris les cantines scolaires.

La compétence scolaire est scindée en deux compétences :

- ✓ La compétence « bâtiments scolaires » : construction, reconstruction, grosses réparations, entretien courant, maintenance.
- ✓ La compétence « services des écoles » : acquisition du mobilier et des fournitures ainsi que le recrutement et la gestion des personnels de service.

- L'action sociale d'intérêt communautaire :

- ✓ La gestion de l'aide sociale légale par le centre intercommunal d'action sociale et la prise en charge du contingent départemental.
- ✓ L'aide sociale facultative
- ✓ Le portage de repas aux personnes âgées ou aux personnes à mobilité réduite,
- ✓ L'étude et la mise en place d'un service de transport collectif, de transport à la demande.

*« La Communauté de Communes confie la responsabilité de l'exercice de cette compétence pour l'aide sociale facultative, le portage de repas, la mise en place d'un service de transport à la demande au centre intercommunal d'action sociale des Hauts du Perche. »*

#### ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
  - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
  - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
  - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
  - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
  - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
  - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
  - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
  - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
  - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
  - Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont de favoriser, promouvoir et développer des actions adaptées sur les axes suivants :

La citoyenneté et le vivre ensemble, la parentalité, l'accès aux droits et à la culture, la santé, la mobilité, l'habitat et le cadre de vie ;

Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

## ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf de l'Orne et la Communauté de communes des Hauts du Perche s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du (es) Contrat(s) enfance et jeunesse passé(s) avec la(es) collectivité(s) signataire(s), la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1<sup>1</sup> à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

## ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf, de la communauté de communes et du CIAS des hauts du Perche.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

---

<sup>1</sup> Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.
- Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la communauté de communes ;

Le secrétariat permanent est assuré par la Caf/la collectivité.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

## **ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES**

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

## **ARTICLE 8 - COMMUNICATION**

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

## ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 5.

## ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2027. La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

## ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

## ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

### • Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

### • Résiliation de plein droit sans mise en demeure



La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

**ARTICLE 13 : LES RECOURS**

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

**ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE**

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Alençon, Le 00/00/2023

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

La Caf de l'Orne	La communauté de communes des hauts du Perche
Le Directeur	Le Président



# DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

2023-2027



LES  
HAUTS  
DU  
PERCHE



## DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES ET PROFIL DE LA POPULATION

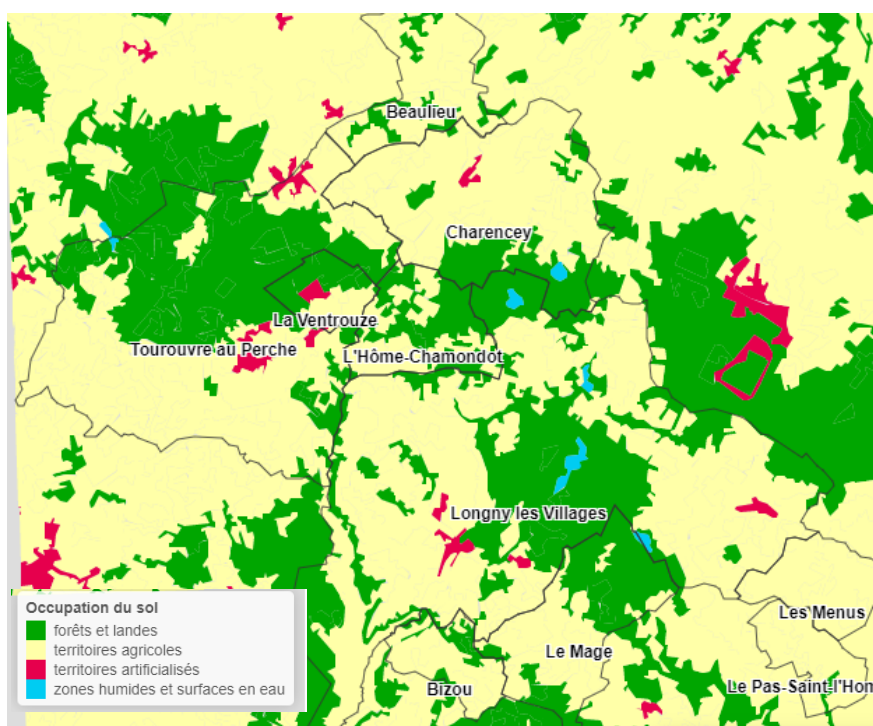
### Un territoire hyper rural, peu densément peuplé, hors d'influence des pôles.

Au dernier recensement, la collectivité comptait **8163 habitants**, soit 2,9 % de la population départementale. Les communes de Longny-les-Villages et Tourouvre-au-Perche regroupent à elles seules 74,4% de la population du territoire (2985 habitants à Longny-Les-Villages et 3092 à Tourouvre au Perche, INSEE 2019)

Le territoire a une densité de population très faible puisqu'on compte un nombre d'habitants de 21,1 au km<sup>2</sup> contre 105,9 à l'échelle nationale, et 45,9 à l'échelle départementale.

- Conséquences en termes d'accès à l'emploi, aux soins, aux services, à la culture.
- Difficulté de mobilité, en particulier pour les publics les plus vulnérables.

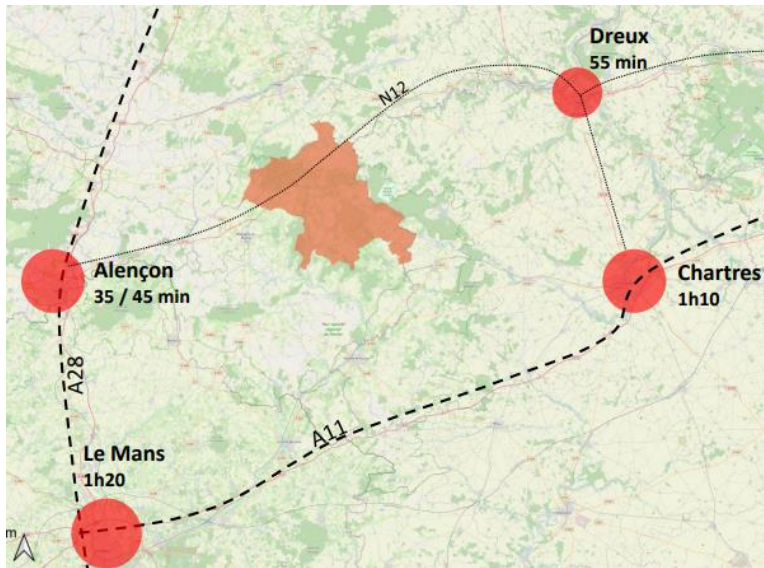
Cette faible densité de population va de pair avec une part importante de surfaces boisées (deux fois plus importante qu'à l'échelle du département) et à l'inverse une faible part de la surface communale artificialisée (0,11% entre 2009 et 2017 contre 0,29 à l'échelle de l'Orne).



Source : CEREMA

- L'importance des espaces naturels : un atout pour le territoire, aussi bien en termes de qualité de vie que d'attractivité du territoire.

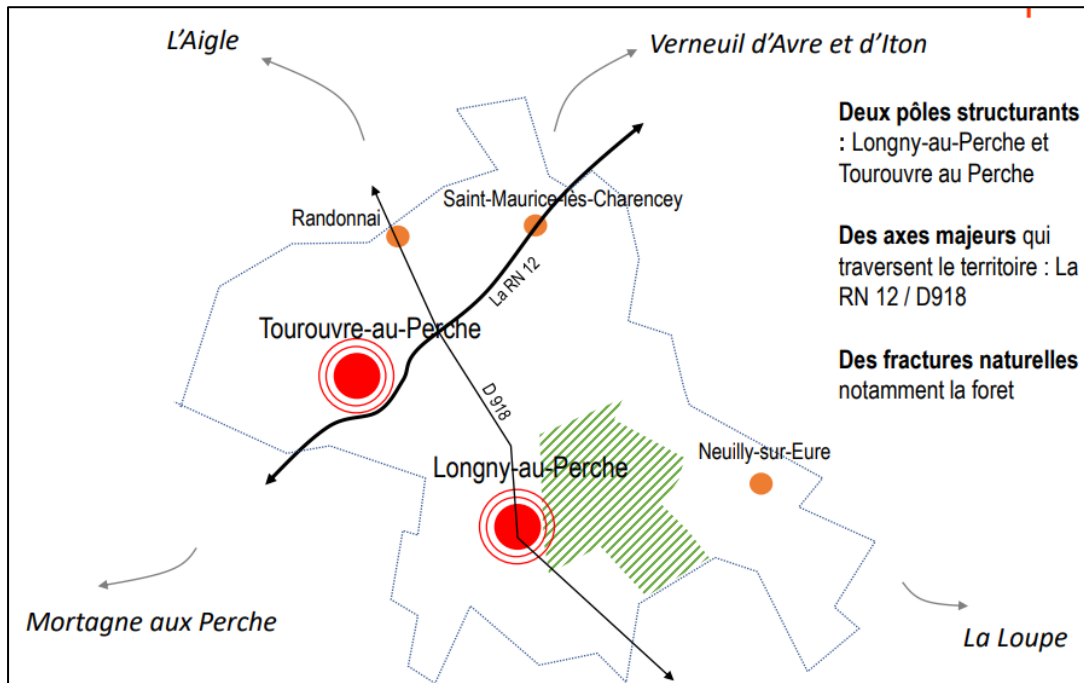
La Communauté de communes est relativement éloignée des pôles majeurs régionaux (plus de 60 km de Chartres et d'Alençon), mais également des axes autoroutiers, ce qui implique la nécessité de pouvoir répondre aux besoins quotidiens sur le territoire ou à proximité immédiate de celui-ci.



Source : ADENDA, 2022

Le territoire est malgré tout traversé par deux axes majeurs : la RN 12 et la D 918.

Le territoire comprend deux pôles structurants : Longny-les-Villages et Tourouvre au Perche, et trois pôles secondaires : Neuilly-sur-Eure, Saint-Maurice les Charencey et Randonnai. La CDC est également marquée par la présence de surfaces boisées qui jouent un rôle de fractures naturelles.

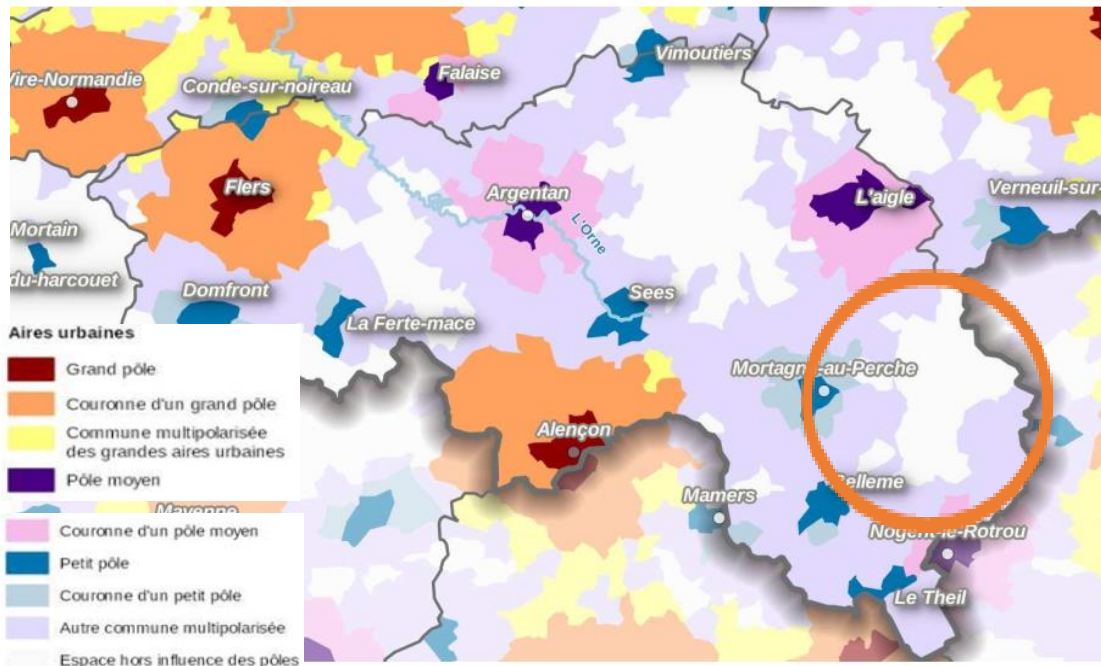


Le territoire comporte plusieurs pôles tournés vers des bassins de vie différents. Les deux pôles principaux du territoire, Tourouvre -au-Perche et Longny-les-Villages, sont respectivement tournés vers l'Aigle et vers Mortagne-au-Perche. Les pôles secondaires que sont, Saint-Maurice les Charencey, Randonnai et Neuilly-sur-



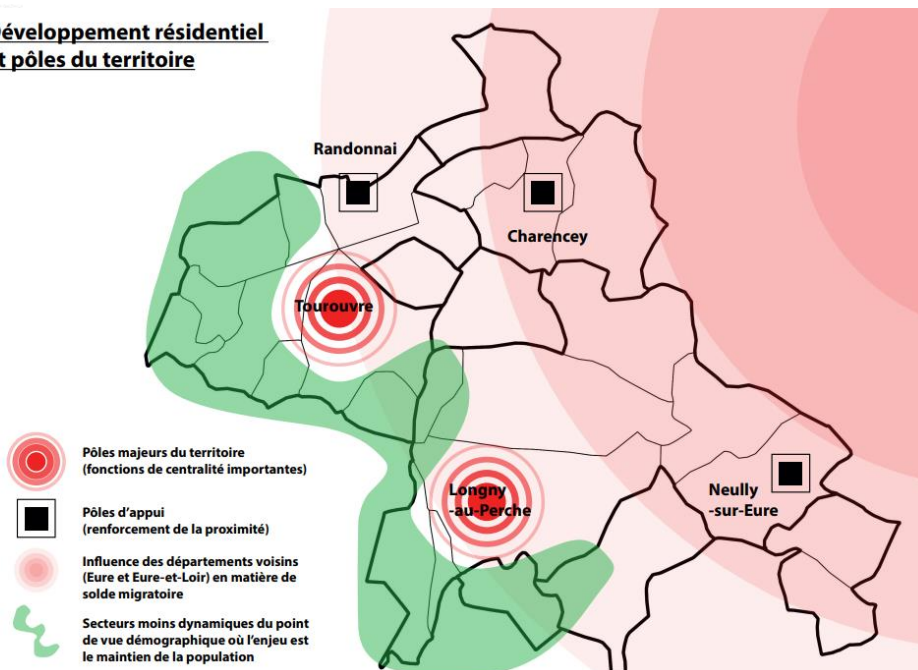
Eure, sont eux tournés vers les départements voisins d'Eure et d'Eure et Loir

est et en son centre, des zones peu dynamiques et isolées qui fonctionne hors de l'influence d'un pôle.



Carte et légendes extraites de [www.normandie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr), « Démographie : les aires urbaines en 2010 »

### Développement résidentiel et pôles du territoire



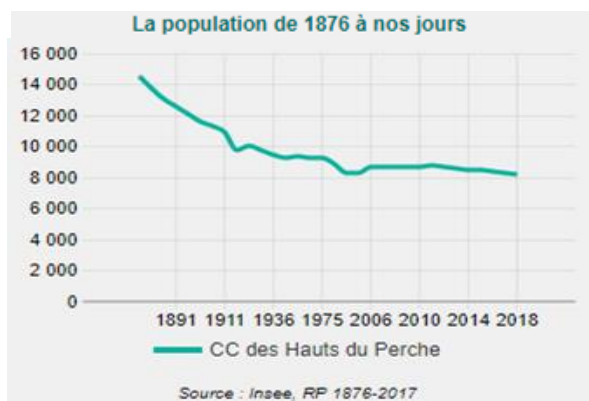
SOURCE : Agence Gilson & associés Sas, 2023

→ Territoire rural isolé qui se caractérise à la fois par sa faible densité de population et par son éloignement des pôles d'emploi.

→ Territoire récent né de la fusion de 2 CDC : enjeux en termes d'identité, d'harmonisation des pratiques, d'apprentissage d'un Vivre ensemble, tant au niveau des habitants que des acteurs locaux.

## Un territoire qui perd des habitants

En 1891, 14 500 habitants résidaient sur le territoire. On en comptait en 2018 plus que 8 820 et en 2019 plus que 8163. Ce **déclin démographique** s'inscrit dans le temps long de « l'exode rural » amorcé à la fin du XIXème siècle, avec le début de l'industrialisation.



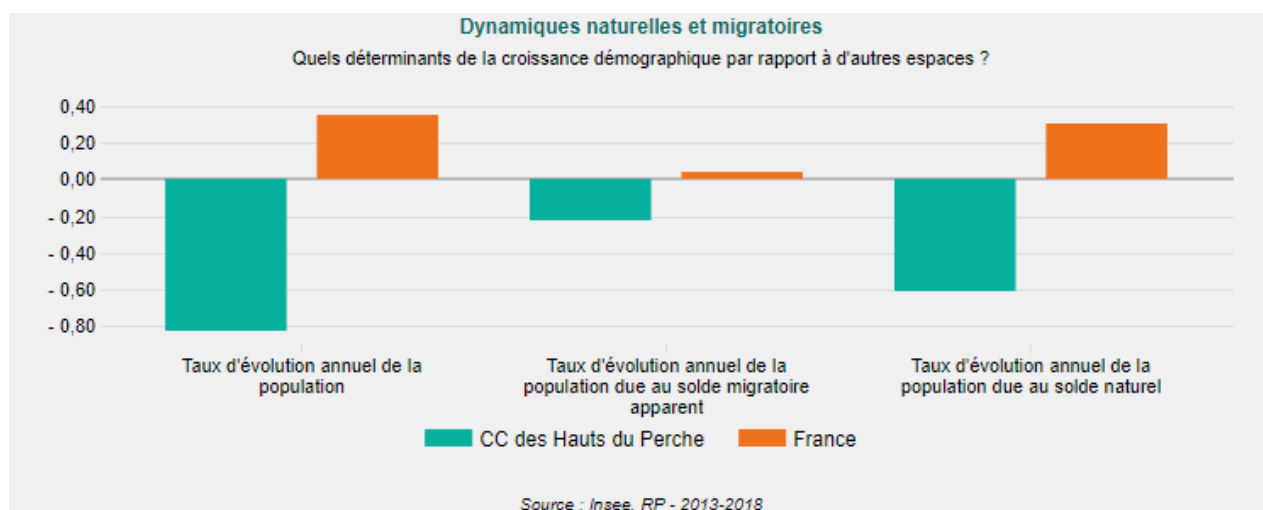
Ces chiffres, associés aux indicateurs démographiques de l'INSEE en historique depuis 1968, permettent de constater que, si la baisse continue, elle a tendance à être moins nette et à se stabiliser ces dernières années. Cette dynamique globale de déclin démographique sur le territoire s'explique par le **cumul d'un solde naturel négatif et d'un solde migratoire négatif** : le territoire des Hauts du Perche se caractérise par plus de décès que de naissances mais aussi par plus de sorties que d'entrées.

POP T2M - Indicateurs démographiques en historique depuis 1968

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013	2013 à 2019
Variation annuelle moyenne de la population en %	-0,0	-0,6	-0,8	0,1	0,5	-0,3	-0,8
due au solde naturel en %	0,1	0,1	-0,1	-0,3	-0,2	-0,4	-0,6
due au solde apparent des entrées sorties en %	-0,1	-0,7	-0,7	0,3	0,7	0,1	-0,2
Taux de natalité (‰)	14,8	13,3	12,0	10,6	10,9	9,8	7,8
Taux de mortalité (‰)	13,8	12,0	12,7	13,3	12,8	13,6	13,8

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2022.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2008 au RP2019 exploitations principales - État civil.



Comme le souligne une note de l'INSEE publiée en 2018<sup>2</sup>, cette baisse conjuguée du solde naturel et du solde migratoire constitue, parmi les cinq départements normands, une situation spécifique à l'Orne. Le repli démographique du département est ainsi le plus important de la région qui voit plutôt globalement croître sa population.

Il convient également de noter que les différents territoires du département ne subissent pas tous la même érosion démographique. La baisse est en moyenne plus prononcée entre 2013 et 2019 dans les intercommunalités situées à l'est du département : CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault (- 1,4 %), du Pays de Mortagne au Perche (- 1,1 %) ou des Hauts du Perche (- 0,6 %).

Population	CC des Hauts du Perche (200068856)	France (1)	Orne (61)	
Population en 2019	8 163	66 988 403	279 942	
Densité de la population (nombre d'habitants au km <sup>2</sup> ) en 2019	21,1	105,9	45,9	-0,5
Superficie en 2019, en km <sup>2</sup>	387,7	632 702,3	6 103,4	-0,2
Variation de la population : taux annuel moyen entre 2013 et 2019, en %	-0,8	0,4	-0,5	-0,3
<i>dont variation due au solde naturel : taux annuel moyen entre 2013 et 2019, en %</i>	-0,6	0,3	-0,2	
<i>dont variation due au solde apparent des entrées sorties : taux annuel moyen entre 2013 et 2019, en %</i>	-0,2	0,1	-0,3	

Ce constat est à mettre en lien avec un autre phénomène qui touche la Communauté de communes des Hauts du Perche : **l'installation sur le territoire de nouvelles populations** (« néo-ruraux », personnes ayant quitté la capitale ou résidents secondaires ayant renforcé leur présence sur le territoire suite à la crise du COVID), en lien avec le regain d'intérêt que connaissent les campagnes depuis quelques années.

Le diagnostic de territoire a permis de noter que l'arrivée de ces nouvelles populations, si elle est bénéfique pour le territoire - notamment par les initiatives culturelles qu'elle engendre - n'est pas sans poser problème, notamment en matière de hausse des prix et de hausse du foncier, ce qui engendre une perception assez vive et négative de l'arrivée de ces nouvelles populations par les résidents du territoire à titre principal.

- Un **déclin démographique** qui constitue une **menace en terme d'attractivité** du territoire.
- Un territoire marqué par une **faible natalité**. Un enjeu, **comment attirer les jeunes ménages ?**
- Un **enjeu autour de l'arrivée de nouvelles populations**.

A NOTER

- L'arrivée de ces populations n'apparaît pas dans les données statistiques et on relève ainsi une apparente **contradiction entre les données statistiques et le ressenti de la population**.
- Les données INSEE sont antérieures à la crise du COVID.

**>> Cette question sera ainsi à suivre dans les années à venir**

<sup>2</sup> INSEE Flash Normandie, L'érosion démographique se confirme dans l'Orne, N°80, 27/12/18

## Profil de la population : un territoire vieillissant

L'étude de la répartition de la population par tranches d'âges en historique depuis 2008 (INSEE, 2019) permet de constater que le territoire se caractérise par une **part importante et grandissante de personnes âgées**. 36,2% de la population a ainsi plus de 60 ans (dont 14% a 75 ans et plus, contre 9,5% à l'échelle nationale).

	2008	%	2013	%	2019	%
<b>Ensemble</b>	<b>8 695</b>	<b>100,0</b>	<b>8 570</b>	<b>100,0</b>	<b>8 163</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	1 499	17,2	1 490	17,4	1 259	15,4
15 à 29 ans	1 203	13,8	1 046	12,2	1 038	12,7
30 à 44 ans	1 547	17,8	1 430	16,7	1 227	15,0
45 à 59 ans	1 839	21,2	1 739	20,3	1 680	20,6
60 à 74 ans	1 548	17,8	1 705	19,9	1 815	22,2
75 ans ou plus	1 058	12,2	1 160	13,5	1 144	14,0

Vivre seul à son domicile			Besoins potentiels en maintien à domicile			
Quelle part des 75 ans et plus vit seule chez elle ? - Ensemble			Combien de personnes de 75 ans et plus vivent seules chez elles et sont potentiellement concernées par des mesures de maintien à domicile ?			
Indicateurs	CC des Hauts du Perche	France	personnes		%	
			CC des Hauts du Perche	France	CC des Hauts du Perche	France
Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules (personnes)	446	2 390 783				
Part des personnes de 75 ans et plus vivant seules (%)	44,5 ▲	42,5				
			Femmes	290 1 853 369	64,9	77,5
			Hommes	157 536 733	35,1	22,5
			Total	447 2 390 102	100,0	100,0

Source : Insee, RP - 2018

On note également une **part importante des 75 ans et plus vivant seules chez elles (44,5% contre 42,5 %)** et une **part importante des 75 ans et plus vivant dans des structures d'hébergement dédiées (2 EHPAD sur le territoire) : 12,9%, contre 9,4 à l'échelle nationale (INSEE, 2018)**

### UN VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION QUI SOULEVE DES ENJEUX IMPORTANTS :

- **Enjeu du « bien vieillir » à domicile.**
- **Importance des solidarités familiales, de voisinage et intergénérationnelles.**
- **Besoins importants en terme d'accompagnement (CLIC, maintien à domicile, portage de repas).**

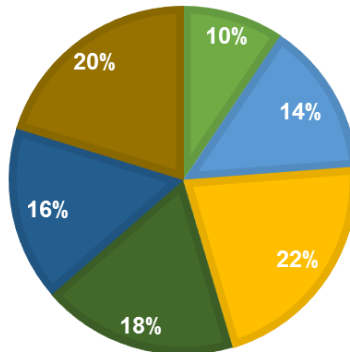
A l'inverse, on remarque que la **part des jeunes dans la population de la Communauté de communes est relativement faible** puisque seulement 28,1% de la population a moins de 30 ans. Les 15-29 ans sont



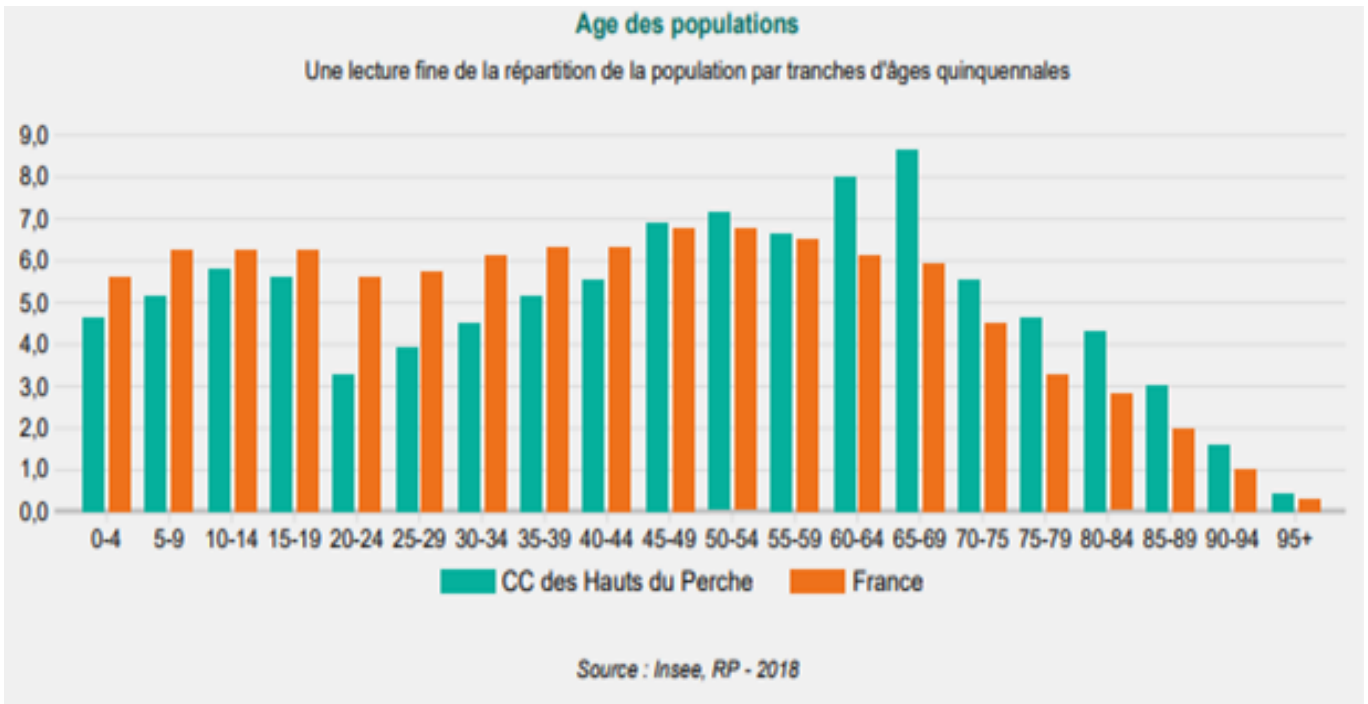
particulièrement peu nombreux puisqu'ils ne représentent que 12,7% de la population. La part des 0-24 ans représente 24,5% de la population, soit 2160 enfants et jeunes. Les 6-10 ans sont les plus représentés.

### RÉPARTITION DE LA POPULATION 0/24 ANS

■ 0 - 2 ans ■ 3 - 5 ans ■ 6 - 10 ans ■ 11 - 14 ans ■ 15 - 17 ans ■ 18 - 24 ans



L'analyse de la population par tranches d'âges quinquennales, en comparaison avec le niveau national, permet une lecture plus fine de la répartition de la population sur le territoire.



Un premier point ressort de ce graphique : la baisse brutale et beaucoup plus importante qu'à l'échelle nationale des 20-24 ans. Faute d'une offre de formation suffisante mais aussi en raison d'un faible indice de concentration d'emplois, **les jeunes sont en effet contraints de quitter le territoire.**

Cette donnée interroge :

- Comment attirer les jeunes sur le territoire ?
- Comment développer l'offre de formation sur le territoire ?
- Quelles perspectives d'emploi pour les jeunes sur le territoire ?

Comment comprendre cette baisse soudaine des 70 ans et plus ?

→ Une partie de la population quitte-t-elle le territoire en vieillissant, pour rejoindre des territoires mieux pourvus en matière d'offre de soin ou ayant un climat plus clément ?

→ Cet élément est-il à rapprocher de la faible espérance de vie observée en Normandie (Les Normands ont la plus basse espérance de vie des régions de France métropolitaine après les habitants des Hauts de France) ?

→ Quelles perspectives d'emploi pour les jeunes sur le territoire ?

### D'IMPORTANTES ENJEUX LIES A LA SITUATION DEMOGRAPHIQUE :

→ **Attractivité du territoire, notamment pour les jeunes et les jeunes ménages**

→ **Enjeux importants autour du vieillissement de la population :**

- **ENJEU DU « BIEN VIEILLIR » A DOMICILE** : Quel accompagnement pour les personnes âgées en perte d'autonomie vivant à domicile ?
  - **Importance des solidarités de voisinage et intergénérationnelles. Travail à faire sur le développement de liens sociaux et intergénérationnels de proximité.**
  - Des **besoins majeurs en termes d'accompagnement** (portage de repas, aides à domicile, aménagement du logement, téléassistance, aides financières / rôle du CLIC, du Conseil Départemental et de la CNSA)
  - **Rôle et besoin d'accompagnement des aidants familiaux**
- Importance des **freins dans l'accès à un établissement** (financiers, psychologiques, ou géographiques).

→ **Une part importante de personnes âgées qui soulève des difficultés en termes :**

- **D'accès aux soins**
- **D'accès aux droits et aux services**
- **De difficultés de mobilité**

## Composition des familles

Le territoire compte près de 3754 ménages (INSEE 2019), **essentiellement des personnes seules (37,3%) ou des couples sans enfant (30,9%)**. Les familles avec enfants ne représentent ainsi que 29,5 % des ménages. On compte parmi elles une **part non négligeable, et en hausse, de familles monoparentales** : 8,7% sont des familles monoparentales (7% pour le département de l'Orne).

### FAM T1 - Ménages selon leur composition |

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2008	%	2013	%	2019	%	2008	2013	2019
<b>Ensemble</b>	3 754	100,0	3 802	100,0	3 769	100,0	8 466	8 238	7 873
<b>Ménages d'une personne</b>	1 129	30,1	1 288	33,9	1 405	37,3	1 129	1 288	1 405
Hommes seuls	481	12,8	617	16,2	737	19,6	481	617	737
Femmes seules	648	17,3	672	17,7	668	17,7	648	672	668
<b>Autres ménages sans famille</b>	68	1,8	93	2,5	87	2,3	143	227	200
<b>Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :</b>	2 558	68,1	2 420	63,7	2 278	60,4	7 194	6 722	6 268
Un couple sans enfant	1 275	34,0	1 269	33,4	1 165	30,9	2 590	2 574	2 368
Un couple avec enfant(s)	994	26,5	898	23,6	784	20,8	3 879	3 492	3 035
Une famille monoparentale	289	7,7	254	6,7	329	8,7	725	656	865

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2022.

Voici la répartition des familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans en 2018:

	CDC	ORNE
Ensemble	100 %	100 %
Aucun enfant	57,0 %	56,1 %
1 enfant	16,7 %	17,8 %
2 enfants	17,4 %	17,6 %
3 enfants	7,1 %	6,5 %
4 enfants ou plus	1,9 %	2,0 %

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018

Sur les 2 304 familles en 2018, 2,7% bénéficient de l'Allocation de soutien familial. Nous retrouvons majoritairement des couples avec 2 enfants (DATA CAF). Parmi les 1853 enfants allocataires CAF du territoire, 10 bénéficient de l'AAEH (Allocation d'Education de l'Enfant handicapé)

- Evolution de la composition des familles : hausse des personnes seules ou sans enfant.
- Un nombre important, et en hausse, de familles monoparentales : une vulnérabilité accrue.

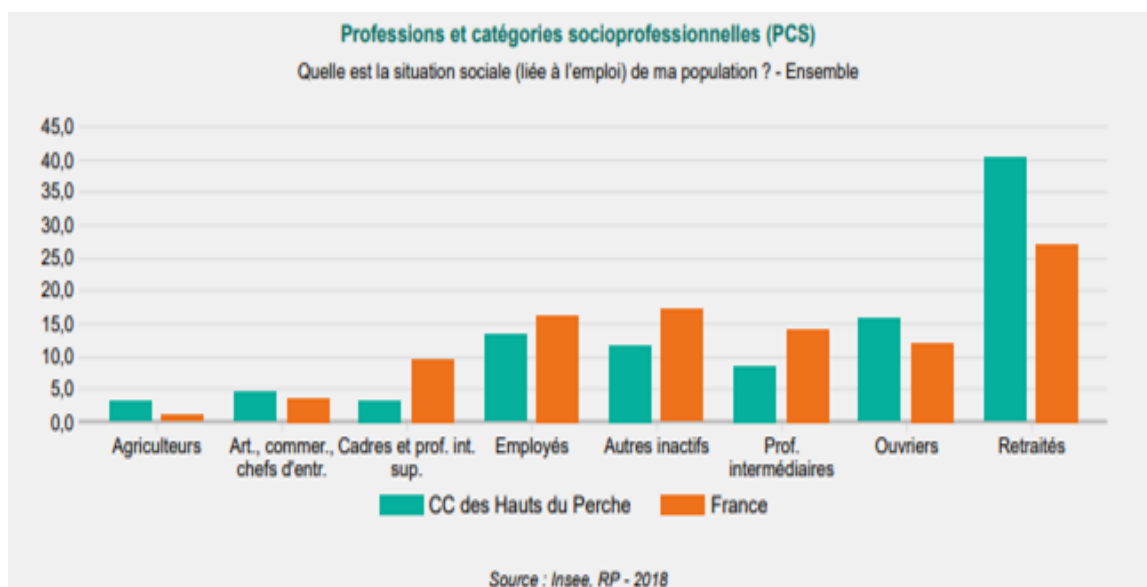
# CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES

## EMPLOI – INSERTION - FORMATION

### Professions et catégories socioprofessionnelles

Du point de vue de la situation par rapport à l'emploi, la Communauté de communes comporte, sans surprise compte-tenu de la part importante de personnes âgées au sein de sa population, une **part considérable de retraités** (40% des Professions et Catégories Socioprofessionnelles représentée sur le territoire, INSEE 2018).

Parmi la population active occupée, la Communauté de communes regroupe, comme la plupart des territoires ruraux isolés, essentiellement des **ouvriers** (29%, 25% à l'échelle régionale), des employés (28%, comme à l'échelle régionale). La dimension rurale et agricole du territoire explique une **part plus importante d'agriculteurs exploitants** qu'à l'échelle nationale ou régionale, autre caractéristique de « l'hyper-ruralité », selon le terme utilisé pour la première fois en 2014 par le sénateur Alain Bertrand<sup>3</sup>. La part des cadres et professions intellectuelles supérieures mais aussi des professions intermédiaires est en revanche plus faible qu'à l'échelle régionale ou nationale.



#### >> Population active occupée

7%	Agriculteurs exploitants
9%	Artisans, commerçants et chefs d'entreprises
29%	Ouvriers
28%	Employés
19%	Professions intermédiaires
7%	Cadres / professions intellectuelles supérieures

#### Normandie

2%
6%
25%
28%
26%
13%

<sup>3</sup> « Rural isolé, hyper-rural, rural « profond » — Géoconfluences » [archive], SUR [geoconfluences.ens-lyon.fr](http://geoconfluences.ens-lyon.fr)

→ Des emplois souvent éprouvants et qui entraînent une dégradation prématurée

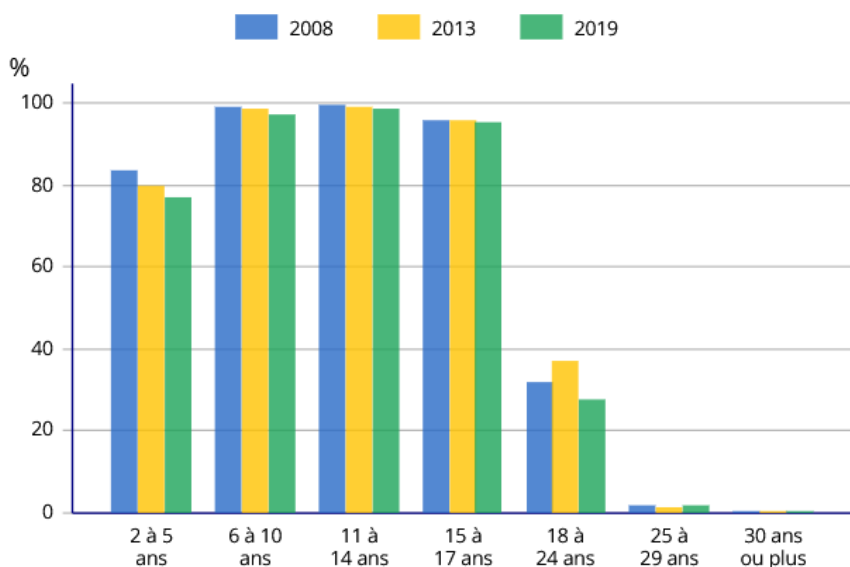
→ Peu de perspectives professionnelles pour les jeunes souhaitant poursuivre des études supérieures

## Diplômes et formations

Le taux de scolarisation des enfants de 2 à 17 ans est sensiblement le même qu'à l'échelle du Département. Toutefois, un écart est significatif au regard de la **tranche d'âge 18/24 ans** en 2019. Ils étaient près de 37,2% à l'échelle de département l'Orne contre 27,7% sur le territoire de la CDC.

Pour rappel la scolarisation des enfants âgés de 3 ans est rendue obligatoire en 2019.

FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge (en %)



Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019,

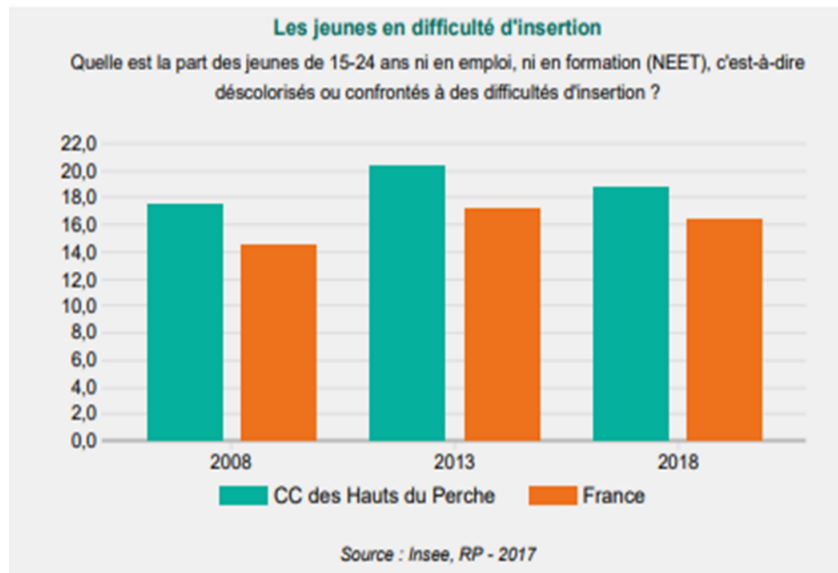
On note au sein de la Communauté de communes des Hauts du Perche un **fort taux de personnes sans diplôme ou peu diplômées** (31,7% contre 21,4 % à l'échelle nationale). A l'inverse, on constate une faible part des diplômés de l'enseignement supérieur. On note également peu d'évolution par rapport à la progression au niveau national et la **très faible présence d'organismes de formation** sur le secteur.

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)

	CC		France	
	2008	2018	2008	2018
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	44,1	31,7	30,2	21,4
BEPC, brevet des collèges, DNB	5,3	5,7	6,4	5,5
CAP, BEP ou équivalent	26,8	31,8	24,0	24,9
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	11,5	15,0	15,6	17,2
Diplôme de l'enseignement supérieur	12,4	15,7	23,8	30,9

Source : INSEE 2019

La **part des jeunes déscolarisés ou confrontés à des difficultés d'insertion** est par ailleurs supérieure à la moyenne nationale, problématique qui a été aggravée par la crise sanitaire.



→ **Faute d'une offre de formation** suffisante sur le territoire, les **jeunes contraints de quitter le territoire : UN ENJEU, COMMENT MAINTENIR LA JEUNESSE SUR LE TERRITOIRE ?**

→ Améliorer l'accès à l'information, à la formation et à l'emploi.

→ Face au décrochage et aux difficultés d'insertion des jeunes : un **rôle important de la Mission Locale et du Point Infos Jeunes du Perche Ornaïs.**

## Emploi et difficultés d'accès au marché du travail

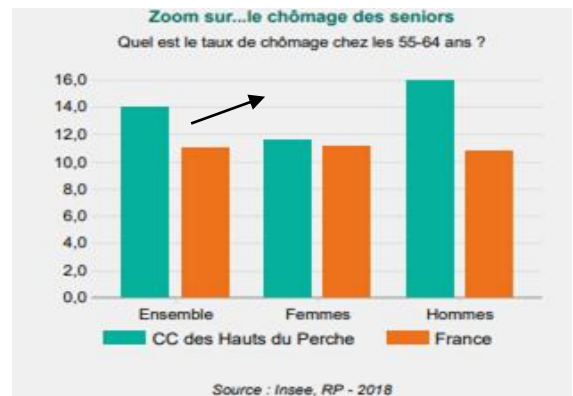
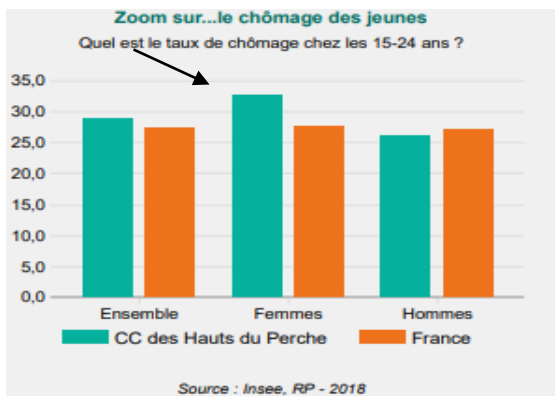
LA CDC présente un **taux de chômage comparable à celui de la France (13,4%)**. Ce taux est en forte augmentation chez les 15-24 ans et chez les 55 et 64 ans.

**EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans**

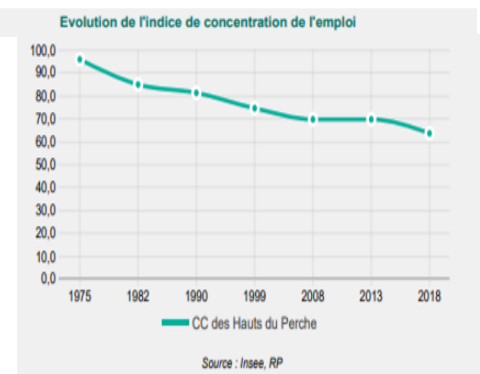
	2008	2013	2019
Nombre de chômeurs	451	460	454
Taux de chômage en %	12,7	13,3	13,4
Taux de chômage des 15 à 24 ans	24,2	33,0	28,5
Taux de chômage des 25 à 54 ans	11,7	11,2	11,2
Taux de chômage des 55 à 64 ans	7,6	10,6	13,9

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

On note un taux de chômage supérieur chez les femmes pour la tranche des 15-24 ans, et à l'inverse une part plus importante du chômage chez les hommes pour les 55-64 ans, ce qui s'explique peut-être par la part plus importante d'emplois dans le secteur industriel ou agricole.



Le territoire présente par ailleurs un **indice de concentration de l'emploi en baisse** depuis les années 1970, la fonction résidentielle dominant ainsi sur le territoire par rapport à la fonction d'emploi. On note malgré tout un **certain dynamisme économique**, notamment pour ce qui concerne l'emploi salarié du secteur privé +3,9% de salariés en un an, contre 2,7 en Normandie et +5,4% de créations d'établissement en un an (+3,7% à l'échelle régionale).



**Emploi salarié du secteur privé**

<b>817 salariés</b> +3,9% en un an	Normandie +2,7%
<b>136 établissements</b> +5,4% en un an	+3,7%

**Au 31 décembre 2021** [Source : ACOSS]

	Nombre de salariés	Proportion	Proportion Normandie	Évolution annuelle	Évol. annuelle Normandie
Industrie	275	34%	22%	-1,4%	+0,2%
Construction	75	9%	9%	+11,9%	+2,6%
Commerce	170	21%	17%	+7,6%	+3,0%
Services	297	36%	52%	+5,3%	+3,7%

## Niveau de vie / précarité

La pauvreté est particulièrement présente sur le territoire. La Communauté de communes des Hauts du Perche présente en effet un **taux de pauvreté monétaire** de 16,4%. Ce chiffre est **supérieur au taux de l'Orne (15,4%), mais aussi au niveau national (14,6%) et régional (13,5%)**.

Revenus	CC des Hauts du Perche (200068856)	France (1)	Orne (61)
Nombre de ménages fiscaux en 2019	3 707		123 862
Part des ménages fiscaux imposés en 2019, en %	47,0		48,2
Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2019, en euros	19 770		20 350
Taux de pauvreté en 2019, en %	16,4		15,1

*Avertissement : Pour des raisons de secret statistique, certains indicateurs peuvent ne pas être renseignés. A cause de l'absence de données de certains DOM, le niveau France n'est pas disponible (voir les données niveau France métropolitaine).*

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Cmsa, Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2022

Taux de pauvreté monétaire : seuil à 60 % du niveau de vie médian (en %)

L'analyse du taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal permet de constater que les personnes entre 30 et 49 ans sont les plus touchées par la pauvreté. **Les « travailleurs pauvres » sont particulièrement représentés** sur le territoire.

REV G1 - Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal en 2019

	Taux en %
<b>Ensemble</b>	<b>16,4</b>
Moins de 30 ans	
De 30 à 39 ans	20,5
De 40 à 49 ans	22,2
De 50 à 59 ans	16,6
De 60 à 74 ans	12,1
75 ans ou plus	

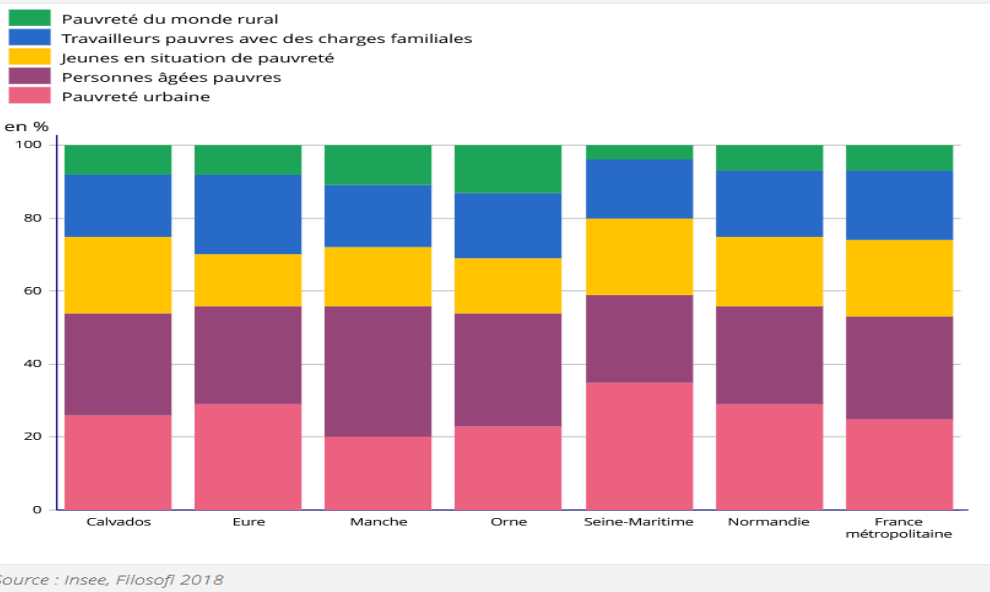
Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Cmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2021.

Un rapport de l'INSEE sur la pauvreté en Normandie datant de 2022 permet d'appréhender de manière plus fine cette problématique. Cette étude met en avant le fait que la pauvreté recouvre une pluralité de situations illustrée à travers cinq « profils » socio-démographiques répartis différemment selon les territoires. Les départements de la Manche et de l'Orne présentent des profils très comparables entre eux qui se caractérisent par une **surreprésentation des retraités pauvres et de la pauvreté du monde rural** (particulièrement présente dans le département de l'Orne).



Figure 6 – Répartition des ménages en situation de pauvreté selon la nature de la pauvreté



Le rapport rappelle, qu’au-delà de la dimension monétaire, la pauvreté peut recouvrir d’autres formes de difficultés sociales et être associée à certains facteurs potentiellement aggravants : **situation défavorable sur le marché du travail, moindre niveau de qualification des actifs, situations familiales spécifiques, logements inadaptés, difficulté d’accès aux soins, éloignement aux services de la vie courante, difficultés liées à la mobilité.** Dans certains territoires, ces fragilités se cumulent et peuvent engendrer des situations de plus grande précarité. La Communauté fait partie de ces territoires marqués par un  **cumul de facteurs aggravants qui renforcent l’exposition à la pauvreté.**

► 9d. Bassins de vie de l’Orne, selon le degré de pauvreté monétaire et l’incidence de facteurs aggravants

	Degré de pauvreté monétaire*	Niveaux de diplôme*		Insertion professionnelle*		Mobilité*		Situations familiales*		Logement*		Accès aux soins*		Accès aux services*	
		Part des non diplômés parmi les 20 ans ou plus**	Part des non bacheliers (standardisée)**	Part des personnes ni en emploi ni en formation parmi les 18-25 ans**	Taux de chômage**	Taux de chômage de longue durée**	Part des ménages sans voiture**	Part des ménages éloignés d’un arrêt de transport desservant un pôle**	Part des 75 ans ou plus vivant seul**	Part des familles monoparentales**	Part des logements sans salle d’eau**	Taux de suroccupation des logements**	Densité de médecins généralistes**	Densité de médecins spécialistes**	Temps d’accès aux services de la vie courante**
Alençon	+								++		++				
Ambrières-les-Vallées														+	
Argentan	+			+					+				+	+	+
Bagnoles de l’Orne		+									++	+			
Normandie															
Bellême		+													
Domfront en Poirais	+			++							++				+
Flers					+	+	+		+				+		
Formerie		++	++		+		+		+	++	++	++	++	++	++
Gacé				++						++			+	+	
L’Aigle	+	+	+	+	++	+	+	+	+	++					+
La Ferté-Bernard		+	+		+	+	+	+	+		+	++	++	+	+
La Ferté-Macé										++		+			+
La Loupe			+	++	+	+	+	+				+	+	++	
Longny les Villages	+	++	++	++	++	+	+	+	+	++	++	+	+	++	++
Mamers		+	+		+	+	+	+	+					+	
Mortagne-au-Perche	+			+					+						++
Nogent-le-Rotrou					+	+	+	+	+						
Pré-en-Pail							+	+	+	++				++	
Sées											+				+
Tinchebray		++	++	++						++		+		++	
Villedieu-les-Poêles		+						+	+						+
Vimoutiers	+	+	++	+	++	++	++	++	++	++	++	+	+	+	+



# HABITAT, CADRE DE VIE ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

## Le logement

Le territoire se caractérise également, comme beaucoup de communes rurales isolées, par une part importante de **résidences secondaires** et de **logements vacants**

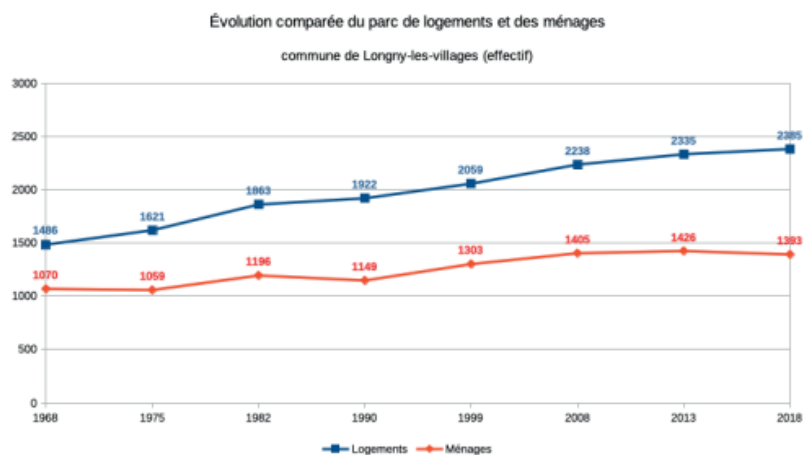
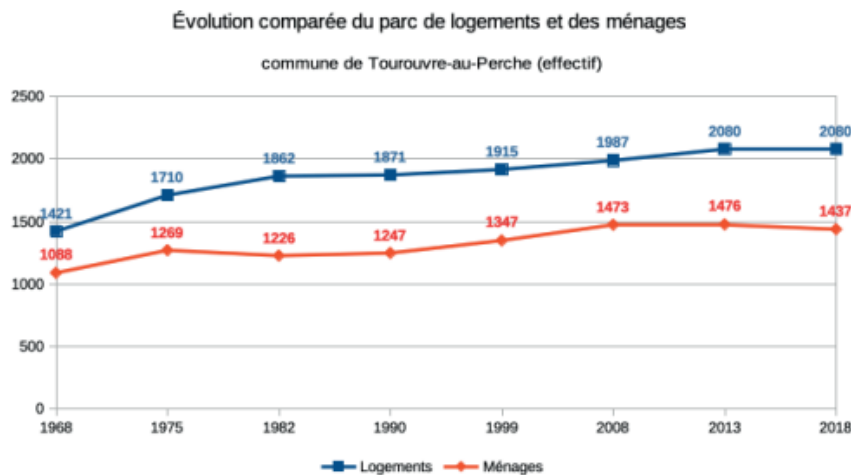
Logement	CC des Hauts du Perche (200068856)	France (1)	Orne (61)
Nombre total de logements en 2019	5 903	36 506 217	165 100
Part des résidences principales en 2019, en %	63,8	82,1	78,3
Part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) en 2019, en %	24,9	9,7	10,5
Part des logements vacants en 2019, en %	11,3	8,2	11,2
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2019, en %	73,8	57,5	64,3

Source : Insee, RP2019 exploitation principale en géographie au 01/01/2022

Source : Insee, RP - 2018

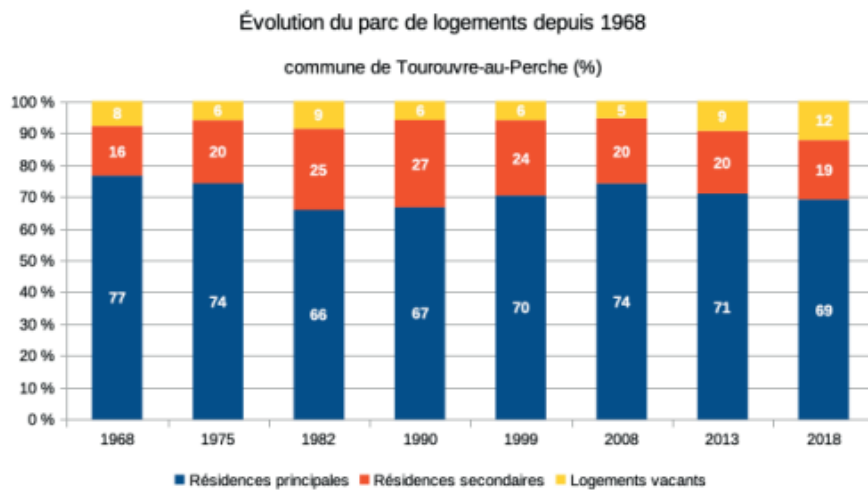
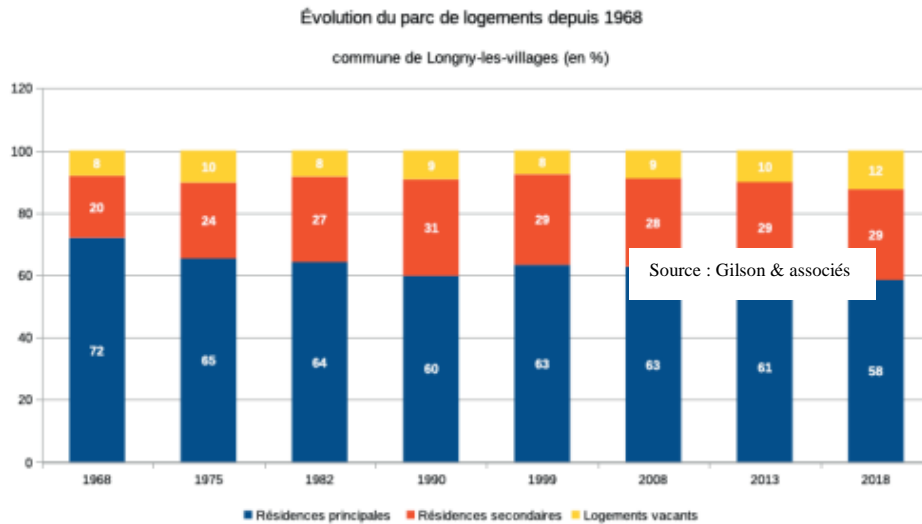
- Un enjeu :
- En termes de dynamisme et d'animation de la vie locale
  - Un enjeu de mixité sociale

Si on s'intéresse à l'évolution du parc du logement dans le temps dans les deux pôles principaux du territoire, on note que l'évolution du parc de logements apparaît en adéquation avec l'évolution du nombre de ménages malgré un léger déséquilibre depuis 2008, mais qui s'accroît.





La **part des résidences principales apparaît comme de plus en plus réduite**. A l'inverse, on note une **augmentation de la part des logements vacants** aussi bien sur Longny au Perche que sur Tourouvre au Perche. Si les résidences secondaires augmentent à Longny, on observe à l'inverse une légère baisse des résidences secondaires à Tourouvre.

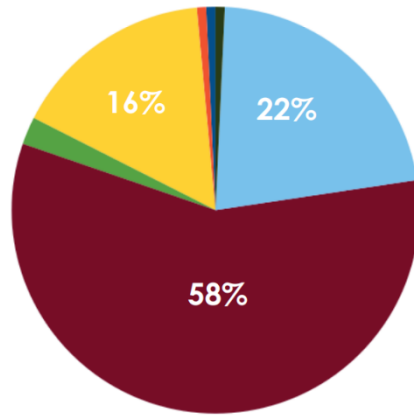


Source : Gilson & associés

L'analyse de la répartition des logements vacants selon le type de propriétaire permet de constater que les logements vacants appartiennent majoritairement à des personnes physiques (58%) mais aussi à des SCI (22%) à des organismes HLM (16%).



Répartition des logements vacants selon le type de propriétaire



- Commune
- Investisseurs
- Organismes HLM
- Personnes morales
- Personnes physiques
- SCI
- Collectivité (autre)

**Propriétaire : 79 logt**

dont 58% résidant la communes et 71% dans le département

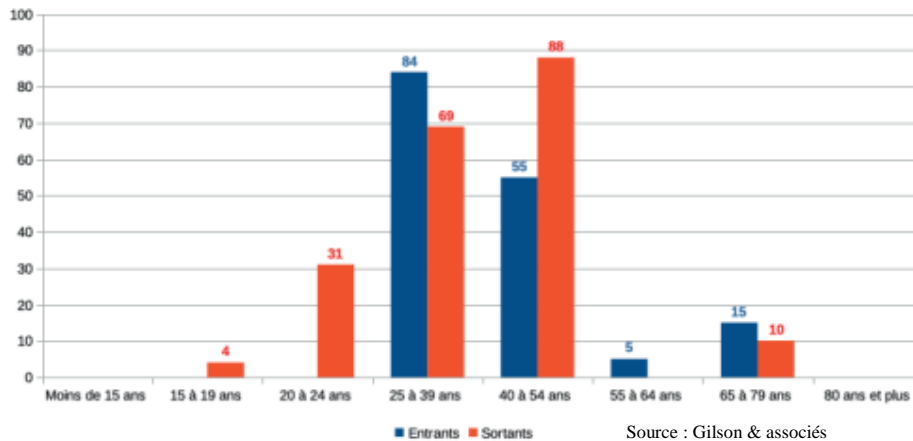
**SCI : 30 logt**

**HLM : 22 logt**

Concernant le profil des populations qui s’installent sur le territoire, on note que la commune de Tourouvre accueille principalement une population active, et en particulier les ménages de 25 à 39 ans. La commune de Longny est elle aussi attractive pour la population active mais aussi pour les retraités. Le solde reste néanmoins négatif sur l’année 2018.

Solde migratoire par âge en 2018

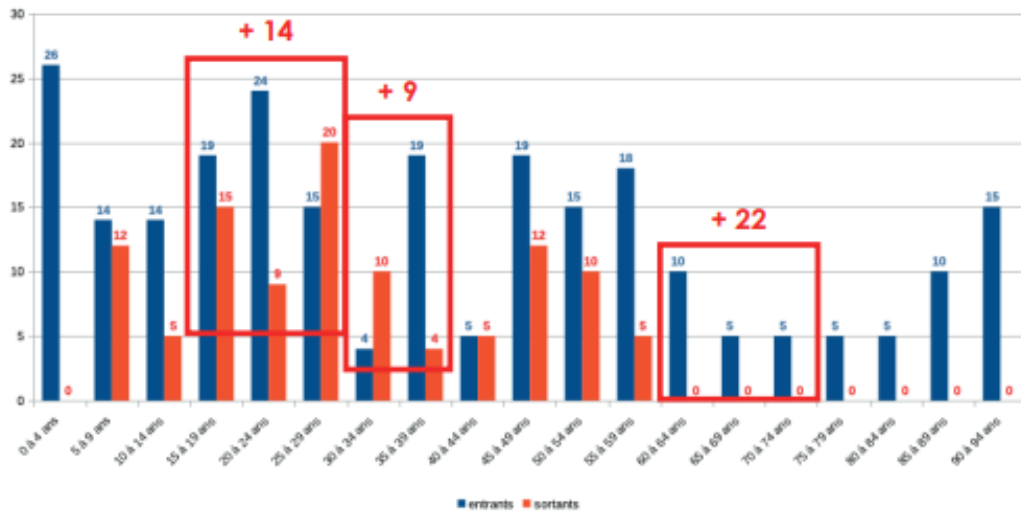
commune de Tourouvre-au-Perche



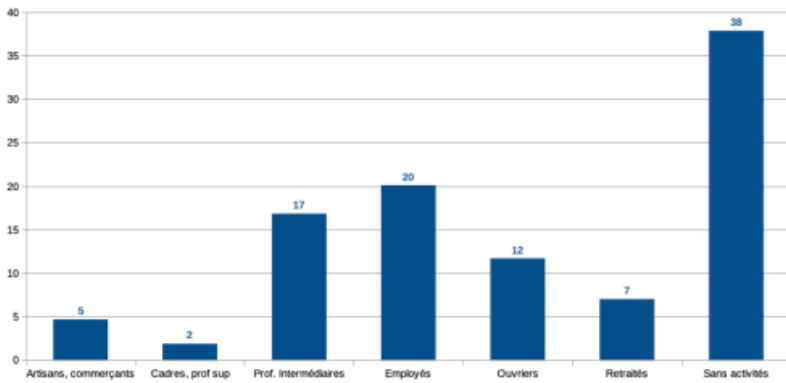
Source : Gilson & associés

Solde migratoire par âge en 2018

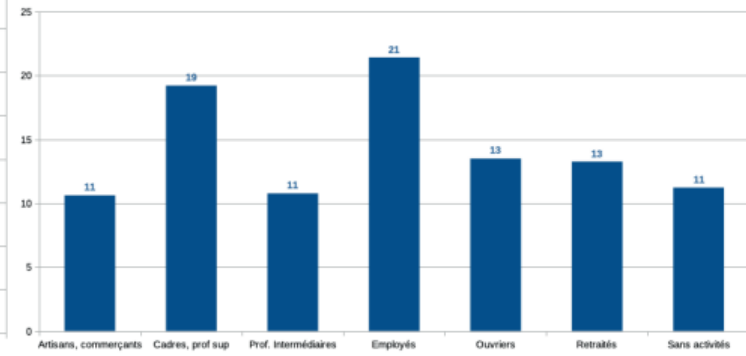
commune de Longny-les-villages (effectifs)



Répartition par CSP du solde migratoire en 2018  
 commune de Tourouvre-au-Perche (%)



Solde entrants - répartition par CSP  
 commune de Longny-les-villages (en %)



Source : Gilson & associés

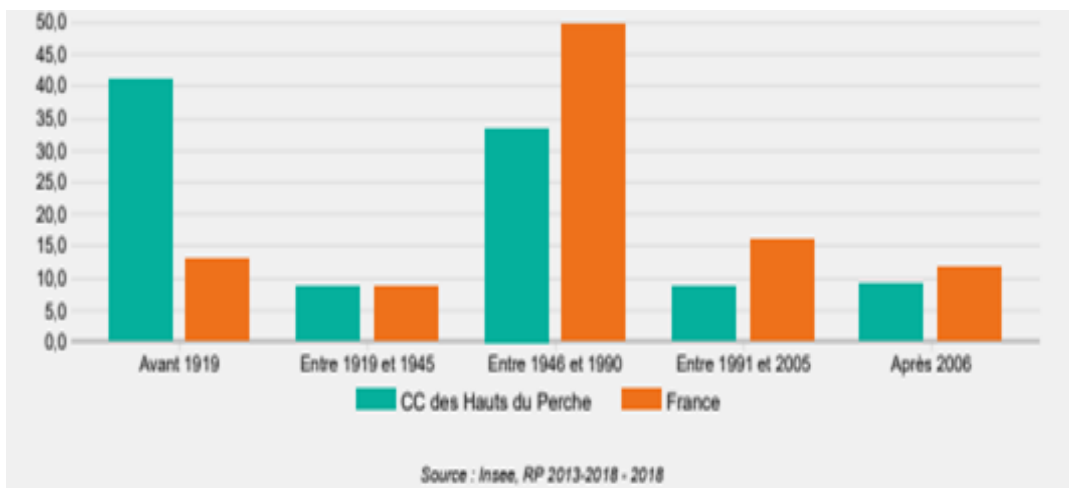
Le territoire de Tourouvre apparaît comme attractif notamment pour les professionnels intermédiaires, les employés et les ouvriers (et leurs enfants) alors que Longny accueille davantage de CSP + et d'indépendants.

Le parc de logements se caractérise également par une grande **ancienneté**, près de 40% des logements datant d'avant 1919, la moyenne nationale étant à moins de 15%. Si ce bâti ancien offre une certaine qualité architecturale, il nécessite des restaurations souvent coûteuses, difficiles d'accès pour les ménages les plus modestes.

Le territoire présente ainsi une **part importante de logements vieillis, souvent sous occupés, énergivores et mal rénovés.**

Ces logements sont souvent peu confortables et de moins en moins adaptés aux besoins de la vie moderne, ce qui les rend **peu attractifs pour les jeunes ménages.**

L'ancienneté de construction des résidences principales



## CE QU'EN DISENT LES HABITANTS

*“Maison non isolée, le chauffage chauffe la rue”.*

*« Logement difficile à isoler ».*

*« Ma maison est ancienne, et demande à être rénovée. Un soutien régional au titre de la sauvegarde du bâti traditionnel serait bienvenu. »*

*« J'aimerais installer des panneaux solaires mais n'ai pas les moyens financiers. »*

*« Depuis notre arrivée, nous refaisons tout le logement autour d'un poêle de masse: il était totalement inadapté auparavant en terme de chauffage et d'énergie. »*

→ **Problématique du repérage et de l'accès aux aides à la rénovation**

→ **Enjeu d'attractivité**

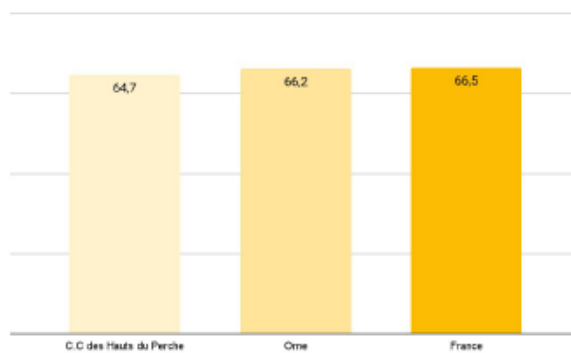
→ **Incidences sur la santé**

## La mobilité

LA CDC présente une **importante problématique de mobilité liée au caractère dispersé de l'habitat et à l'absence de gare** sur le territoire.

**Près de 65% des actifs travaillent dans une autre commune que celle de résidence** (comparable à la moyenne nationale). Le temps médian de trajet domicile-travail est de 15 minutes, ce qui est inférieur à la moyenne nationale (16 minutes) mais supérieur aux moyennes départementale (10 minutes) et régionale (14 minutes).

### Part des actifs travaillant en dehors de leur commune de résidence (2019)

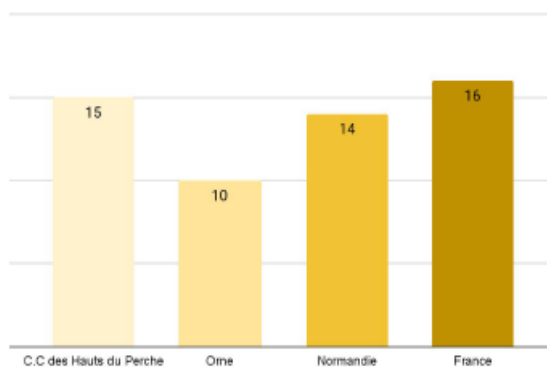


64,7 % des actifs travaillent en dehors du territoire.

Source : [observatoire-des-territoires.gouv.fr](http://observatoire-des-territoires.gouv.fr)

7

### Temps médian du trajet domicile-travail (2018)



Le temps médian du trajet domicile-travail est de 15 minutes.

Source : [observatoire-des-territoires.gouv.fr](http://observatoire-des-territoires.gouv.fr)

Le temps médian du **trajet domicile- étude est particulièrement important**, surtout pour les 15-17 ans (distance médiane de 22,4 km, alors que la moyenne nationale est de 6,6 km) et les 18-24 ans (distance médiane de 47,4 km, alors que la moyenne nationale est de 5,1 km), ce qui s'explique par **le faible nombre d'écoles sur le territoire et par l'absence de lycée et d'organismes de formation**.

## Temps médian du trajet domicile-étude (min) (2018)

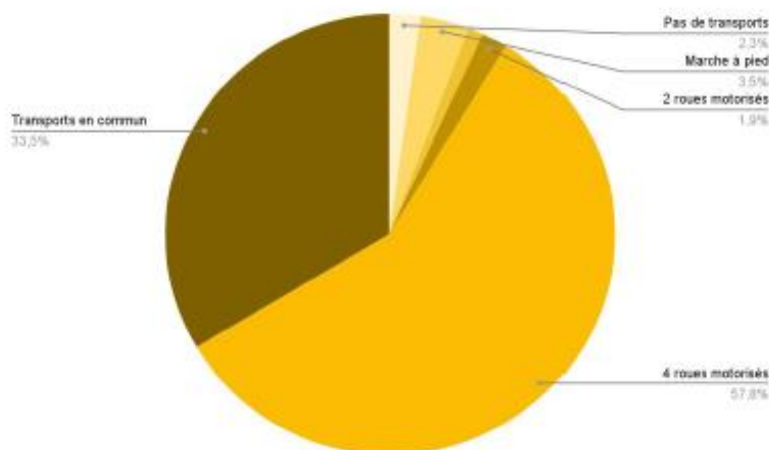


Concernant les 15-17 ans, la distance médiane à parcourir pour aller à l'école est de 22,4 km.

Source : observatoire-des-territoires.gouv.fr

Les modes de transport utilisés dans les trajets domicile-travail sont principalement : les **quatre roues motorisés** (57,8%) et les transports en commun (33,5%)

## Trajet domicile-travail par mode de transport (2018)



Source : observatoire-des-territoires.gouv.fr

On note toutefois de nombreux freins dans l'accès à la mobilité et à ces différents modes de transport :

1. Comme on l'a vu, le territoire comporte une **forte part de personnes en situation de pauvreté**, pour lesquelles **l'achat et l'entretien d'un véhicule ne sont pas sans poser problème**.
2. Le territoire ne dispose que de **très peu de transports en commun** et l'accès à ces transports est particulièrement difficile du fait du caractère dispersé de l'habitat.
3. On déplore également **l'absence de gare sur le territoire**. Le secteur compte une vingtaine de gares ferroviaires mais aucune n'est présente sur le territoire alors que de nombreux habitants prennent le train pour se rendre au travail, notamment sur Paris, Chartres ou Le Mans.



ORNE	EURE-ET-LOIR	LA SARTHE	VERNEUIL SUR AVRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Alençon</li> <li>• Argentan</li> <li>• Bretoncelles</li> <li>• Briouze</li> <li>• Condé-sur-Huisne</li> <li>• Écouché</li> <li>• Flers</li> <li>• L’Aigle</li> <li>• Le Merlerault</li> <li>• Nonant-le-Pin</li> <li>• Rai-Aube</li> <li>• Sainte-Gauburge</li> <li>• Sées</li> <li>• Surdon</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Nogent-le-Rotrou</u></li> <li>• <u>La Loupe</u></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Ferté-Bernard</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Verneuil sur Avre</li> </ul>

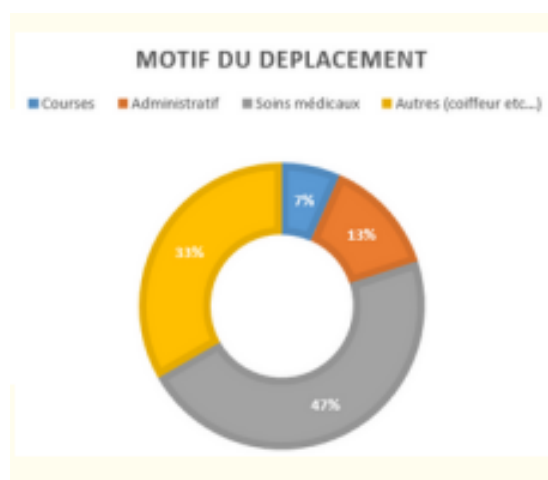
Seules les gares de l’Aigle, La Loupe et Nogent-le-Rotrou sont accessibles pour les habitants non motorisés (accès possible via les lignes régulières ou le service de transport à la demande proposé par la collectivité bien qu’on note un problème d’adéquation d’horaires entre lignes de bus et lignes de train).

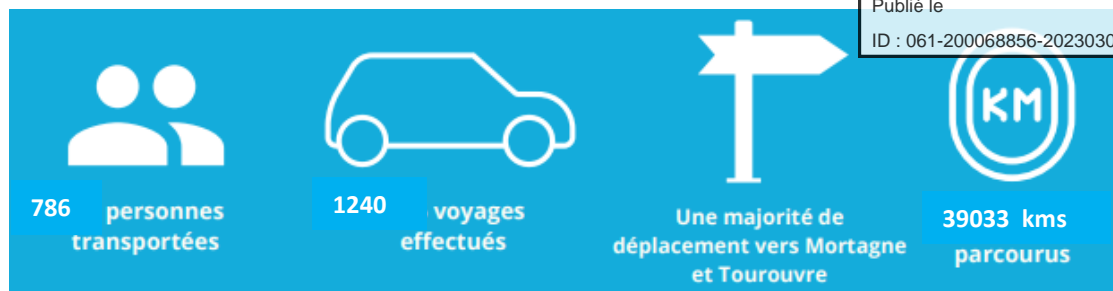
Le territoire dispose malgré tout d’atouts et de ressources :

- **Le service de transport à la demande**

La collectivité propose deux services d’aide à la mobilité : Le Transport À la Demande (TAD) et le P’tibus. Ces deux services sont accessibles uniquement aux personnes résidents sur le territoire de la Communauté de Communes qui ne disposent pas d’un moyen de locomotion personnel. Plusieurs destinations sont proposées (L’Aigle, Mortagne, Verneuil, Carrefour Saint-Anne, Nogent-le-Rotrou). Le dispositif permet aux habitants de se déplacer au sein du territoire de la CDC pour tout motif (aller au marché, faire ses courses, rendre visite à des proches, aller aux Muséales ou à la médiathèque, etc). Les personnes peuvent se rendre à Mortagne, L’Aigle, Verneuil ou Nogent-le-Rotrou pour se rendre dans des services médicaux, administratifs ou sociaux.

Si l’enquête menée auprès des habitants montre que le service gagnerait à être davantage connu par les habitants, le service de transport à la demande est malgré tout déjà très actif puisque 786 usagers en ont bénéficié en 2021 (559 pour le TAD et 227 pour le P’tibus). Pas moins de 1240 trajets ont ainsi été réalisés et près de 39033 kms parcourus ! On note que 72% des bénéficiaires ont plus de 60 ans et que 47% des trajets sont liés à des soins médicaux.





#### Faits marquants

- 225 jours de fonctionnement,
- 72% des bénéficiaires ont plus de 60 ans,
- une large majorité des déplacements consacrée aux soins médicaux,
- La collectivité devient Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur son Territoire. Elle s'inscrit avec les EPCI du Perche dans la réflexion engagée par avec la Région Normandie sur l'offre TAD.



#### Des lignes d'autocars

Le réseau départemental est composé de 23 lignes d'autocars qui s'articulent autour des cinq principaux centres urbains : Alençon, Flers, Argentan, Mortagne-au-Perche et L'Aigle. Ce réseau permet aux Ornais d'accéder relativement rapidement aux commerces et aux services, ainsi qu'aux lignes ferroviaires vers Paris, Le Mans et Caen. 3 de ces lignes passent par le territoire :

- Ligne 60 | MORTAGNE-AU-PERCHE – TOUROUVRE-AU-PERCHE – L'AIGLE
- Ligne de marché 62m | CHARENCEY-L'AIGLE
- Ligne 75 | LA LOUPE – LONGNY-LES-VILLAGES – MORTAGNE-AU-PERCHE

#### Des vélos à assistance électrique en location

Le territoire offre également à ses habitants la possibilité de bénéficier d'une offre de location de vélo à assistance à l'office de tourisme des Hauts du Perche (2 vélos électriques)

#### Bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides

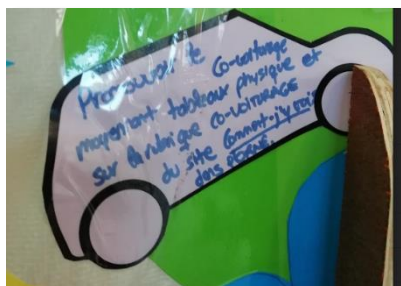
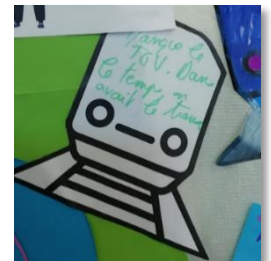
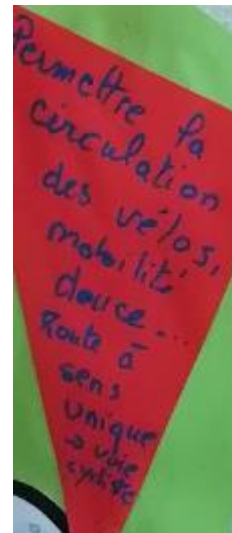
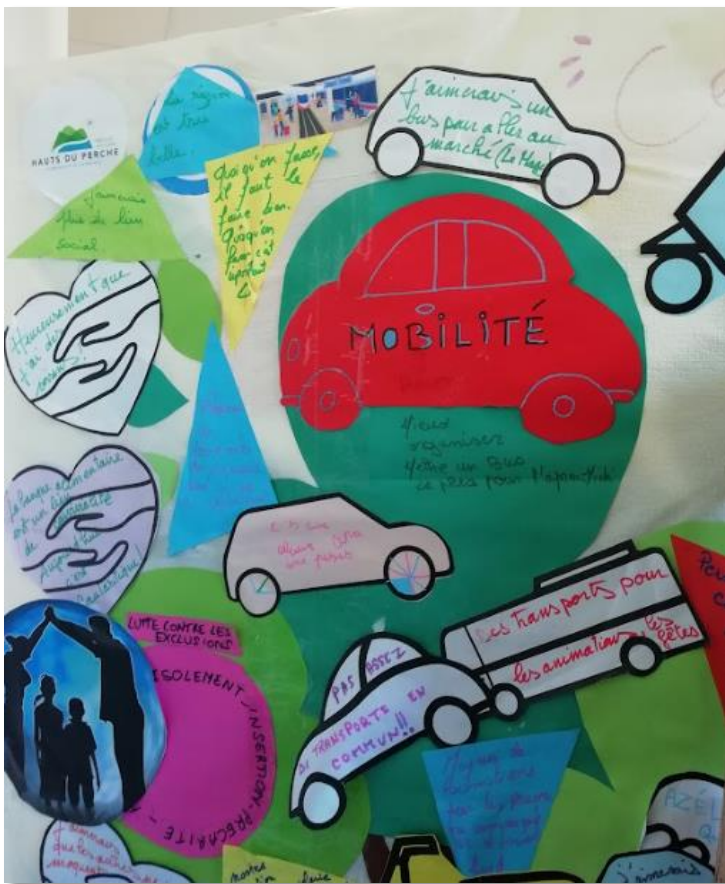
Parmi les atouts du territoire, on note aussi le déploiement croissant de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides par Territoire d'Énergie Orne (Te 61) sur l'ensemble du département. On compte ainsi au sein de la Communauté de communes :

- 2 bornes à Tourouvre
- 1 borne à Longny-au-Perche
- 1 borne à Neuilly-sur-Eure
- 1 borne à Saint-Maurice-lès-Charencey

#### LA MOBILITE, UNE PROBLEMATIQUE TRANSVERSALE ET JOUANT UN ROLE MAJEUR.

- ➔ **Une offre de transport** dynamique mais **insuffisante et non coordonnée.**
- ➔ **Le co-voiturage**, une piste intéressante. **Des réticences** malgré tout : **vers une solution de co-voiturage organisée / sécurisée ?**
- ➔ **La piste cyclable : une solution plébiscitée par les habitants !**

- « Un portail dédié à la réservation du transport à la demande, au lieu de devoir envoyer un mail+ appeler pour confirmer sa réception+ envoi de sms au taxi pour confirmer l'heure+ vérifier l'heure de ramassage au retour et ses conditions. Un portail ou application téléphone serait bien plus pratique pour que tous les échanges et confirmations passent par le même canal de communication. Peut-être tout faire passer via sms »
- « Ce serait bien de faire du co-voiturage, notamment pour la banque alimentaire »
- « Problème d'adéquation avec Les horaires de train/bus »
- Des sites de co-voiturage existent, pourquoi ne pas les utiliser ? Cela serait à la fois écologique et économique !



## Etat des déterminants de santé sur le territoire

L'espérance de vie sur le territoire est inférieure à la moyenne nationale (78,3 ans chez les hommes, 79,2 à l'échelle nationale / 84,1 ans chez les femmes contre 85,4ans à l'échelle nationale).

On note également une **surmortalité par rapport à la région** :

- Taux comparatif de mortalité prématurée (avant 65 ans) supérieur aux moyennes nationales et régionales : taux de 241 pour 100 000 à l'échelle de l'EPCI – 225 Région – 196 France
- Taux de mortalité pour certaines pathologies supérieur aux moyennes nationales et régionales : cancers (taux de 300 à l'échelle de l'EPCI, 285 Région, 267 France) ; maladies de l'appareil circulatoire (290 EPCI, 253 Région, 235 France)

Le territoire se caractérise également par une part importante de maladies de l'appareil circulatoires (38% des causes d'admission en ALD, 31% Région, 30% France) et de maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques (17% des causes d'admission en ALD, 16% Région, 16% France)

→ **Un mauvais état de santé général.**

→ **Des causes de maladie ou de mortalité imputables à de mauvais comportements de santé.**

## En termes d'accès et d'offre de soins

Le territoire se caractérise par une **démographie médicale dégradée**

- Nombre de médecins généralistes pour 100 000 habitants (36,8) largement inférieur aux moyennes régionale (76,9) et nationale (83,9).
- Grave déficit de l'offre libérale des chirurgiens dentistes et des spécialistes en général (aucun sur le territoire)
- Faible densité de masseurs-kinésithérapeutes (24,5% de masseurs kinésithérapeutes pour 100 000 habitants, 65,4 à l'échelle régionale et 104,1 à l'échelle nationale en 2020).
- Aucune offre hospitalière sur le territoire (CH L'Aigle, Mortagne / Bellême)

→ **Des risques de renoncement aux soins inhérents à la saturation de l'offre.**

→ Une nouvelle fois, la **question de la mobilité** constitue un frein majeur qui accentue les risques de renoncement aux soins et crée une **situation d'inégalités d'accès aux soins** sur le territoire.

La Communauté de communes présente en outre une **problématique majeure d'attractivité pour les professionnels**, accentuée par les difficultés de mobilité et l'absence de gare.

On note malgré tout :

- Une **bonne densité d'infirmiers** (2020 : 183,8 pour 100 000 habitants, 154,8 à l'échelle régionale et 191,3 à l'échelle nationale), ce qui est important compte-tenu des besoins forts du territoire en matière de soins à domicile.
- **Quelques ressources mais insuffisantes :**
  - Médicobus
  - 2 médecins à Longny
  - 2 médecins du Centre Départemental de Santé
  - 3 cabinets d'infirmiers (Neuilly, Randonnai, Longny),
  - 3 pharmacies
  - 1 sage-femme

➔ **Problématiques majeures d'accès aux soins et de désertification médicale.**

➔ **Territoire particulièrement dégradé** sur le plan de la santé : **nécessité d'adopter une approche globale** intégrant la question de **l'accès à l'offre de soins** mais aussi la **prévention et la question de la mobilité.**

➔ Nécessité de construire, à l'échelle de la collectivité, **une stratégie en matière de santé.**

➔ **Des ressources à maintenir et un réseau à tisser.**

➔ **Des actions de prévention à mener**, avec une attention particulière sur les **publics précaires et vieillissants.**

### CE QU'EN DISENT LES HABITANTS

- « *Il faut d'urgence rendre le territoire attractif pour les professionnels de santé : c'est une priorité absolue.* »
- « *Hélas le territoire n'est pas du tout attractif pour les professionnels de santé et surtout pour leurs familles.* »
- « *Accès aux soins lamentable+besoin kinés+développer accessibilité* »
- « *L'accès aux soins est problématique sur le secteur. Difficile de consulter lorsque l'on arrive. Grosse problématique médecine générale mais aussi spécialistes : il faut aller loin pour consulter.* »
- « *Améliorer et développer les infrastructures sportives pour promouvoir l'activité physique et développer l'offre de loisirs.* »
- « *Avec l'âge, et si la situation ne s'améliore pas il est envisageable au moment de la retraite de quitter LONGNY.* »
- « *Je vis entre Tourouvre et la région parisienne, et je bénéficie de l'offre de soin parisienne. Mais je redoute de devoir compter à 100% sur l'offre de soins locale.* »
- « *Avoir un annuaire des médecins exerçant dans le territoire sur le site de la CDC ,mais surtout qu'il soit actualisé et avec plus de renseignements (modalité de prise de rendez-vous, secteur de convention du médecin).* »

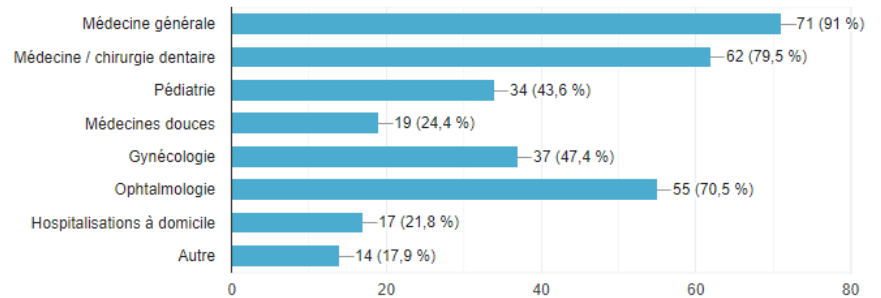




Selon vous, dans quels domaines l'offre médicale/paramédicale pourrait-elle être améliorée ?

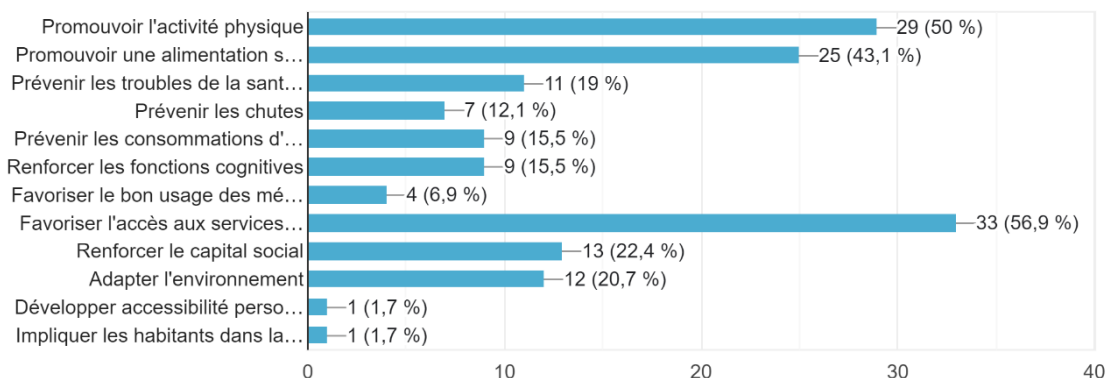


78 réponses



Quels domaines de prévention pourraient vous intéresser ?

58 réponses

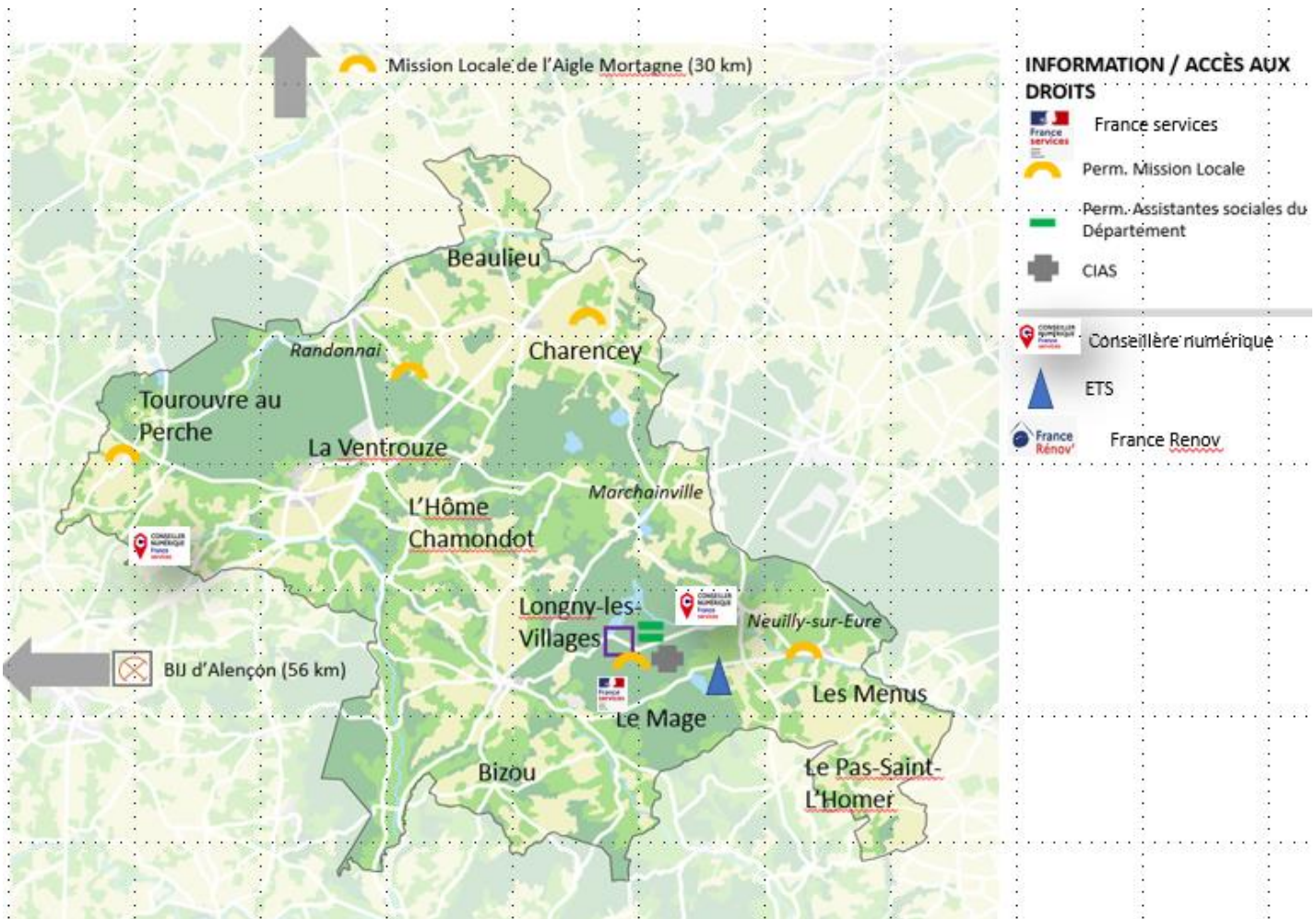


# ACCES AUX DROITS, NUMERIQUE ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

## Accès aux droits et inclusion numérique

### Les acteurs de l'accès aux droits et du numérique sur le territoire

Le territoire comporte globalement **peu d'acteurs sociaux et de points d'accès aux droits** mais on note que cette offre **se diversifie et se structure** de plus en plus.



En plus de ces différentes structures, nous avons aujourd'hui sur le territoire de la CDC :



28 mairies historiques



18 secrétaires de mairie (assurant des permanences dans 26 mairies)



3 gérantes d'APC

- Randonnai
- Neuilly sur Eure




Les secrétaires de mairie et gérants des agences postales communales (APC) sont souvent les **premières personnes auxquelles s'adressent les habitants** des territoires ruraux pour trouver une aide et un accompagnement dans leurs démarches administratives.

## France Services

**MISSIONS**

- Mettre en place un guichet physique permettant aux habitants d'accéder aux services publics essentiels,
- Accueillir, informer et orienter les habitants,
- Aider aux démarches administratives,
- Mettre en relation avec les partenaires
- Former les agents France Services pour mieux accompagner les habitants
- mettre à disposition un espace public numérique.



**Sur le territoire**

La structure est installée au siège de la CdC à Longny-les-Villages. elle est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.  
 3 bureaux de confidentialité dont un est équipé d'un ordinateur connecté sont mis à disposition ainsi qu'un espace d'attente avec copieur, scanner, tablette et documentations.  
 Le service garanti au sein de France Services est :

- La Direction Générale des Finances Publiques
- Le Ministère de l'Intérieur
- Le Ministère de la Justice
- La Poste
- Pôle emploi
- La Caisse Nationales des Allocations Familiales
- L'assurance maladie (CPAM)
- L'assurance retraite
- La Mutualisation Sociale Agricole (MSA)
- la Mission Locale,
- ETS (Entreprise de Travail Solidaire) et le conseil départemental via l'assistante sociale via des permanences physiques.

Trois agents assurent l'ensemble des demandes des usagers.

**Quelques chiffres marquants:**

**303 demandes**

**71% des usagers effectuent leur démarche avec l'agent**

## Deux conseillères numérique sur le territoire

Un Conseiller numérique France Services a pour mission d'accompagner les Français dans leur appropriation des usages numériques quotidiens comme :

### Le conseiller numérique aide prioritairement l'utilisateur à



- Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette, etc.)
- Naviguer sur Internet
- Envoyer, recevoir, gérer ses courriels
- Installer et utiliser des applications utiles sur son smartphone
- Créer et gérer (stocker, ranger, partager) ses contenus numériques.
- Connaître l'environnement et le vocabulaire numérique
- Apprendre les bases du traitement de texte

Il doit aussi veiller à favoriser un usage citoyen et critique du numérique (vérification des sources d'information, protection des données personnelles, maîtrise des réseaux sociaux) et accompagner dans la réalisation de démarches administratives en ligne.

## Les médiathèques

### 1 Réseau, 4 Lieux

Beaulieu - Longny-au-Perche - Neuilly-sur-Eure - Tourouvre

### 1 Carte unique (juillet 2021), 3 Formules

Famille = 25 documents, Individuelle = 12 documents  
Groupe (classe, associations, EPHAD, multi-accueils) = 40 documents

### 1 Portail en ligne, des Informations partagées

Nouveautés, catalogue en ligne, accès au compte abonnés, réservation en ligne, agenda, coups de coeur des équipes

### 1 Catalogue commun, des Navettes intersites

Circulation des documents, prêts/retour dans la médiathèques de son choix, valorisation des collections et diversité de l'offre

### Des Visites

de classes, de groupes, centres de loisirs, multi-accueils...

### Missions :

- Mettre à disposition de tous les publics des collections de différents types de documents, à des fins d'information, de loisir, d'éducation, de culture.
- Fournir un espace public de rencontre, de confrontation et de réflexion, la bibliothèque comme lieu de vie sociale et culturelle.
- Mettre à disposition des outils numériques.

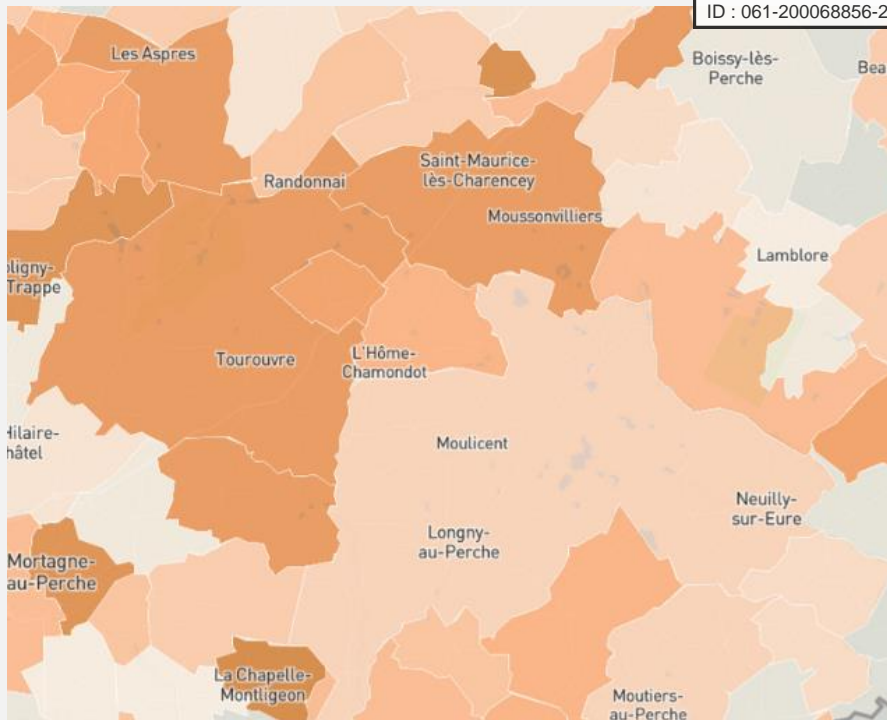
- ➔ **Une offre** en termes d'accès aux droits et de points d'accès au numérique variée **et qui monte en puissance.**
- ➔ **Des structures** qui demeurent toutefois encore **méconnues et peu utilisées par les usagers.**
- ➔ **Des problématiques de mobilité** qui représentent un frein pour de nombreux usagers.

## Dématérialisation des démarches administratives et risques d'exclusion numérique et de non recours aux droits

Dans le cadre de sa politique de dématérialisation massive des services publics, l'Etat a confié aux collectivités l'accompagnement des habitants en difficulté face à la transformation numérique des démarches administratives ;

- 2016 : Création de la Maison de Services aux Publics de la CDC (MSAP)
- 2021 : Renforcement de la qualité de l'accompagnement avec la **Labellisation France Services** / Recrutement de **deux conseillères numériques** sur le territoire (CDC – Commune de Tourouvre)

L'analyse de l'indice de fragilité numérique sur le territoire permet de constater qu'une partie importante de la population du territoire, en particulier dans la zone de Tourouvre, Randonnai et Charencey est particulièrement à risque de se trouver en situation d'exclusion numérique (source : MEDNUM).



Plus une zone tend vers le rouge, plus sa population est susceptible d'être en situation d'exclusion numérique.



L'indice de fragilité numérique révèle les territoires où la population est le plus à risque d'exclusion.

De nombreux facteurs sont à l'origine de l'exclusion numérique. Ils sont regroupés en quatre axes qui constituent les principales causes de l'exclusion numérique. Au sein de chaque axe, on retrouve plusieurs variables utilisées pour le calcul.

### Accès au numérique

Pour pouvoir utiliser le numérique, il faut un équipement (dont le coût peut être élevé) et un accès à un réseau de bonne qualité (couverture en très haut débit).

### Compétences numériques

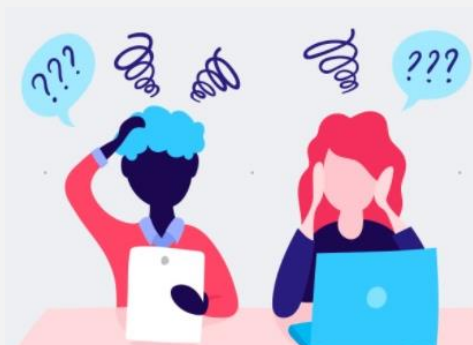
La capacité à utiliser le numérique est fortement liée avec l'âge et le niveau de diplôme. Les variables "part des personnes âgées" et "personnes peu ou pas diplômées" donnent un indicateur de la part de la population qui risque d'être en difficulté.

### Accès à l'information

Les personnes vivant seules ont une tendance à avoir plus de difficultés avec les démarches administratives car elles bénéficient moins de l'assistance d'un proche.

### Compétences administratives

Les compétences administratives sont essentielles dans l'accès au droit. Or, les plus précaires et les plus jeunes connaissent des difficultés dans l'accomplissement des démarches administratives. Le numérique vient donc renforcer des difficultés préexistantes, notamment chez ces publics.



# LES CHIFFRES-CLÉS

**97 %** de la surface du territoire métropolitain est couverte par au moins un opérateur mobile en 4G.

**PRÈS DE 80 %** des ménages résidant dans les zones urbaines et périurbaines sont couverts par la fibre, contre seulement **30 %** dans les zones rurales et de montagne.

Dans le cadre du plan France relance, **908 MILLIONS D'EUROS** ont été prévus pour accélérer la transformation numérique, dont **250 millions** dédiés à l'inclusion numérique.

**PRÈS D'UN QUART DES FRANÇAIS** ont le sentiment de vivre dans un territoire délaissé par les pouvoirs publics.

**22%** des personnes ne disposent à leur domicile ni d'un ordinateur, ni d'une tablette.

**8%** des Français n'ont pas d'adresse mail personnelle ou professionnelle.

**15%** des Français n'ont pas de connexion internet à domicile.

**3%** de la population utilise des cartes prépayées pour ses communications par téléphone mobile.

**28%** des personnes s'estiment peu compétentes ou pas compétentes pour effectuer une démarche administrative en ligne.

**UN QUART DES 18-24 ANS** indiquent avoir rencontré des difficultés pour réaliser seuls des démarches en ligne, c'est **14 points** de plus que la moyenne.

À ce jour, **600 000 PASS NUMÉRIQUES** ont été achetés par des distributeurs, essentiellement des collectivités territoriales, et **100 000** effectivement utilisés. Chaque usager pouvant bénéficier d'entre 5 et 10 chèques, entre **10 000** et **20 000** personnes auraient, depuis 2019, effectivement bénéficié de ce dispositif.



Source : Rapport Défenseur des droits, février 2022

Comme en témoigne le rapport du Défenseur des droits publié en février 2022, la dématérialisation peut être particulièrement **pénalisante pour certains publics, voire alimenter un phénomène de non-recours**. En 2021, près de 115 000 réclamations ont été adressées à la Défenseure des droits. 90 000 d'entre elles concernent les services publics, pour 35 000 en 2014.

Ce rapport souligne les difficultés spécifiques que rencontrent certains publics :

- ✓ Les **personnes âgées** sont encore souvent éloignées du numérique ;
- ✓ Les **jeunes** sont moins à l'aise qu'on ne le croit avec l'administration dématérialisée ;
- ✓ Les **personnes handicapées** n'ont toujours pas affaire à des services publics accessibles ;
- ✓ Les **majeurs protégés** et les **personnes détenues** ;
- ✓ Les **personnes étrangères** sont encore plus massivement empêchées d'accomplir des démarches qui sont absolument nécessaires à leur vie quotidienne et au respect de leurs droits fondamentaux ;
- ✓ Les **personnes en situation de précarité sociale** vivent les démarches numériques comme un obstacle parfois insurmontable, alors que ce sont celles pour lesquelles l'accès aux droits sociaux revêt un caractère vital.

Rappelons que le territoire compte précisément une part importante de personnes âgées, jeunes peu diplômés et/ ou en difficultés d'insertion, de personnes en situation de précarité sociale mais aussi de majeurs protégés (du fait du nombre important de personnes âgées).

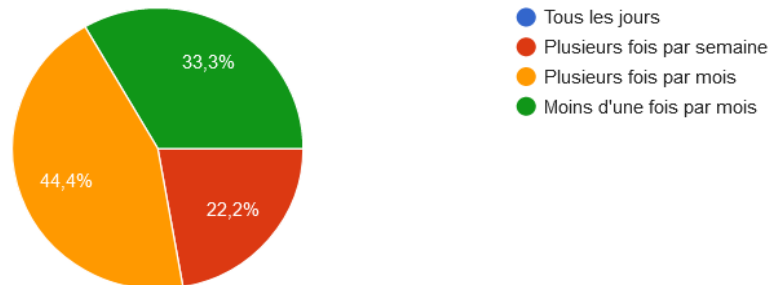


Ces publics ne sont toutefois pas les seuls concernés par les difficultés engendrées par la dématérialisation des démarches. Les effets de la dématérialisation concernent en effet **l'ensemble des habitants** et, si la dématérialisation simplifie de nombreux aspects du quotidien, tout le monde peut, un jour ou l'autre, rencontrer un blocage incompréhensible face à un formulaire en ligne ou ne pas parvenir à joindre un agent. Les habitants n'ont comme acteurs de proximité sur le territoire que les mairies et le CIAS ou France Services...mais à condition de pouvoir se rendre sur Longny.

### Résultats de l'enquête sur l'accès aux droits sur le territoire :

Dans le but de mieux **connaître les besoins** des habitants en matière d'accès aux droits et d'**identifier les acteurs et les points d'accès aux droits** existants sur le territoire, une enquête a été lancée par la collectivité fin 2021 auprès des secrétaires de mairie et gérants des APC (**5 secrétaires de mairie et 1 gérante d'APC ont répondu au questionnaire, représentant 13 communes** sur les 28 communes présentes sur le territoire).

Il ressort de cette étude que l'accompagnement aux démarches administratives représente une **part importante du quotidien** des secrétaires de mairie et gérantes d'APC.



On constate une grande **diversité dans les demandes traitées**, qui vont du simple téléchargement d'une attestation à la réalisation d'un dossier de retraite, qui nécessite du temps et une certaine technicité.

On note également que **100% des démarches sont faites à la place de l'utilisateur**. Ceci s'explique par un manque de temps mais aussi par le manque d'équipement informatique approprié ou d'espace dédié. Il n'y a donc **aucun accompagnement à l'autonomisation des usagers**.

Les secrétaires de mairie essaient au maximum de traiter les dossiers en mairie car les personnes ont **besoin d'être rassurées et en confiance**.

**Les dossiers les plus longs et complexes sont renvoyés vers l'Espace France Services** de Longny. Il ressort toutefois des échanges que **l'Espace France Services n'est pas encore bien connu et identifié, ni par les agents, ni par les usagers**. La plupart des secrétaires de mairie et gérants des APC n'ont ainsi **jamais visité l'Espace France Services**.

Cette méconnaissance des services que l'Espace France Services peut rendre aux secrétaires de mairies et agents des APC en tant qu'appui concerne aussi bien :

- La possibilité d'aider les agents à **orienter** leurs usagers ;
- La possibilité de résoudre les **situations les plus complexes**, notamment grâce à l'outil *Administration+* qui met en lien direct les aidants et les agents des organismes publics ;
- La mise à disposition de matériel informatique ;
- La possibilité de **rencontrer des partenaires locaux** pendant leurs permanences à l'Espace France Services (Assistants sociaux de secteur, Mission Locale, ETS, ANAH, Informateur Jeunesse).



Parmi les besoins exprimés par les secrétaires de mairie, on note :

- Un besoin d'être mieux informées sur les interlocuteurs auxquels elles pourraient s'adresser pour répondre à leurs questions.
- Le souhait de disposer de supports écrits, type tutos d'aide aux démarches administratives sur les sites internet.
- Une volonté de mieux connaître les sites internet facilitant l'accès aux droits comme *mesdroitssociaux.gouv.fr*, *monenfant.fr* ou *info-retraite.fr*.
- La volonté de suivre des formations aux démarches administratives sur le modèle de ce qui se fait pour les agents France Services.
- Le souhait de bénéficier de temps d'échanges avec les autres secrétaires et gérantes d'APC, avec les agents France Services et les agents de la CDC pour se connaître et partager leurs expériences.

On constate que les demandes d'accompagnement effectuées en mairie ou à la Poste répondent à **3 besoins** :

1. Besoin d'un accès au numérique ;
2. Besoin d'acquérir une autonomie dans l'utilisation des outils numériques ;
3. Besoin d'acquérir une autonomie dans la réalisation des démarches administratives en ligne.

A ce jour, la principale réponse apportée au niveau des secrétaires de mairies et gérants d'APC consiste à :

- **Faire à la place des usagers**, faute de temps et d'espace d'accompagnement dédié.
- **Renvoyer vers l'Espace France Services les dossiers les plus complexes.**

Afin de répondre pleinement à l'ensemble des besoins observés, plusieurs axes pourraient être davantage développés :

**A. POUR LES PERSONNES LES PLUS ÉLOIGNÉES DU NUMÉRIQUE : Continuer à apporter un accompagnement global.**

Les publics les plus éloignés du numérique nécessitent le maintien d'une alternative « humaine » aux démarches en ligne sous forme d'un accompagnement personnalisé et encadré. Ils ne disposent d'aucune autonomie en la matière et sont, pour beaucoup, dans l'incapacité d'apprendre pour des raisons manipulatoires, cognitives, psychologiques ou d'illettrisme.

Face à ce type d'usagers en grande difficulté, les professionnels de l'accompagnement se voient contraints d'adopter une posture d'« assistance », qui consiste à réaliser une démarche « avec » l'utilisateur voire, souvent, « à la place » de celui-ci. Il s'agit d'une solution de dernier recours qui va à l'encontre de la mise en autonomie de l'utilisateur mais qui ne peut, aujourd'hui, être évitée lorsqu'il s'agit de démarches essentielles telles que l'accès à ses droits.

Les moins habiles pour utiliser un ordinateur sont aussi les plus réfractaires à un tel apprentissage. Pour orienter une personne vers une solution d'accompagnement, il est nécessaire qu'elle ait compris les intérêts du numérique (gain de temps, autonomie, économies budgétaires, communication facilitée, accès à la connaissance, à l'information), et levé ses craintes.

**B. POUR LES PERSONNES QUI N'ONT PAS DE MATÉRIEL : Mise à disposition de postes en libre accès**



**Besoin d'un accès au numérique**



Les secrétaires de mairie et les gérantes d'APC estiment **ne pas avoir le temps de gérer un dispositif de postes en libre accès**



**C . POUR LES PERSONNES QUI NE SAVENT PAS SE SERVIR DE LEUR OUTIL NUMÉRIQUE****outils numériques****Besoin d'acquérir une autonomie numérique**

Les personnes en difficulté sur ces outils préfèrent souvent l'**accompagnement individuel** aux ateliers collectifs.

Les personnes maîtrisant les outils numériques mais n'ayant pas confiance en eux pour les démarches administratives pourront être accompagnées en **ateliers collectifs**.

**D. POUR LES PERSONNES QUI SAVENT SE SERVIR DES OUTILS NUMÉRIQUES MAIS QUI NE SONT PAS AUTONOMES DANS LEURS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES : Proposer des ateliers thématiques sur les différentes démarches en ligne.****Besoin de devenir autonome dans les démarches administratives**

Ateliers collectifs sur des thématiques variées organisés par les partenaires ou par l'équipe de l'Espace France Services en fonction des besoins repérés.

**Parmi les autres points ressortant des échanges, on note :****Du côté des secrétaires et gérantes des APC**

- Une grande **appétence à l'accompagnement des personnes** dans leurs démarches administratives.
- Le souhait de mettre en place des temps d'échanges réguliers avec les agents France Services.
- **Un frein, le manque de temps** : Les agents n'ont pas le temps de travailler l'autonomisation des personnes. Ils n'ont pas non plus de disponibilité suffisante pour s'occuper des personnes utilisant un poste informatique en libre accès.

**Du côté des habitants**

- Pour les habitants, **la commune** reste un point d'ancrage important, comme en témoigne **l'exemple de Charencey** qui développe un accueil de proximité.

**Du côté de la CDC**

- Les services de la CDC apparaissent comme peu connus.

- ➔ Présence de l'Espace France Services mais qui reste encore **méconnu**.
- ➔ **Relais de proximité existants sur le territoire (mairies, médiathèques, agences postales communales).**
- ➔ Des problématiques d'**accès au numérique, d'équipement et de maîtrise de l'outil qui perdurent**.

NB : Un enjeu d'accompagnement des **publics les plus fragiles**.

**Parmi les pistes d'amélioration évoquées lors des échanges :**

- Proposition d'élaboration d'un *guide des services de la CDC*.
- Proposition d'élaboration d'un *guide des démarches administratives*.
- Proposition d'élaboration d'*une cartographie des services de la CDC* (les supports devront être facilement actualisables).

## Des besoins en matière d'accompagnement social particulièrement importants

Comme évoqué dans le portrait socio-économique du territoire, le territoire comprend en effet une part considérable de personnes âgées, dont beaucoup rencontrent des problématiques liées à la perte d'autonomie et au maintien à domicile. Le territoire compte également un nombre important de personnes en situation de précarité, de jeunes en difficulté d'insertion, de personnes peu ou pas diplômées souvent en situation d'illettrisme. Les services de l'Etat et acteurs spécialisés attestent par ailleurs du fait qu'un nombre important de personnes victimes de violences intrafamiliales résident sur le secteur de la CDC.

Le territoire comprend également un nombre important de personnes bénéficiaires des aides de la CAF. Parmi les **1262 foyers allocataires de la CAF au 31/12/2021 (soit 3092 personnes** pour l'ensemble des foyers allocataires), on comptait ainsi :

- **134 bénéficiaires de l'Allocation Adultes Handicapés (AAH)** → chiffre en hausse (123 en 2020)
- **163 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA)**, dont 18 RSA majoré / 145 RSA non majoré) soit 302 personnes couvertes par le RSA (248 par le RSA socle non majoré et 54 par le RSA socle majoré).
- **458 bénéficiaires de la Prime d'Activité (PPA)** dont 429 PPA non majoré, 29 PPA majoré. On compte 964 personnes bénéficiaires de la PPA parmi les 3092 personnes des 1262 foyers allocataires.  
--> **Un nombre important qui confirme l'existence de nombreux « travailleurs pauvres » sur le territoire.**
- **457 allocataires logement** (87 ALF / 100 ALS / 270 APL) parmi lesquels 415 sont locataires et 42 propriétaires. Ce chiffre regroupe 925 personnes couvertes par l'AI, 322 par l'AI ALF, 109 par l'AI ALS et 494 par l'AI APL.


Rappelons également que le territoire se caractérise par :

- **Un mauvais état de santé général de la population et des difficultés d'accès aux soins.**
- **Des difficultés d'accès aux droits et aux services.**
- **La présence de nombreux logements anciens et dégradés.**
- **Des difficultés de mobilité, en particulier pour les publics les plus vulnérables (personnes âgées, personnes en situation de précarité).**
- **Des problématiques importantes d'isolement.**

## Une faible présence d'acteurs et un manque de formation des agents

Face à ces besoins majeurs, les communes et le Centre Intercommunal d'Action Sociale constituent souvent les premiers interlocuteurs des habitants.e.s. Ces acteurs de proximité ont en effet souvent un lien de confiance avec les habitants avec lesquels ils entretiennent des relations parfois quotidiennes.

### Le Centre intercommunal d'Action Sociale

**MISSIONS** 


- le portage de repas (en collaboration avec l'EHPAD pour la fabrication des repas)
- un service de transport à la demande et un bus
- L'attribution d' aides financières ponctuelle
- l'aide alimentaire
- la domiciliation
- le traitement de dossiers d'aide sociale
- L'aide à la formation BAFA
- L'aide à la mobilité
- le soutien aux associations reconnues d'intérêt général

**Sur le territoire**

Le centre intercommunal d'action sociale des Hauts du Perche (CIAS) est un établissement public intercommunal créé le 1er Janvier 2017, en même temps que la CDC des Hauts du Perche. Ses bureaux sont installés au siège de la cdc. il est ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h30. Le CIAS a vocation à mener des actions sociales cohérentes et variées. Le CIAS des Hauts du Perche a entraîné la disparition des CCAS. Un travail étroit est organisé avec les travailleurs sociaux pour que l'accompagnement des personnes en difficultés soit réalisé efficacement. Au-delà de l'attention portée à l'accompagnement individuel, le CIAS souhaite développer les actions collectives. Il s'agit d'un travail complémentaire devant émaner d'une analyse de besoin réalisée sur le territoire des Hauts du Perche.



### Le service de portage des repas

**Les missions** 

Le repas est considéré comme l'un des actes essentiels de la vie quotidienne.

Il peut néanmoins être source de difficultés pour les personnes âgées ou fragilisées.

Pour y remédier, le portage de repas offre de nombreux avantages.

Il est un levier important du maintien à domicile.

Pour le centre intercommunal d'action sociale (CIAS) chargé d'une mission de prévention et de développement social, le portage de repas est également un outil de lutte contre l'isolement et l'exclusion.

**Sur le territoire**

Le CIAS assure le portage de repas à domicile sur les communes de Longny-les-Villages, Bizou, L'Hôme-Chamondot, Le Mage, Les Menus et le Pas-Saint-L'Homer. Ces repas sont élaborés par l'EHPAD de Longny-les-villages. Pour les autres communes du territoire, le portage de repas à domicile est proposé par l'UNA.

Les livraisons sont effectuées avec un véhicule frigorifique répondant aux normes en vigueur et est conduit par un agent de la collectivité. Celui-ci livre :

- Le lundi après-midi : livraison des repas du mardi et mercredi
- Le mercredi après-midi : livraison des repas du jeudi et vendredi
- Le vendredi après-midi : livraison des repas du samedi, dimanche et lundi

La commande ou l'annulation de repas doit être effectuée 48h maximum à l'avance.

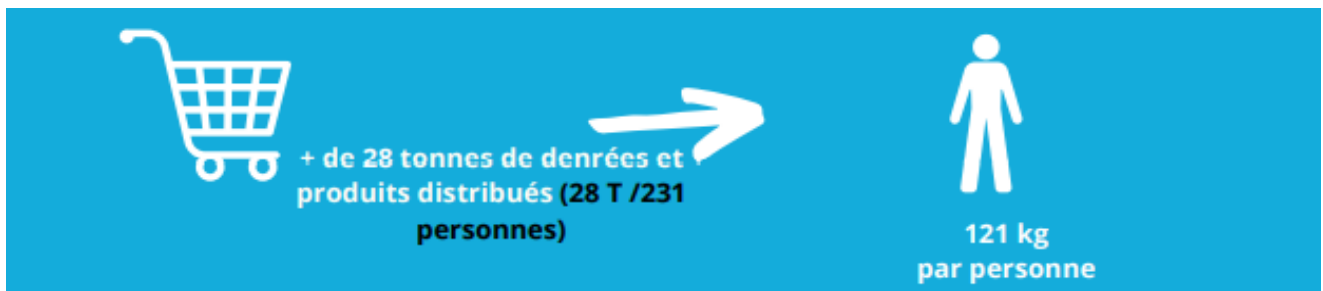
## Le service d'aide alimentaire

L'aide alimentaire est assurée par le CIAS dans deux lieux de distribution à Longny-les-Villages et Tourouvre. Pour obtenir une aide alimentaire, le demandeur doit contacter un.e assistante sociale pour un entretien. Cette rencontre permet de faire un point sur la situation générale de la personne afin de définir les aides sociales auxquelles elle a droit. L'inscription est faite par un travailleur social qui étudie la situation du foyer. La personne est ensuite contactée par l'agent du CIAS en charge de l'aide alimentaire qui lui explique le fonctionnement du service et lui donne le calendrier des distributions.

### En pratique :

L'aide alimentaire est délivrée **tous les quinze jours le jeudi après-midi**.

Le CIAS a passé une convention avec la Banque Alimentaire de l'Orne afin d'obtenir des denrées alimentaires et des produits de premières nécessités pour approvisionner les deux sites. Un agent du CIAS a été positionné pour assurer la coordination des deux sites de distribution, l'acheminement des denrées et garantir le respect des normes d'hygiène et de sécurité. La distribution est réalisée majoritairement par les bénévoles.



- Des services à la population importants et globalement bien identifiés.
- Des agents volontaires mais peu outillés et non formés aux caractéristiques du public et aux problématiques rencontrées par les usagers.
  - ➔ Difficultés dans le repérage et l'orientation des publics
  - ➔ Risques de manquements ou de lenteur dans la prise en charge

### D'autres acteurs sociaux sont présents :

- **Assistant.e.s polyvalentes de secteur** (Conseil Départemental) : en théorie, 2 assistantes sociales interviennent sur le territoire mais le secteur de Tourouvre / Randonnai / Charencey est vacant depuis l'été 2021. Le manque d'assistant.e. de service social sur ce secteur est criant et donne lieu au constat d'une dégradation des situations repérées sur ce territoire.
- **Entreprise Travail Solidaire (ETS).**
- **Mission Locale.**
- **Services d'aides à domicile (UNA / ADMR) ?**

- Certaines structures, si elles ne bénéficient pas de locaux ou de permanences sur le territoire, y interviennent malgré tout, souvent à domicile : **CLIC, Assistante sociale de la CAF, Assistante sociale chargée de l'APA du Conseil Départemental, assistante sociale RSA, assistante sociale intervenant sur les violences faites aux femmes, PASS de Mortagne et de l'Aigle**, etc.

On note qu'une partie importante de ces acteurs intervient sur le territoire par le biais de **permanences au sein de l'espace France Services**.

→ **Des acteurs sociaux présents sur le territoire, mais peu nombreux.**

→ Si un travail en réseau informel existe, il n'existe **pas de réseau partenarial formalisé**.

→ Des **réunions pluridisciplinaires** existent pour la **gestion des situations individuelles complexes** mais **pas de lien avec le CIAS**.

→ Globalement, un **manque de lien et d'interconnaissance entre les acteurs**

## SYNTHESE DES ENJEUX

### ATOUTS

- **Une diversité d'offre et des relais de proximité sur le territoire** (France Services, CIAS, 2 EHPAD, associations, Point Infos Jeunesse, accueils de loisirs, Club Ados, mairies, médiathèques, APC...)
- **Professionnalisation et structuration du service social** (recrutement d'une coordinatrice des actions sociales en 2021)
- **Labellisation France Services** : une structure qui **prend de l'essor** et qui est de plus en plus **repérée** par les habitants et les partenaires.
- **Des partenariats et un travail en réseau croissants**
- **Un service de Transport à la Demande qui couvre l'ensemble du territoire** et répond à des **besoins variés**

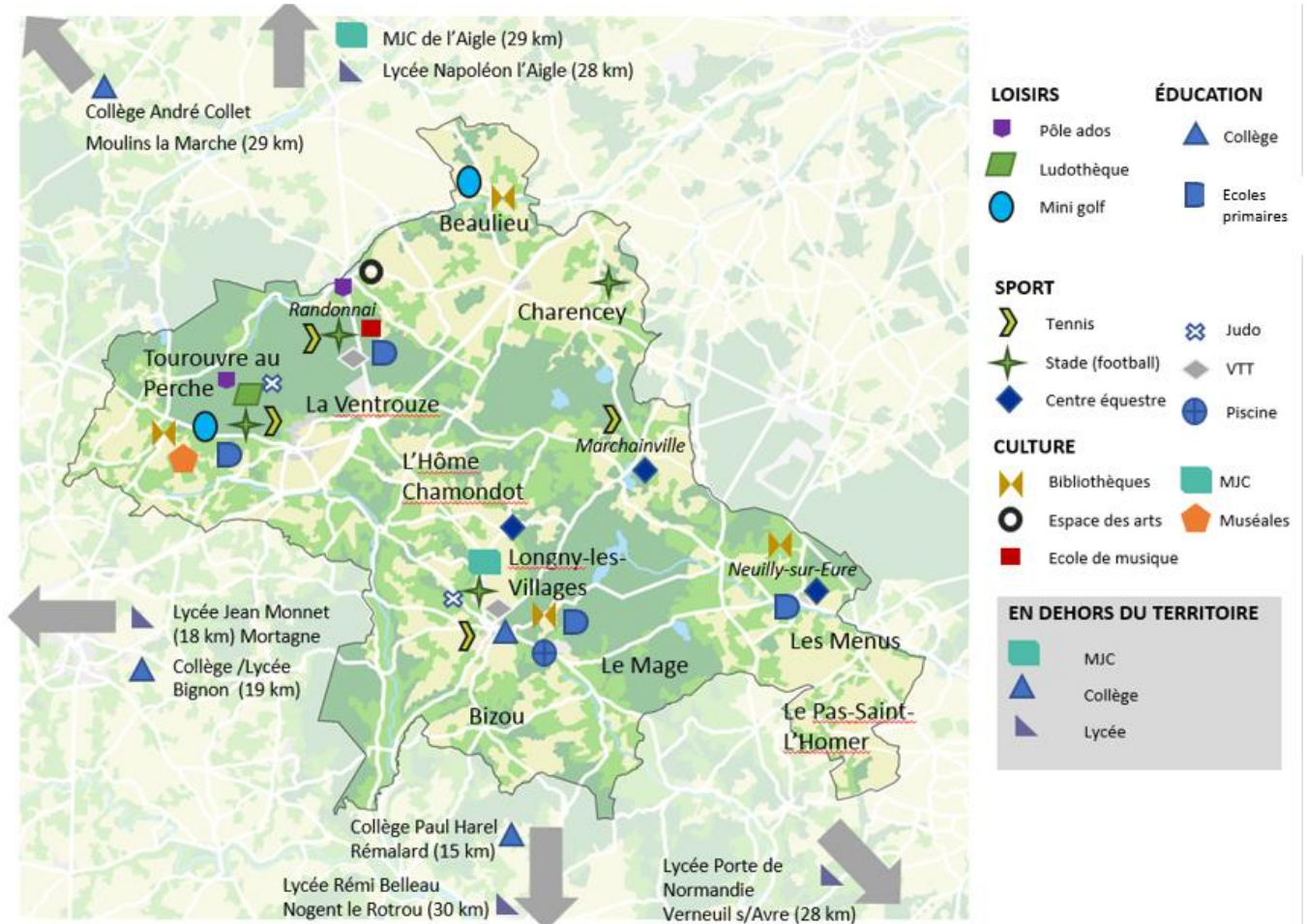
### POINTS DE VIGILANCE

- **Manque d'acteurs**, et notamment d'acteurs **spécialisés (violences intrafamiliales)**
- **Manque de coordination** des acteurs et de **travail en réseau**
- **Equipes volontaires mais manquant de formation sur l'observation et l'orientation**.
- **Présence de l'Espace France Services** mais qui reste encore **méconnu**.
- **Problématiques d'accès au numérique, d'équipement et de maîtrise de l'outil** qui perdurent : un **enjeu d'accompagnement des publics les plus fragiles**.
- **Services pour ceux qui viennent vers : besoin d'aller au plus près des habitants**



## ANIMATION DE LA VIE LOCALE – VIVRE ENSEMBLE

### Les équipements sportifs artistiques et culturels

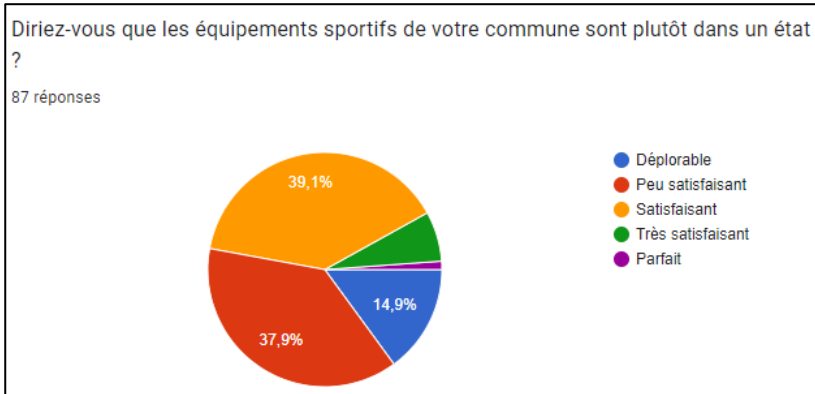


On constate que les **équipements présents couvrent l'ensemble du territoire** et que **l'environnement est propice aux activités de plein air**. Toutefois, on pointe un **manque d'équipements culturels de proximité**.

On note également une **certaine vétusté d'une partie de l'équipement**, relevée comme telle par les habitants lors de la phase de recueil de la parole des habitants.



### Extrait des réponses au questionnaire habitants



## La dynamique associative

Le territoire compte près d'une **centaine d'associations**. Ce tissu associatif donne la possibilité aux enfants, aux jeunes et aux familles de s'épanouir en dehors du temps scolaire et périscolaire dans le cadre d'activités sportives, sociales ou culturelles.

Cette dynamique culturelle et associative est notamment représentée par la **Corne d'Or** située à Randonnai, la **MJC** à Longny les Villages, les clubs destinés aux personnes âgées (Génération Mouvement) le **club de cyclisme** de Randonnai, les **Festivités des Hauts du Perche et Sème ta Graine**.

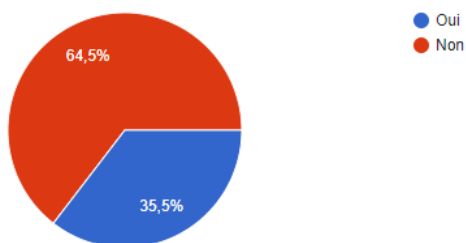
Toutefois leurs **actions sont peu coordonnées**, ce qui ne donne pas un programme d'actions harmonisé sur l'année.

L'analyse des questionnaires transmis aux associations aux habitants permet de constater **qu'un nombre important d'habitants fréquente les associations du territoire** : près de 1000 habitants fréquentent ainsi les treize structures dont des représentants ont répondu au questionnaire. De même, près de 40% des adultes ayant répondu au questionnaire ont déclaré être adhérent d'une association ou d'un club. Le nombre de bénévoles et de personnes impliquées dans la vie locale est également important : 35,5% des 18-65 ayant répondu au questionnaire habitants déclarent être bénévoles d'une association et 38 % affirment avoir déjà participé à l'organisation d'un événement ou d'une animation sur le territoire.

Extrait des réponses au questionnaire habitants

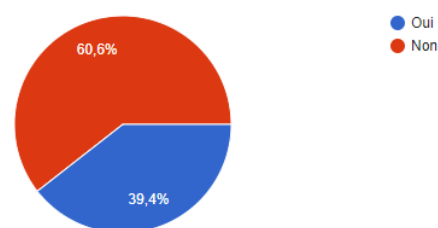
Etes-vous bénévole dans une association ?

110 réponses



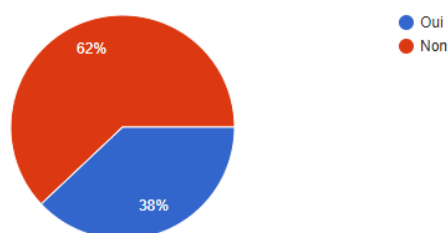
Etes-vous adhérent d'une association ou d'un club ?

109 réponses



Avez-vous déjà participé à l'organisation d'un événement ou d'une animation sur le territoire ?

108 réponses



Si le tissu associatif est dynamique et les habitants impliqués dans la vie locale, on note qu'il n'existe que **peu de liens entre les structures associatives** et qu'**aucune coordination des actions** n'est menée. On note ainsi que, dans près de 70% des réponses faites par les représentants d'associations, aucun partenariat n'existe avec d'autres structures.

L'analyse du questionnaire et des entretiens réalisés dans le cadre de cette démarche de diagnostic permettent de constater que les principales difficultés rencontrées par les associations concernent le **renouvellement des instances de gouvernance** (CA, bureau, etc)), le **recrutement de bénévoles** et la **mobilisation de ressources financières**.

Plusieurs besoins, souhaits et attentes ont été exprimés par les représentants d'association ayant participé à l'enquête :

- Le besoin d'une salle pour les associations et un lieu de stockage du matériel ;
- Un besoin de soutien financier ;
- Un besoin de reconnaissance et de valorisation des actions menées ;
- Un besoin de renfort ;
- Le souhait de recevoir la visite des élus de la CDC ;
- Avoir davantage de liens et de communication avec les autres acteurs culturels ;
- Travailler sur le dynamisme et l'identité culturelle locale ;
- Souhait d'élargir les services comme le TAD à tout type de de transport.

- Sensibiliser à des thématiques de protection de la biodiversité.
- « Convaincre que notre territoire est enclavé et qu'il est nécessaire de trouver les ressources pour sortir les gens de l'isolement et de la précarité".

Si la collectivité est compétente en matière de soutien à la vie associative, son rôle se cantonne à ce jour au versement de subventions à diverses associations du territoire (notamment la Mission Locale, le CLIC, Lutille, l'UNA, l'ADIL). On note également une présence croissante des services de la collectivité au forum des associations organisé chaque année à Longny. La labellisation de France Services comme relais de proximité des dispositifs de la Région comme Atouts Normandie constitue par ailleurs un bon levier pour renforcer le lien et la collaboration avec les associations du territoire.

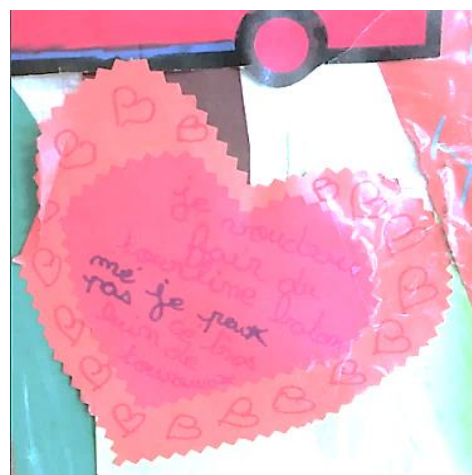


- ➔ **Le territoire est doté d'équipements culturels et sportifs, mais assez peu diversifiés.**
- ➔ **Le tissu associatif est dynamique mais un manque de coordination des actions amène à un programme non harmonisé sur l'année.**
- ➔ **Un rôle de la collectivité à développer sur ce thème**

## LA PAROLE AUX HABITANTS

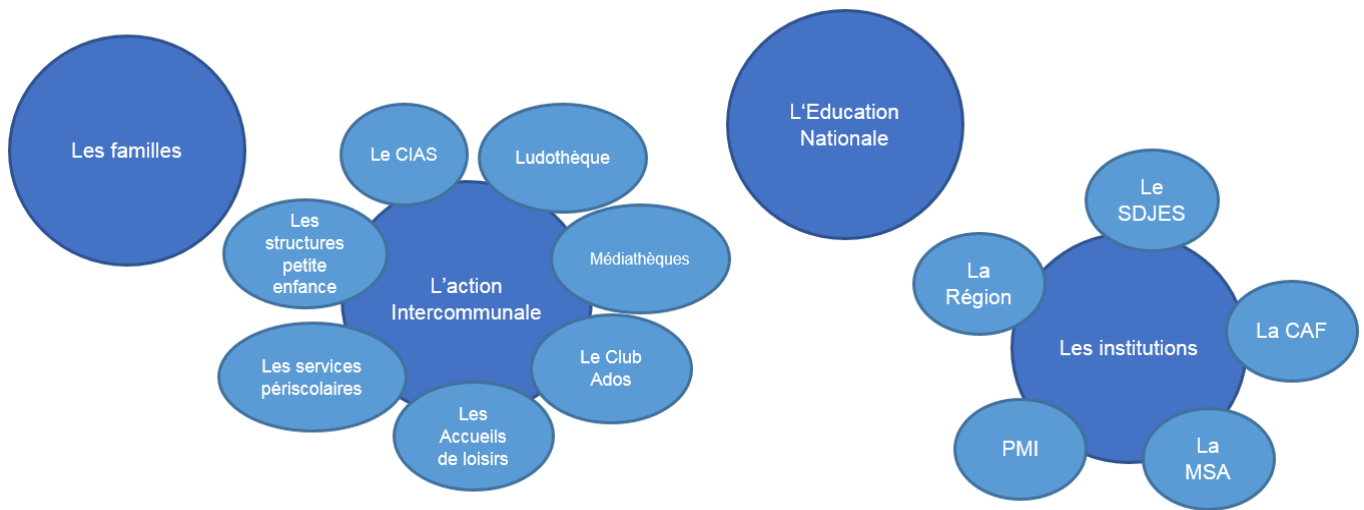
- *« Améliorer et développer les infrastructures sportives pour promouvoir l'activité physique et développer l'offre de loisirs »*
- *« Des animations de Noël à Tourouvre »*
- *« Événements sportifs, concerts »*
- *« Le festival des fanfares »*
- *« Forum des associations »*
- *« Trophée des sports »*
- *« Concerts retina »*
- *« Cuisiner ensemble, faire des conserves »*
- *« Journée découverte multi-sports et activités de loisirs (plus participatif que forum des assoc) »*
- *« Foire aux tripes »*
- *« Membre de l'association du patrimoine, aimerais qu'il y ait plus de monde »*
- *« À Moutiers, concerts d'orgue pour financer la restauration de l'église, serait bien que cela se fasse aussi sur le territoire de la CDC »*

- « Tout ce qui peut favoriser le lien et la rencontre. »
- Ciné-club, café philo, échanges de savoirs
- « Créer des associations pour attirer les jeunes vers nos petites communes (logements aides à la construction) »
- « Lorsque des associations, ou les écoles, organisent des réunions, cela se déroule toujours à des heures contraignantes pour les ouvriers, plutôt que le week-end. C'est peut-être aussi pour ça que les jeunes se désintéressent et que les animations proposées ciblent une certaine tranche d'âge. »
- « Très âgée mais Aimerais aller au conseil municipal/ passion pour le secourisme/ aimerait concerts comme à Moutiers - Evénements qui ressemblent le monde et qui permettent de financer restauration du patrimoine/ besoin d'une boulangerie à Longny »
- « Un portail internet et un panneau physique de petites annonces accessible à tous pour les petites annonces (covoiturage, ventes, prêt d'outils, échanges entre citoyens, etc.). Un espace de stockage pour la mutualisation d'outils (tondeuses, escabeaux, perceuse, etc.) Le principe étant de pouvoir disposer de ces outils en les réservant au lieu que tout le monde achète ce genre d'ustensiles pour les utiliser une ou deux fois à l'année. »



# L'ACTION EDUCATIVE SUR LE TERRITOIRE

## La CDC des Hauts du Perche, coordinatrice de l'action éducative sur son territoire



### Les acteurs éducatifs du territoire

#### - Les crèches en Multi accueil

Chaque structure Petite Enfance se compose d'une équipe de direction, d'une équipe auprès des enfants et d'agents d'entretien. Les structures intercommunales sont ouvertes à partir de 7h00 à 18h30 du lundi au vendredi soit 57H30 de garde possible. La collectivité accueille les enfants de 10 semaines à 4 ans pouvant s'étendre à 6 ans pour les enfants porteurs de handicap. Le taux de couverture d'accueil collectif reste inférieur à la moyenne départementale/ 53,6% CDC des Hauts du Perche contre 66,9% département de l'Orne.

Les professionnels répondent au maximum aux besoins des parents en leur apportant des solutions adaptées à leurs demandes. Chaque structure possède son règlement de fonctionnement et est subventionnée par la Caf et la MSA sous la forme de la prestation de service unique (PSU). La tarification dépend du barème établi par la CNAF. Trois types de contrat sont possibles : régulier, occasionnel ou urgence. Les parents qui résident sur le territoire de la communauté de communes sont prioritaires.

#### En quelques chiffres :

En 2021, 50 enfants ont fréquenté le Multi accueil Baby Perche à Longny les Villages, 43 enfants pour le multi accueil les Premiers Pas à Tourouvre.

Tout au long de l'année, des projets sont menés et les structures prennent part aux événements locaux comme la fête du jeu. Des intervenants extérieurs aux structures viennent régulièrement enrichir le quotidien des enfants et des familles. De plus, les professionnels des structures bénéficient d'un accompagnement d'une professionnelle du Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSPP).



## - **Le Relais Petite Enfance (R.P.E.)**

Le Relais Petite Enfance est ouvert depuis le 1 er janvier 2022. Il est animé par une Educatrice de Jeunes enfants à mi- temps. Le territoire compte 15 assistants maternels pour 58 places potentielles. L'animatrice maille le territoire en proposant des temps d'accueil collectifs et des permanences administratives sur quatre sites.

Les missions du Relais sont :

- Organiser un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents, les assistants maternels agréés ou les candidats à l'agrément,
- Animer un lieu où professionnels de l'accueil à domicile et enfants se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux,
- Contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel,
- Participer à une fonction observatoire des conditions locales d'accueil des jeunes enfants.

52% des professionnels ont plus de 50 ans et peu de nouveaux agréments ont été demandés depuis janvier 2022.

Une mission renforcée a été positionnée : « la promotion renforcée de l'accueil individuel par la mise en œuvre d'une stratégie de communication ».

## - **Les établissements scolaires**

### [L'école primaire Privée Notre Dame](#)

Sur le territoire des Hauts du Perche, une école primaire privée est implantée sur la commune de Longny au Perche. Un contrat d'association est passé entre l'établissement et l'Etat. De ce fait, la collectivité soutient financièrement l'établissement.

Celui-ci regroupe 47 élèves pour l'année scolaire 2021/2022 de la Toute petite section de Maternelle au CM2.

### [Les écoles primaires intercommunales](#)

La collectivité développe des moyens importants pour le bon fonctionnement des activités scolaires, parmi lesquels l'affectation de personnel au service des écoles, la mise en place d'une restauration scolaire de qualité, l'achat de fournitures scolaires, le financement des sorties pédagogiques, l'achat d'équipements numériques, l'organisation d'une garderie matin et soir et l'organisation de l'aide aux devoirs sur le secteur de Tourouvre / Randonnai.

Depuis 2018, les écoles primaires du territoire fonctionnent par dérogation en 4 jours. Un partenariat fort lie les établissements scolaires et les services de la Communauté de Communes des Hauts du Perche. Il se traduit par la signature et la mise en œuvre du PEdT 2018/2021 qui adhère à la charte qualité « plan du mercredi ». Celui-ci a été renouvelé en septembre 2022 avec un périmètre d'actions élargi aux 0/25 ans.



En quelques chiffres...

	2021/2022	2020/2021	2019/2020
Ecole de Longny-au-Perche	173	172	156
Ecole de Neuilly-sur-Eure	92	89	78
Ecole de Tourouvre	149	144	161
Ecole de Randonnai	95	88	89
<b>TOTAL</b>	<b>509</b>	<b>500</b>	<b>484</b>

Depuis 2019, la scolarisation des enfants âgés de 3 ans est obligatoire. Ils représentent 13% des effectifs totaux. En parallèle, chaque école accueille des enfants de moins de trois ans en Toute Petite Section de Maternelle. Ils représentent **2% des effectifs**.

[Le Restaurant Scolaire](#)

Les quatre restaurants scolaires de la CDC des Hauts du Perche servent des repas confectionnés sur place par des cuisiniers. Des menus communs et équilibrés sont établis par l'ensemble des cuisiniers. La collectivité adhère au Projet Alimentaire Territoire porté par le Parc régional du Perche et est accompagnée par l'association Mil Perche pour la mise en œuvre de celui-ci. Cela se traduit par de la formation auprès des cuisiniers et des actions en direction des familles.

[La garderie du matin et du soir](#)

La garderie est un service payant mis en place dans les écoles publiques de la Communauté de Communes. L'accueil des enfants est assuré avant et après l'école par le personnel de la CDC. C'est un moment de détente et de jeux où les enfants inscrits par leurs parents peuvent faire leurs devoirs. Les cinq garderies ne sont pas déclarées en accueil périscolaire.

[Le collège Félix Leclerc](#)

Le territoire des Hauts du Perche dispose d'un collège situé à Longny au Perche. Les communes de Longny-les-Villages, L'Hôme-Chamondot, Le Mage, Bizou, Les Menus, Le Pas-Saint-L'Homer, Moussonvilliers, La Ventrouze, Tourouvre, Autheuil y sont rattachées.

Pour l'année 2021/2022, 182 élèves sont scolarisés dans l'établissement. Des animations sont proposées par la Ludothèque intercommunale et animées par les professionnels du club ados.

Rappelons qu'il n'y a **pas de lycée sur le territoire**.

- **Les Accueils de Loisirs 3-12 ans**

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) sont des lieux de vie adaptés, où les enfants peuvent profiter de loisirs éducatifs en participant à des activités libres et/ou proposées par des animateurs, sous la responsabilité d'un(e) directeur (trice). Une tarification modulée est proposée aux familles.

## [Le périscolaire du mercredi et l'extrascolaire](#)

Depuis septembre 2018 et le retour de la semaine à 4 jours par dérogation, la Communauté de communes a ouvert ses deux accueils de loisirs à la journée et s'inscrivent dans le dispositif plan du mercredi.

Ces accueils de loisirs représentent un des principaux lieux de socialisation des enfants en dehors du temps scolaire. Les objectifs sont surtout d'offrir la possibilité à chacun de découvrir l'autre et les règles de vie en collectivité. Il s'agit également de développer la découverte et la pratique de différentes activités socio-culturelles. Quatre séquences bien distinctes sont identifiées : l'accueil du matin entre 7h30 et 9h00, les activités du matin, le temps de midi, les activités de l'après-midi et l'accueil du soir entre 17h00 et 18h30. Les enfants de 3 à 12 ans peuvent profiter d'activités diversifiées, des ateliers socioculturels sont également proposés.

Les accueils de loisirs sont ouverts à chaque période de vacances scolaires sauf durant les vacances de fin d'année.

Pour l'année 2022, l'ouverture des structures en août a été pérennisée permettant d'accueillir près de 341 enfants âgés de 3 à 12 ans sur l'ensemble de l'année. Cela représente près de 36% des enfants en âge de fréquenter les structures.

### - **Les mini camps**

Pendant les vacances scolaires, des activités type « mini-camps » sont également prévus. Ils permettent aux enfants, sur quelques jours, de partir en dehors du cadre familial, ce qui leur permet de gagner en autonomie. Toutefois, il n'existe **pas d'offre de séjours de vacances sur le territoire**.

### - **Le club Ados**

Pour répondre aux besoins d'accompagnement personnel, professionnel ou scolaire des jeunes, la Communauté de communes a ouvert un Club Ados qui se veut être un lieu socialisant ayant pour enjeu la mise en place d'animations éducatives à destination du public adolescent et jeunes adultes.

Situé sur la commune de Randonnai à l'ouest du territoire, le Club Ados est un lieu convivial où les jeunes adultes peuvent venir discuter mais aussi pratiquer des activités diverses et variées. Ce lieu donne aussi la possibilité au public accueilli de s'impliquer dans la construction de projets afin de réaliser des loisirs parfois inaccessibles.

Le club Ados se compose de trois parties distinctes :

- 1 - un foyer, ouvert à tous et d'accès libre, favorisant la mixité sociale, les rencontres, le dialogue, la détente ;
- 2 - des animations régulières (sorties, ateliers permanents, projets de jeunes...) réparties sur l'ensemble de l'année mais néanmoins plus fréquentes pendant les vacances scolaires ;
- 3 - l'émergence de projets initiés par les jeunes et/ou par les animateurs ;

Depuis 2019, ce lieu est labellisé « Ps jeunes » par la Caf de l’Orne. En para est référencé « **Promeneurs du Net** ». Sur Internet, il crée, maintient le lien, écoute, conseille, soutient les jeunes du territoire via un espace virtuel dédié.

La fréquentation de la structure jeunesse varie selon les périodes d’ouverture. L’accueil durant le temps périscolaire concerne essentiellement les jeunes de 11 à 14 ans. Un créneau est proposé au 15/17 ans le vendredi soir sur la commune de Longny les villages. Durant les vacances scolaires, l’accueil fonctionne avec un public plus large.

La structure est ouverte le mercredi de 14h à 18h30, le vendredi de 17h à 19h et durant les vacances scolaires d’hiver de printemps d’été et d’automne de 9h à 18h30.

En 2021, près de 52 jeunes ont fréquenté la structure.

Toutefois, il n’existe pas d’accueil en extrascolaire sur le secteur Est du territoire.

[L’accompagnement des 15-25 ans](#)

**Le territoire est dépourvu de lycée.** Ce qui rend **l’accompagnement des jeunes à partir de 15 ans plus difficile.**

La collectivité a un **partenariat fort avec la Mission Locale de L’Aigle – Mortagne** sur la mission de soutenir les jeunes dans leur recherche d’emploi ainsi que dans leurs démarches d’orientation professionnelle, d’accès à la formation. Cela se traduit par des permanences sur des lieux mutualisés comme France Services ou salles communales. Pour l’année 2021, cela représente 175 jeunes accompagnés.

Depuis janvier 2022, la Mission Locale de L’Aigle-Mortagne a obtenu le label Point Information Jeunesse pour intervenir auprès du public 13-29 ans. Cinq axes ont été retenus :

Axe 1 : Identifier un Point Information jeunesse physique sur Mortagne-Au-Perche

Axe 2 : Développer un Espace Information Jeunesse dématérialisé et digitalisé

Axe 3 : Mettre en place une « boussole des jeunes » sur le territoire du Perche

Axe 4 : Développer les permanences de proximité pour être au plus près des publics et proposer un espace information jeunesse itinérant

Axe 5 : Mettre en œuvre avec les partenaires locaux des actions Hors les Murs.

La collectivité cofinance le poste de l’animateur infos jeunesse et depuis février 2022, celui-ci intervient une journée par semaine à la Maison France Services. Des partenariats se sont créés avec la Région Normandie pour labelliser la Maison France Services comme point relais sur les dispositifs que celle-ci propose comme « ATOUTS NORMANDIE », « PASS MONDE » etc...

- [La Ludothèque](#)

La Ludothèque des Hauts du Perche est implantée sur la commune de Tourouvre. Elle est ouverte :

En période scolaire	En extrascolaire
Le mercredi après-midi, de 14h à 18h	Le mercredi après-midi, de 14h à 18h
Le vendredi de 16h30 (soit dès la sortie de l’école) à 19h	Les vendredis de 14h à 18h

Au-delà des créneaux d'ouverture, la ludothèque est un service en itinérance qui intervient au sein des 5 écoles primaires du territoire, du collège, de la Corne d'Or, des EHPAD et associations locales.

## LES ATOUTS

### PETITE ENFANCE

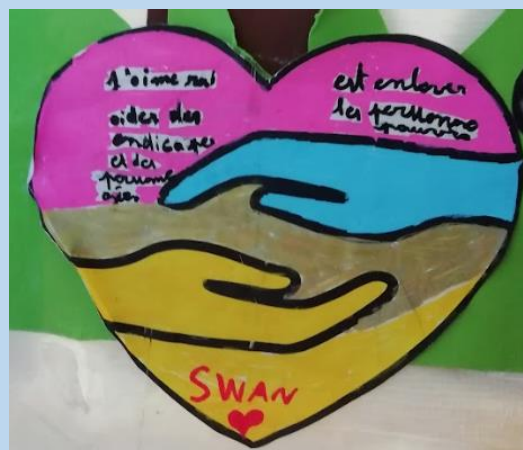
- Une **offre d'accueil collectif et individuel pour les 0/4 ans bien répartie** sur le territoire.
- Une structure qui **accompagne les professionnels de l'accueil individuel et les parents employeurs.**
- **Une réflexion sur le guichet unique / commission d'attribution des places** en crèche.
- Des structures portées par la CDC qui facilitent le **suivi pour la continuité éducative.**

### ENFANCE / JEUNESSE

- **1 école primaire privée** sous contrat d'association qui regroupe 47 élèves.
- **4 écoles primaires** qui regroupent 509 élèves et des effectifs par classe non saturés
  - **Des équipes pédagogiques expérimentées et engagés,**
  - Des **partenariats et dispositifs d'enseignements complémentaires** (stages de remise à niveau durant les vacances scolaires, Activités Pédagogiques Complémentaires)
  - Des agents qui **accompagnent les enfants avant pendant et après l'école,**
  - Une volonté politique forte en direction de **l'éducation à l'alimentation** (Projet Alimentaire de Territoire),
  - Un partenariat avec les **médiathèques et la ludothèque,**
- Un **collège** de secteur qui regroupe 182 élèves
  - Un partenariat avec le **secteur ados et la ludothèque**
- Une **offre de loisirs en direction des 3 à 17 ans bien présente** et qui propose une **tarification modulée**
- Des dispositifs favorisant la **participation des enfants et des jeunes** et valorisant leur implication (PS jeunes)
- Un **partenariat fort avec la Mission Locale** pour l'accompagnement des jeunes, PIJ
- Un **relais de proximité des dispositifs jeunesse portés par la Région.**
- **Un PEDT renouvelé en septembre 2022** avec un périmètre d'actions élargi aux 0/25 ans.

## LES POINTS DE VIGILANCE

- ➔ Un besoin d'accroître l'offre pour améliorer le taux de couverture d'accueil collectif,
- ➔ Une baisse du nombre d'assistants maternels et des professionnels isolés,
- ➔ Impact de la crise sanitaire :
  - Actions de soutien à la parentalité suspendues
  - Familles isolées
  - Enfants impactés
- ➔ Pas ou peu de passerelles entre les différents services
- ➔ L'articulation entre les temps de l'enfant et de la jeunesse
- ➔ Des enjeux d'organisation, de qualité d'encadrement, de mixité des équipes éducatives (Atsem/ animateurs/ enseignants/ AESH...)
- ➔ Les garderies non déclarées auprès de la DRAJES
- ➔ Une offre de loisirs à maintenir
- ➔ Une offre de vacances inexistante



### => PLUSIEURS ENJEUX

1. Renforcer l'offre d'accueil collectif et individuel.
2. Accompagner les familles dans leur fonction parentale et maintenir une cohérence éducative.
3. Renforcer l'accompagnement des jeunes dans leur parcours de vie.

## LA PARENTALITE

RAPPEL : Le territoire compte près de 3781 ménages, avec une nette majorité de familles puisqu'elles représentent 60,7%. Toutefois la part des familles avec enfant représente 30% dont 8,8 % sont des familles monoparentales (7% pour le département de l'Orne).

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants et le foyer familial leur premier lieu d'apprentissage et d'éducation. **Le lien parents-enfants est un enjeu important** pour l'épanouissement de l'enfant et sa socialisation. L'accompagnement des familles et le soutien à la fonction parentale sont des leviers importants pour la réussite éducative et scolaire.

Il n'existe **pas sur le territoire des Hauts du Perche, de lieu de rencontre et d'information pour les parents** si ce n'est le RPE de manière très modeste compte-tenu du temps de travail de l'animatrice. L'analyse des réponses exprimées par les parents dans le questionnaire montre un réel **besoin de rencontres sur les questions liées à l'éducation et à l'accompagnement de son enfant dans les grandes étapes de vie, les écrans, aux rythmes de l'enfant, à l'alimentation**. Ce ressenti est fortement constaté dans cette période post Covid-19. Les équipes de professionnels sont parfois témoins de **relations parents/enfants questionnantes** lors des accueils et départs des familles sans pouvoir offrir de relais à ces familles.

Dans un autre domaine, post Covid -19, on relève **une offre d'animation et de loisirs peu développée pour les très jeunes enfants du territoire**. Les propositions existantes sont faites par la médiathèque autour du livre et la ludothèque.

**Un projet de répit parental** est en cours d'élaboration au sein de l'association La Corne d'Or.

De plus l'analyse des questionnaires a mis en avant les **difficultés financières** notamment lorsqu'il y a des fratries au sein des familles ayant des revenus modestes. Le **cumul des différents coûts liés aux modes de garde et aux services** (crèches, garderie périscolaire, cantine...) est difficile à honorer. La situation économique de ces ménages est d'autant plus fragile si on ajoute les frais liés aux déplacements domicile/travail. Le moindre problème supplémentaire est un risque de basculement vers une plus grande précarité (impayés, perte d'emploi...) car ces familles n'ont aucune marge de manœuvre financière.

Enfin, les **amplitudes horaires des garderies et accueils de loisirs** ainsi que la **gestion des devoirs** sont des difficultés exprimées par les parents afin d'articuler vie professionnelle et vie familiale.



## SYNTHESE DES ENJEUX

- **Un nombre de familles monoparentales en constante évolution**
- **Sentiment d'isolement vécu par les familles** suite aux différents événements (plan Vigipirate / Covid- 19)
- **Place des familles à questionner.**
- **Un besoin d'accompagnement de son enfant dans les grandes étapes de l'apprentissage** (acquisition propreté / ados et modification du corps).
- Les équipes de professionnels sont parfois témoins de **relations parents/enfants questionnantes lors des accueils et départs des familles** sans pouvoir offrir de relais à ces familles.
- **Peu de formation pour les professionnels autour du soutien à la parentalité.**
- **Pas de lieu ou d'espace parentalité pour les 0 - 17 ans.**
- **Un modèle éducatif subi par les jeunes parents de la part de leurs proches.**
- **Un cumul de difficultés financières.**

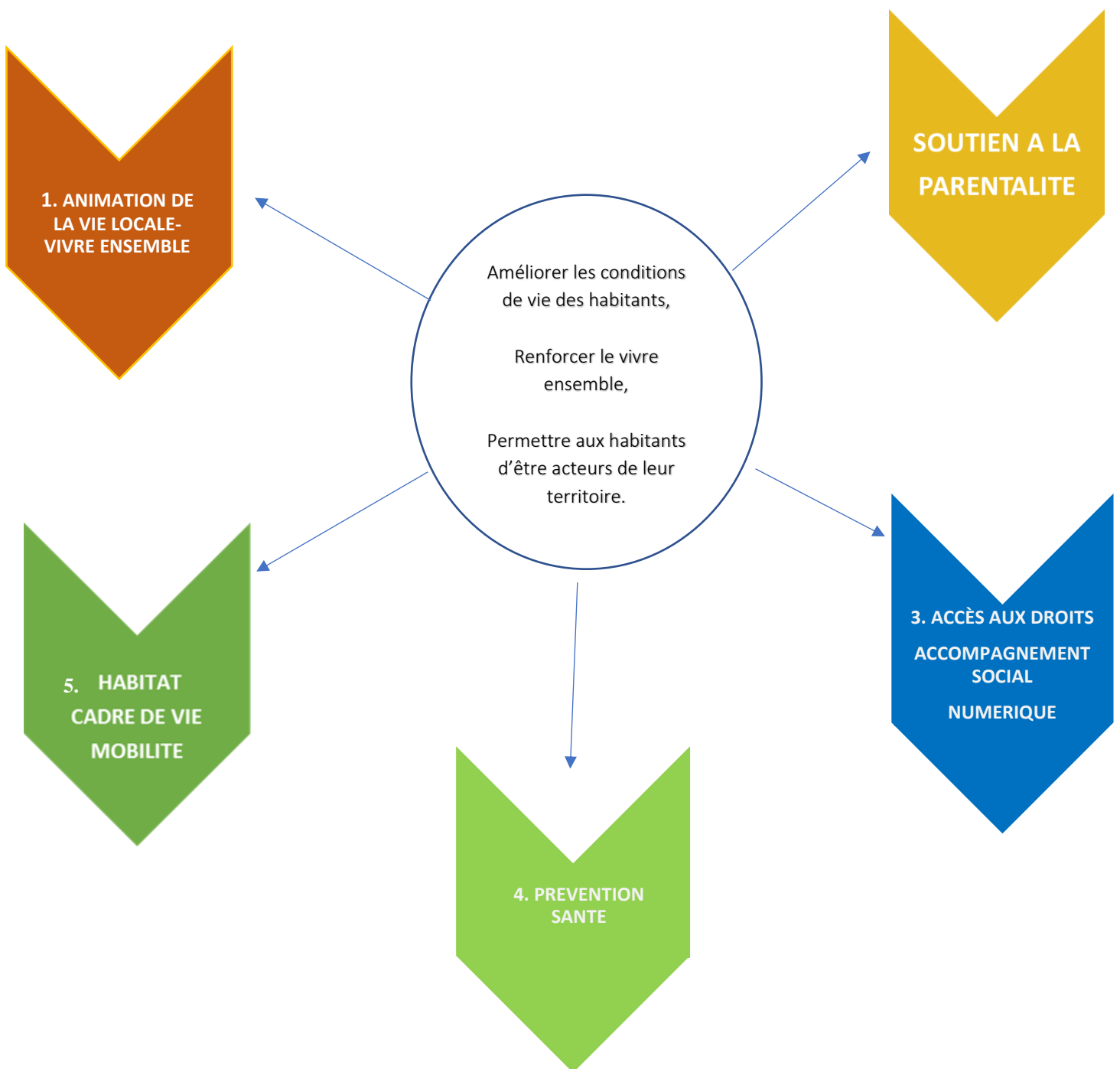
## ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale

*(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)*

NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
<b>EAJE</b>	
Multi - Accueil	Les Premiers Pas 6 rue du Portail 61190 TOUROUVRE
Multi - Accueil	Baby Perche 2 rue Eugène Cordier 61930 LONGNY LES VILLAGES
<b>LAEP</b>	
<b>RPE</b>	RPE des Hauts du Perche, rue Eugène Cordier 61930 LONGNY LES VILLAGES
<b>ALSH</b>	
Accueil de loisirs primaire	Rue de la mairie Randonnai 61190 TOUROUVRE
Accueil de loisirs primaire	2 Route de Bizou, Longny-au-Perche. 61290 LONGNY-LES-VILLAGES
Club ados	41 route de la poterie Randonnai 61190 TOUROUVRE
<b>LUOTHEQUE</b>	
	Ludothèque des hauts du perche place des Charmilles 61190 TOUROUVRE

## ANNEXE 3 – Plan d’actions 2023-2027 - Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés

### SCHEMA DES ENJEUX DEFINIS POUR LA PERIODE 2023 / 2027



- \* Social Mobilité Enfance et Jeunesse (dont CIAS)
- \*\*réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

## 1. ANIMATION DE LA VIE LOCALE - VIVRE ENSEMBLE

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	PILOTAGE	PARTENAIRES ET ACTEURS ASSOCIES	MISE EN ŒUVRE				
					2023	2024	2025	2026	2027
Favoriser la rencontre et la mixité sociale	Améliorer et développer les outils d'information pour valoriser les actions du territoire	Création d'actions de communication (1-1)	CDC /réfèrent actions sociales	Caf de l'Orne / Associations locales / communes / la Corne d'Or	x	x	x	x	x
	Favoriser l'interconnaissance entre les acteurs et les habitants	Création d'un Espace de Vie Sociale (EVS)/ point d'appui à la vie associative (1-2)	Pôle SMEJ /réfèrents actions sociales et jeunesse	Caf de l'Orne / Associations locales / communes / la Corne d'Or					
	Renforcer les projets d'animation locale sur le territoire en direction des familles et habitants					x	x	x	x
	Soutenir les initiatives culturelles et sportives à l'échelle intercommunale								
		«définition d'un plan d'actions coordonné » (1-3)	CDC/	PNRP/ associations 4 Ecoles primaires / 2 alsh		x	x	x	x
Promouvoir la participation et l'engagement des habitants pour qu'ils soient acteurs de leur territoire.	Renforcer l'implication et l'engagement des jeunes dans la vie locale	Point Information Jeunesse Itinérant / relais FS (1-4)	pôle SMEJ*	Mission Locale / Région Normandie	x	x	x	x	x
		Chantiers Jeunes et Actions d'éducation à la citoyenneté (1-5)	PRNP /pôle SMEJ	DRAJES / Région/ caf / PJJ/ communes / mission locale	x	x	x	x	x
Développer des actions de solidarité et d'entraide pour lutter contre les exclusions.	Favoriser l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap tout au long de leur vie	Accueil adapté des publics dans structures (falc/ handicap/... création charte d'acc) (1-6)	Pôle SMEJ / Réfèrent santé	UFVC Normandie/ Corne d'Or		x	x	x	x

## AXE 2. SOUTIEN A LA PARENTALITE

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	PILOTAGE	PARTENAIRES ET ACTEURS ASSOCIES	MISE EN ŒUVRE				
					2023	2024	2025	2026	2027
Organiser l'offre et mettre en réseau les différents acteurs autour de la parentalité	Créer et animer un réseau d'acteurs autour de l'éducation et la parentalité	Réseau des acteurs de l'éducation et parentalité (2-1)	réfèrent petite enfance parentalité	acteurs locaux / associations / CAF + REEAP**		X	X	X	X
	Créer des passerelles entre les services pour assurer la complémentarité éducative	PEDT et projets pédagogiques en lien (2-2)	Pôle SMEJ	caf / DRAJES / famille	X	X	X	X	X
Accueillir et impliquer les familles dans les projets des structures enfance jeunesse	Faciliter la visibilité des actions à destination des familles pour une meilleure implication	Portail famille (2-3)	Pôle SMEJ / conseiller numérique	caf / familles/ msa/ écoles	X	X	X	X	X
	Accueillir et impliquer les familles au sein des structures enfance jeunesse	PEDT et projets pédagogues en lien (2-2)	Pôle SMEJ	Education Nationale / DRAJES / CEMEA	X	X	X	X	X
Accompagner et soutenir les habitants dans leur fonction parentale	Créer un espace parentalité adapté à chaque tranche d'âge	création d'un LAEP (2-4)	réfèrent petite enfance parentalité	caf de l'Orne			X	X	X
		Mise en place d'un dispositif type « Promeneur du net » pour les parents (2-5)	réfèrent petite enfance parentalité	caf de l'Orne				X	X
	Contribuer à une plus grande implication des parents dans le suivi de la scolarité	Etude d'un CLAS collège (contrôle local d'accompagnement à la scolarité (2-6)	réfèrent jeunesse	Association Lutille Collège/ écoles primaires				X	X

## 3- ACCES AUX DROITS - NUMERIQUE - ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	PILOTAGE	PARTENAIRES ET ACTEURS ASSOCIES	MISE EN ŒUVRE				
					2023	2024	2025	2026	2027
Favoriser l'accès aux droits et la lutte contre le non recours	Renforcer la présence des services dans les territoires les plus dépourvus	Développement d'une démarche d'« aller vers », d'itinérance des agents et mise en place d'actions « hors les murs » (3.1)	CIAS / CDC / France Services	Mairies, Mission Locale, YSOS, UDAF, CIDFF, et autres partenaires selon les thèmes des actions mises en place	x	x	x	x	x
	Diversifier les services proposés à la population	Elargissement du réseau de partenaires (3.2)	France Services / CIAS	Acteurs sociaux, structures caritatives	x	x	x	x	x
	Favoriser l'accès au numérique et accompagner la dématérialisation des services publics	Mise à disposition de matériel informatique et mise en place d'actions de médiation numérique (3.3)	France Services / CIAS / Conseiller numérique	Mairie, réseau des médiathèques, Agences postales communales, Emmaüs Connect	x	x	x	x	x
				Partenaires FS nationaux (Pôle Emploi, CPAM, CAF, MSA, CARSAT, Ministère de l'intérieur, La Poste, DGFIP) et partenaires locaux (CD, CAF, ETS, MLJ, Point Infos Jeunes du Perche Ornaïs, Pays du Perche Ornaïs, CLIC, CIDFF)	x	x	x	x	x
Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics en grande difficulté	Améliorer l'accompagnement des habitants dans leur parcours de vie, notamment les publics en grande difficulté	Formation des agents de la collectivité à l'accueil, au repérage et à l'orientation des publics vulnérables et / ou à besoins spécifiques (3.5)	CIAS / France Services	CNFPT / CLIC / EHPAD / MDO / ANLCI		x	x	x	x
		Création de livrets d'accueil par moments de vie (3.6)	CIAS	Acteurs sociaux du territoire, services de la collectivité, médiathèque (réfèrent FALC)		x	x	x	x
	Soutenir les actions en faveur de l'insertion socio-professionnelle	Mise en place et/ou promotion d'ateliers collectifs (budget, économies d'énergie, etc.) (3.7)	CIAS / France Services	Conseil Départemental, UDAF, ANAH, Banque Alimentaire de l'Orne		x	x	x	x
		Mise en place d'actions et d'événements en lien avec l'insertion et la promotion des métiers en tension (3.8)	CIAS / France Services	ETS, ACI Développement, AAES, Pôle Emploi, Mission Locale	x	x	x	x	x
Coordonner les acteurs pour plus de cohérence et d'efficacité.	Identifier qui fait quoi et renforcer l'interconnaissance des acteurs	Création d'un répertoire des acteurs (3.9)	CIAS			x	x	x	x
	Structurer et animer un réseau partenarial à l'échelle du territoire	Création d'un réseau accès aux droits et numérique (3.10)	France Services / Conseiller numérique	Médiathèques, mairies, APC BIJ,CD	x	x	x	x	x
		Création d'un réseau des acteurs sociaux (3.11)	CIAS	Acteurs sociaux du territoire (CD, CAF, MSA, Mission Locale, CLIC, ETC...)		x	x	x	x



## AXE 4 PREVENTION SANTE

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	PILOTAGE	PARTENAIRES ET ACTEURS ASSOCIES	MISE EN ŒUVRE				
					2023	2024	2025	2026	2027
Favoriser un environnement favorable à la santé et promouvoir la santé et le bien-être des habitants	Porter une attention particulière à la santé des publics accueillis dans les structures	Recrutement d'un référent santé crèche <b>(4.1)</b>	réfèrent santé	ARS CIDFF, PASS ARS, CIDFF, PASS CLIC, ADMR, UNA, MDPH, EHPAD CLIC, ADMR, UNA, MDPH, EHPAD	X	X	X	X	X
		Promotion et communication sur les différents dispositifs d'accès aux soins (mise en place de journées d'information-sensibilisation, mise en place de permanences santé (CIDFF, PASS) <b>(4.1)</b>	réfèrent santé			X	X	X	X
	Améliorer l'accueil et l'intégration des personnes à besoins spécifiques (handicap...)	CIAS / France Services	X		X	X	X	X	
	Contribuer aux travaux menés par la collectivité pour mobiliser les acteurs et construire un projet partagé sur les questions liées à l'accès et à l'offre de santé en y associant acteurs de la prévention, acteurs sociaux et éducatifs et professionnels de santé.	réfèrent santé			X	X	X	X	
Mobiliser les acteurs de santé et améliorer la coordination de l'offre de santé	Contribuer aux travaux visant à améliorer le parcours de soins en santé mentale.	Contribution aux travaux menés dans le cadre de l'élaboration d'un contrat local de santé <b>(4.1)</b>	réfèrent santé		X	X	X	X	
Permettre la transmission des messages de prévention et de promotion de la santé auprès des différents publics.	Mise en place d'actions de prévention	Projet Alimentaire de Territoire et actions de prévention sur l'alimentation <b>(4.2)</b>	Pôle SMEJ / Réfèrent santé	MIL PERCHE PNRP/CAF/MSA		X	X	X	X
		Participation à la mise en place d'actions de prévention et de temps d'échanges et de débat autour des questions de santé avec divers publics, en lien avec le CLS <b>(4.1)</b>	Pôle SMEJ / CIAS / Réfèrent santé	ARS / ASEPT			X	X	X
	Participer à la réflexion sur le développement d'une stratégie locale et du développement d'un travail en réseau autour de la thématique Prévention Promotion Santé	Plan promotion santé dans le cadre du CLS <b>(4.1)</b>	Pôle SMEJ / Réfèrent santé		X	X	X	X	
	Relayer et promouvoir les actions de dépistage	Promotion des programmes de prévention en santé publique <b>(4.1)</b>	Réfèrent santé		X	X	X	X	

## AXE 5 - HABITAT CADRE DE VIE MOBILITE

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	PILOTAGE	PARTENAIRES ET ACTEURS ASSOCIES	MISE EN ŒUVRE				
					2023	2024	2025	2026	2027
Permettre l'adéquation entre les services à la population et l'attractivité du territoire	Améliorer les conditions d'accueil dans les structures afin d'aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale	PEDT et projets pédagogiques en lien (2-2)	Pôle SMEJ	CAF / MSA/Education Nationale / DRAJES asso d'éducation populaire	x	x	x	x	x
		Habilitation des garderies en Accueil Périscolaire (5-1)	coordinateurs enfance	CAF / MSA/ DRAJES		x	x	x	x
		Création d'une maison de la petite enfance + 6 places crèche (5-2)	Pôle SMEJ	PMI / CAF /MSA / ETAT	x	x	x	x	x
		Réhabilitation de l'accueil de loisirs de Randonnai (5-3)	Pôle SMEJ	CAF /MSA / DRAJES / ETAT			x	x	x
Continuer le travail engagé sur la diversité et la qualité des services aux familles	Accompagner l'évolution des services en veillant à s'assurer l'adéquation aux besoins des familles	Mise en place d'un guichet unique / création d'une commission d'attribution des places en crèches (5-4)	réfèrent petite enfance parentalité	CAF/ ELUS		x	x	x	x
Améliorer et renforcer l'offre de mobilité sur le territoire	Soutenir et accompagner des initiatives visant à renforcer la mobilité dans une démarche éco- responsable et solidaire	Amélioration de la mobilité sur le territoire (5.5)	Pôle SMEJ + service tourisme / développement économique+ chargé mission PVD	REGION, CDC du Perche, associations / département/ région	x	x	x	x	x
Contribuer à dynamiser et à renforcer l'attractivité du territoire	Accompagner les travaux menés sur les problématiques de logements vacants et anciens	<b>Pour information</b> Contribution aux travaux de l'ORT en veillant à ce que les besoins sociaux des publics spécifiques soient pris en compte	chargé de mission PVD service développement économique	communes	x	x	x	x	x
	Contribuer aux travaux menés sur la redynamisation des centres bourgs et la recherche de solutions innovantes pour le territoire								

## FICHES ACTIONS 2023-2027

PROJET SOCIAL ET EDUCATIF DE TERRITOIRE Convention Territoriale Globale 2023 - 2027	
<b>AXE 1 :</b>	<b>ANIMATION DE LA VIE LOCALE – VIVRE ENSEMBLE</b>
Objectif(s) stratégiques de référence	- Promouvoir la participation et l'engagement des habitants pour qu'ils soient acteurs de leur territoire.
Objectifs opérationnels	- Améliorer et développer les outils d'information pour valoriser les actions du territoire
FICHE ACTION 1.1	«Création d'actions de communication »
<b>Diagnostic initial</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de coordination des associations et des actions menées.</li> <li>- Méconnaissance des outils de communication déjà existants.</li> <li>- Besoin d'actualisation et d'optimisation des outils déjà utilisés (plaquette enfance jeunesse +signalétique plus à jour)</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
Création d'un groupe de travail « communication » composé de représentants de chaque entité pour: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un guide des services à la population + signalétique</li> <li>- Renforcer de la communication notamment via les réseaux</li> <li>- La création d'une charte de communication</li> <li>- La création d'un annuaire des associations</li> </ul>	
<b>Résultats attendus</b>	
Une meilleure information de la population Appropriation de l'information par les habitants Augmentation de la fréquentation des services Meilleure collecte de l'information	
<b>Echéances de réalisation</b>	
2023 /2027	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	
Formalisation du projet Nombre de participants Taux de satisfaction des usagers	
<b>Référent de l'action</b>	
pôle SMEJ* + service communication	
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Public cible</b>
Caf de l'Orne et associations	Tous les habitants

**PROJET SOCIAL ET EDUCATIF DE TERRITOIR**  
**Convention Territoriale Globale 2023 - 2027**

	<b>ANIMATION DE LA VIE LOCALE – VIVRE ENSEMBLE</b>
Objectif(s) stratégiques de référence	- Favoriser la rencontre et la mixité sociale
Objectifs opérationnels	- Favoriser l'interconnaissance entre les acteurs et les habitants - Renforcer les projets d'animation locale sur le territoire en direction des familles et habitants
FICHE ACTION 1.2	«création d'un Espace de Vie Sociale»
<b>Diagnostic initial</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sentiment d'isolement de la part des habitants et une envie forte de partagée des moments conviviaux.</li> <li>• Pas de projet de l'animation de la vie locale à l'échelle des Hauts du Perche.</li> <li>• Pas d'espace de rencontre entre les habitants qui les accompagnent dans leur projet.</li> <li>• Pas de coordination entre les associations du territoire.</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<p>L'espace de vie sociale est une structure de proximité qui touche tous les publics. Il développe prioritairement des actions collectives permettant : le renforcement des liens sociaux et familiaux, et les solidarités de voisinage ; la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.</p> <p>Cet espace favorisera l'émergence des projets d'habitants et l'implication des habitants à l'animation de l'espace, il se développera autour de plusieurs fonctions :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Une fonction de premier accueil généraliste tout public :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enjeu de mixité sociale</li> <li>- Importance du premier accueil/orientation</li> <li>- Développement d'un espace d'accueil associatif type café associatif,</li> </ul> </li> <li><b>2. Une fonction de coordination des acteurs de l'animation de la vie locale du territoire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Associations, services et équipements</li> </ul> </li> <li><b>3. Une fonction de développement de projets collectifs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exemple de jardin partagé</li> <li>- Organisation d'événements transversaux, actions intergénérationnelles et qui prend en compte les publics isolés,</li> </ul> </li> <li><b>4. Une fonction d'appui à la vie associative et aux projets d'habitants :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Relais d'informations entre les associations</li> <li>- Structuration et réalisation de projets collectifs en appui aux habitants sur un mode de co-construction</li> </ul> </li> </ol> <p>Le principe retenu est celui d'un lieu fixe avec un maillage territorial fort :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des activités / événements à développer en d'autres points du territoire.</li> </ul> <p><b>MODALITES DE MISE OEUVRE :</b></p> <p>1<sup>ère</sup> étape : définition du statut de l'EVS (associatif / communautaire)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quel que soit le statut, la place de l'utilisateur constitue un pré requis incontournable,</li> </ul> <p>2<sup>ème</sup> étape : définition et mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recrutement d'un coordinateur chargé d'élaborer le projet de l'animation de la vie locale et le faire vivre,</li> <li>- Animation de réunions de coordination des acteurs de la vie locale du territoire,</li> <li>- Montage de projets collectifs,</li> <li>- Mise à disposition puis construction de locaux,</li> </ul> <p>3<sup>ème</sup> étape agrément CAF</p>	
<b>Résultats attendus</b>	
<p>Un porteur identifié          Identification par les habitants d'un lieu ressources (informer, orienter)          Accueil de tous les publics          Recueil des besoins des habitants          La mutualisation des moyens engagés (humains, matériels, financiers)          Proposition d'animations collectives et d'événements fédérateurs</p>	

<b>Echéances de réalisation</b>	
Juin 2023	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réunions du groupe de travail</li> <li>• Production d'un projet stratégique</li> <li>• Conventionnement avec les associations</li> <li>• Obtention de l'agrément CAF</li> </ul>	
<b>Référent de l'action</b>	
Coordinatrice des actions sociales	
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Public cible</b>
Associations locales Elu.e.s Habitants Caf de l'Orne	Tous les habitants

<b>PROJET SOCIAL ET EDUCATIF DE TERRITOIR</b>	
<b>Convention Territoriale Globale 2023 - 2027</b>	
<b>AXE 1 :</b>	<b>ANIMATION DE LA VIE LOCALE – VIVRE ENSEMBLE</b>
Objectif(s) stratégiques de référence	- Promouvoir la participation et l'engagement des habitants pour qu'ils soient acteurs de leur territoire.
Objectifs opérationnels	- Soutenir les initiatives culturelles et sportives à l'échelle intercommunale
FICHE ACTION 1.3	« Définition d'un plan d'actions coordonné »
<b>Diagnostic initial</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des initiatives à l'échelle de la CDC sont proposées,</li> <li>- Des dispositifs existants : « CTEJ en direction des écoles et ALSH/ « la culture s'anime... »</li> <li>- Des structures identifiées : les Muséales / la Corne d'Or, Sème ta gainé...</li> <li>- Peu de relais d'information sur les actions portées</li> <li>- Des partenariats forts avec les associations sportives</li> <li>- Des évènements culturels portés par la CDC</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'actions coordonnées visant la complémentarité éducative (écoles / alsh) en s'appuyant sur les ressources du territoire.</li> <li>- Soutien financier aux associations qui œuvrent à l'échelle intercommunale.</li> <li>- Positionnement de la CDC comme coordinatrice de l'action</li> </ul>	
<b>Résultats attendus</b>	
<p>La faisabilité de projets culturels et sportifs pour tous les publics.            La mutualisation des moyens engagés (humains, matériels, financiers).            Une cohérence et une continuité éducative entre les structures (crèches/ écoles/ alsh/club ados / médiathèque/ludothèque.            Décloisonnement des projets.</p>	
<b>Echéances de réalisation</b>	
Janvier 2024	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	
Nombre de projets co- portés. Nombre de projets financés. Evolution favorable	
<b>Référent de l'action</b>	
Pôle SMEJ*	
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Public cible</b>
L'Etat / la Région/ les associations/ la caf et la DRAJES	Tous les habitants du territoire



<b>PROJET SOCIAL ET EDUCATIF DE TERRITOIRE</b>	
<b>Convention Territoriale Globale 2023 - 2027</b>	
<b>AXE 1 :</b>	<b>ANIMATION DE LA VIE LOCALE – VIVRE ENSEMBLE</b>
Objectif(s) stratégiques de référence	- Promouvoir la participation et l'engagement des habitants pour qu'ils soient acteurs de leur territoire.
Objectifs opérationnels	- Renforcer l'implication et l'engagement des jeunes dans la vie locale
FICHE ACTION 1.4	«Point Information Jeunesse Itinérant / relais FS »
<b>Diagnostic initial</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des relais d'information jeunesse pour les plus de 14 ans, peu nombreux ou trop éloignés pour apporter une réponse de proximité, adaptée aux caractéristiques du territoire.</li> <li>- Un faible niveau de qualification des jeunes.</li> <li>- Pas de lycée sur le territoire.</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pérenniser le partenariat avec la Mission Locale labellisée Point Information Jeunesse depuis 2022.</li> <li>- Mise en place de permanences de proximité de l'animateur Info jeunesse à France Services pour être au plus près des publics.</li> <li>- Développement d'actions communes à destination des jeunes en partenariat avec le club ados.</li> <li>- Mise en place d'une « boussole des jeunes » sur le territoire du Perche.</li> <li>- Formation des agents pour positionner de France Services comme relais d'information sur les dispositifs jeunesse portés par la Région lorsque l'animateur Info jeunesse est absent.</li> </ul>	
<b>Résultats attendus</b>	
Un porteur identifié Identification par les jeunes d'un lieu ressources (informer, orienter) Accueil de tous les publics La mutualisation des moyens engagés (humains, matériels, financiers) Proposition d'animation collectives et d'évènements fédérateurs Identification de France services comme relais d'information	
<b>Echéances de réalisation</b>	
2023	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	
Nombre de jeunes accompagnés. Nombre d'actions partenariales réalisées en direction des jeunes. Evolution favorable. Evolution positive de l'adhésion des jeunes aux dispositifs jeunesse de la Région.	
<b>Référent de l'action</b>	
Pôle SMEJ*	
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Public cible</b>
Mission Locale / Région Normandie	Tous les jeunes du territoire

<b>PROJET SOCIAL ET EDUCATIF DE TERRITOIR</b> <b>Convention Territoriale Globale 2023 - 2027</b>	
<b>AXE 1 :</b>	<b>ANIMATION DE LA VIE LOCALE – VIVRE ENSEMBLE</b>
Objectif(s) stratégiques de référence	- Promouvoir la participation et l'engagement des habitants pour qu'ils soient acteurs de leur territoire.
Objectifs opérationnels	- Renforcer l'implication et l'engagement des jeunes dans la vie locale
FICHE ACTION 1.5	«Chantiers jeunes / actions d'éducation à la citoyenneté»
<b>Diagnostic initial</b>	
<p>Une partie de la population qui ne vient pas dans les structures et services offerts sur le territoire.            Une demande des acteurs sociaux de liens avec l'Education Nationale pour accompagner au mieux les jeunes et leurs parents.            Une volonté des partenaires de mettre au cœur des projets les habitants.            Les liens de solidarité par la stimulation du sentiment d'appartenance à la communauté et la définition d'un bien-être commun.</p>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<p>1/ Réalisation d'un recensement des partenaires potentiels à la réalisation d'une action citoyenne et d'un chantier jeunes par le service jeunesse,            2/ Définition d'un programme d'actions en lien,            2/ Renforcement des compétences de l'équipe qui intervient au club ados par le biais de la formation,            3/ Rencontre entre les jeunes et les élus locaux pour définir les opportunités d'un tel projet et le co-construire ensemble,            3/ En s'appuyant sur l'accueil jeunes « club ados », proposer une à deux fois par an des chantiers jeunes à destination des 14/18 ans à réaliser à terme sur le territoire de la Communauté de communes,            4/ Communiquer étroitement avec les acteurs locaux de l'enfance et la jeunesse (collège/lycée/mission locale/associations) pour promouvoir cette nouvelle action.</p>	
<b>Résultats attendus</b>	
<p>Restauration et mise en valeur de certains sites ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Retour positif de la population ;</li> <li>• Valorisation de l'image de la jeunesse du territoire ;</li> <li>• Appropriation du patrimoine local par les jeunes.</li> </ul>	
<b>Echéances de réalisation</b>	
Eté 2023	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de chantier et d'actions citoyennes organisés par an,</li> <li>- Nombre de jeunes inscrits,</li> <li>- Nombre de partenaires sollicités</li> </ul>	
<b>Référent de l'action</b>	
Pôle SMEJ PNRP	
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Public cible</b>
DRAJES / Région/ association Remparts CAF / PJJ/ communes / mission locale	Les jeunes de 8 à 25 ans

<b>PROJET SOCIAL ET EDUCATIF DE TERRITOIRE</b> <b>Convention Territoriale Globale 2023 - 2027</b>	
<b>AXE 1 :</b>	<b>ANIMATION DE LA VIE LOCALE – VIVRE ENSEMBLE</b>
Objectif(s) stratégiques de référence	- Développer des actions de solidarité et d'entraide pour lutter contre les exclusions.
Objectifs opérationnels	- Favoriser l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap tout au long de leur vie
FICHE ACTION 1.6	«Accueil adapté des publics dans les structures»
<b>Diagnostic initial</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Obligation d'accès des équipements aux enfants en situation de handicap.</li> <li>- Des équipes volontaires mais à former.</li> <li>- Des publics fragiles pour des raisons multiples sur le territoire, des liens sociaux parfois distendus et une mixité sociale à conforter.</li> <li>- Une accessibilité qui se décline dans l'espace, dans le temps, mais aussi financièrement ou encore via les outils numériques.</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de protocole d'accueil avec les familles</li> <li>- Inscription dans le projet éducatif et les projets pédagogiques des structures de l'accueil des enfants en situation de handicap</li> <li>- Formation des équipes d'encadrement</li> <li>- Mise à plat des modalités de fonctionnement</li> <li>- Prise en considération des saisonnalités et contraintes de travail pour les modalités de fonctionnement</li> <li>- Développement des outils numériques et supports de communication adaptés (falç / création charte d'accueil)</li> </ul>	
<b>Résultats attendus</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'Équité d'accès aux services et aux droits</li> <li>- La cohésion sociale</li> </ul>	
<b>Echéances de réalisation</b>	
Septembre 2023	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'enfants ciblés accueillis</li> <li>• Analyse des publics par Q</li> <li>• Evolution des fréquentations</li> </ul>	
<b>Référent de l'action</b>	
Chargée de coopération CTG + coordinateur santé	
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Public cible</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• MDPH</li> <li>• DRAJES</li> <li>• CAF</li> <li>• ARS</li> <li>• UFCV</li> </ul>	Enfants et jeunes en situation de handicap * Publics vulnérables

<b>PROJET SOCIAL ET EDUCATIF DE TERRITOIRE</b> <b>Convention Territoriale Globale 2023 - 2027</b>	
<b>AXE 2 :</b>	<b>SOUTIEN A LA PARENTALITE</b>
Objectif(s) stratégiques de référence	- Organiser l'offre et mettre en réseau les différents acteurs autour de la parentalité
Objectif opérationnel	- Créer et animer un réseau d'acteurs autour de l'éducation et la parentalité
FICHE ACTION 2.1	« Création d'un réseau parentalité et animé par le référent parentalité
<b>Diagnostic initial</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Méconnaissance entre les différents acteurs de l'éducation et de la parentalité sur le nouveau territoire des Hauts du Perche,</li> <li>- Pas d'instance similaire sur le territoire,</li> <li>- Pas d'évènements fédérateurs sur le territoire,</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<p><b>1. Création d'un groupe de travail de l'éducation et de la parentalité, chargé du suivi et de la mise en œuvre des actions :</b> Constitution du groupe de travail « restreint » d'une dizaine de personnes Missions du groupe de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition des actions à mettre en œuvre</li> <li>- Suivi et mise en œuvre des actions</li> <li>- Relais d'information auprès des autres acteurs de l'éducation</li> </ul> <p><b>2. Création d'un répertoire des acteurs de l'éducation sur le territoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recensement des acteurs de l'éducation et de la parentalité</li> <li>- Création d'outils de communication entre les acteurs : un mailing de diffusion, newsletter...</li> </ul> <p><b>3. Organisation de réunions thématiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recensement des thématiques pertinentes à aborder</li> <li>- Identification du public ciblé : professionnels ou parents</li> <li>- Recherche de l'intervenant (un acteur local, ou un intervenant extérieur)</li> <li>- Montage de dossier de financement REAAP</li> <li>- Création d'outil de communication et de diffusion de l'information</li> </ul> <p><b>4. Organisation d'actions de formations sur le thème de l'éducation et de la parentalité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recensement des formations pertinentes à aborder</li> <li>- Identification du public ciblé</li> <li>- Recherche de l'intervenant (un acteur local, ou un intervenant extérieur)</li> <li>- Montage de dossier de financement REAAP</li> <li>- Création d'outils de communication et de diffusion de l'information</li> <li>- Gestion des inscriptions</li> </ul> <p><b>5. Organisation d'un évènementiel de l'éducation et de la parentalité</b> Création d'un évènementiel pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser les acteurs de l'éducation et de la parentalité,</li> <li>- Valoriser actions des menées (soirées thématiques, formations.)</li> </ul>	
<b>Résultats attendus</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Information et coordination des actions</li> <li>• Maillage des actions sur le territoire</li> <li>• Création d'un répertoire des acteurs / des partenaires</li> <li>• Emergence de problématiques rencontrées</li> <li>• Meilleur accompagnement des familles</li> <li>• Interconnaissance entre les professionnels</li> <li>• Evolution des postures et des pratiques professionnelles</li> </ul>	
<b>Echéances de réalisation</b>	
Janvier 2024	

**Indicateurs d'évaluation**

Taux de participation des acteurs aux différentes actions

- Taux de satisfaction des participants (familles et partenaires)
- Evolution de la fréquentation de participants sur les actions
- Taux de remise en pratique des connaissances par les acteurs formés sur le terrain
- Nombre de projets REAAP déposés

**Référent de l'action**

Référent parentalité

Partenaires sollicités	Public cible
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mairies</li> <li>- services de la CDC</li> <li>- CIAS</li> <li>- Acteurs de la vie sociale locale</li> <li>- Associations</li> <li>- Ecoles, collèges, lycées</li> <li>- Conseil Départemental de l'Orne</li> <li>- CAF de l'Orne</li> <li>MSA Orne Sarthe Mayenne</li> <li>• DRAJES de l'Orne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les acteurs de l'éducation et de la parentalité</li> <li>- Les familles</li> </ul>

<b>PROJET SOCIAL ET EDUCATIF DE TERRITOIRE</b> <b>Convention Territoriale Globale 2023 - 2027</b>	
<b>AXE 2 :</b>	<b>SOUTIEN A LA PARENTALITE</b>
Objectif(s) stratégiques de référence	- Organiser l'offre et mettre en réseau les différents acteurs autour de la parentalité
Objectifs opérationnels	- Créer des passerelles entre les services pour assurer la complémentarité éducative
FICHE ACTION 2.2	« Construire un Projet Educatif de Territoire qui implique les parents et les décliner à l'échelle des projets pédagogiques
<b>Diagnostic initial</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Obligation légale de disposer d'un Projet Educatif et volonté de l'étendre aux 0/25 ans</li> <li>- Absence d'outil de cadrage pour les agents</li> <li>- Risque de non convergence des actions des services à la population et les établissements scolaires</li> <li>* Renforcer la cohérence et la convergence des actions</li> <li>* Doter les acteurs d'un référentiel</li> <li>* Obtenir la labélisation "Plan Mercredis"</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<p>Le PEDT 0/25 ans a été validé au dernier trimestre 2022, avec un axe fort autour du soutien à la parentalité.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Un groupe de suivi a été créé.</li> <li>- l'ensemble des projets de structures doivent être réécrits pour décliner les orientations.</li> <li>-Les CEMEA accompagne les équipes.</li> <li>- Formation des équipes</li> </ul>	
<b>Résultats attendus</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Une meilleure prise en charge des enfants</li> <li>-Renforcement du lien avec les familles,</li> <li>-Evolution des pratiques professionnelles</li> </ul>	
<b>Echéances de réalisation</b>	
Février 2024	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	
Réécriture des projets et validation par les partenaires, nombre d'actions de soutien à la parentalité définies	
<b>Référent de l'action</b>	
Référent parentalité et chargé de coopération CTG	
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Public cible</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>*élus,</li> <li>*parents,</li> <li>* DRAJES,</li> <li>* Caf,</li> <li>*éducation nationale</li> <li>*MSA</li> <li>*Conseil départemental de l'Orne</li> <li>*Associations à caractère éducatif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Enfants de 0 à 25 ans et leurs familles</li> <li>Les professionnels de l'éducation</li> </ul>



<b>PROJET SOCIAL ET EDUCATIF DE TERRITOIRE</b> <b>Convention Territoriale Globale 2023 - 2027</b>	
<b>AXE 2 :</b>	<b>SOUTIEN A LA PARENTALITE</b>
Objectif(s) stratégiques de référence	- Accueillir et impliquer les familles dans les projets des structures enfance jeunesse
Objectifs opérationnels	- Faciliter la visibilité des actions à destination des familles pour une meilleure implication
FICHE ACTION 2.3	« mise en place d'un Portail famille »
<b>Diagnostic initial</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un manque de clarté dans la communication en direction des familles</li> <li>- Des procédures d'inscriptions et de réservations aux activités péri et extrascolaires limités qui ne permettent pas de proposer le relèvement</li> <li>- Des agents qui perdent beaucoup de temps dans les procédures administratives</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'un audit auprès de toutes les structures afin de déterminer la configuration à mettre en place</li> <li>- Investissement dans du matériel et formation des agents</li> <li>- Saisie des dossiers et transmission des codes d'accès aux familles</li> <li>- Diffuser largement l'arrivée du nouvel outil</li> <li>- Programmer des temps d'accompagnement pour les familles les plus éloignées du numérique avec la conseillère numérique</li> <li>- Prévoir des campagnes d'information récurrentes pour les nouvelles familles qui arrivent sur le territoire</li> </ul>	
<b>Résultats attendus</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adhésion des familles à ce nouveau fonctionnement</li> <li>- Gain de temps pour les agents de la collectivité</li> <li>- 50% démarches dématérialisées dès la première année de fonctionnement</li> </ul>	
<b>Echéances de réalisation</b>	
Avril 2023	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre de démarches réalisées via le portail famille,</li> <li>- Fréquentation des familles en hausse durant les activités parents – enfants organisées dans les structures,</li> <li>- Le nombre d'accompagnement réalisés par la conseillère numérique</li> </ul>	
<b>Référent de l'action</b>	
Chargé de coopération CTG / assistante du pôle	
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Public cible</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- CAF</li> <li>- MSA</li> <li>- Familles</li> <li>- Service communication de la cdc</li> <li>- Les représentants des parents d'élèves des écoles</li> </ul>	Les familles utilisatrices des structures enfance jeunesse

<b>PROJET SOCIAL ET EDUCATIF DE TERRITOIRE</b> <b>Convention Territoriale Globale 2023 - 2027</b>	
<b>AXE 2 :</b>	<b>SOUTIEN A LA PARENTALITE</b>
Objectif(s) stratégiques de référence	- Accompagner et soutenir les habitants dans leur fonction parentale
Objectifs opérationnels	- Créer un espace parentalité adapté à chaque tranche d'âge
FICHE ACTION 2.4	« Création d'un Lieu d'Accueil Enfant- Parent (LAEP) »
<b>Diagnostic initial</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sentiment d'isolement vécu par les familles et accentué par la crise sanitaire</li> <li>- Pas de lieu de soutien à la parentalité sur le territoire</li> <li>- Des modes d'éducation subie par les jeunes parents de la part de leurs proches</li> <li>- Des parents qui se questionnent sur des thématiques comme alimentation, les écrans, l'alimentation...</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation en interne d'un diagnostic (permettant notamment d'identifier les expertises métiers mobilisables et de porter une réflexion sur l'itinérance de la structure)</li> <li>- Constituer un dossier de candidature (projet de service, charte d'accueil, règlement intérieur)</li> </ul> Processus d'instruction de la demande de création de service par la CAF : environ 2 mois <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formaliser une convention.</li> <li>- Identifier des accueillants (recrutement et/ou mutualisation) et des locaux mobilisables</li> <li>- Créer une instance de suivi et de pilotage</li> </ul>	
<b>Résultats attendus</b>	
Obtention de l'agrément, Nombre de familles accueillies	
<b>Echéances de réalisation</b>	
Janvier 2024	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	
Appréciation par les familles de la qualité du soutien reçu dans la parentalité Niveau d'amélioration et de sentiment de soutien des parents dans leur exercice de la parentalité, réduction du sentiment d'isolement, nombre de réunions de travail et du comité de pilotage	
<b>Référent de l'action</b>	
Référent parentalité	
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Public cible</b>
Conseil départemental de l'Orne, CAF de l'Orne, EAJE, assistant(e)s maternel(le)s, RPE, réseau parentalité Espace France services	Parents et enfants de moins de 6 ans

PROJET SOCIAL ET EDUCATIF DE TERRITOIR Convention Territoriale Globale 2023 - 2027	
<b>AXE 2 :</b>	<b>SOUTIEN A LA PARENTALITE</b>
Objectif(s) stratégiques de référence	- Accueillir et impliquer les familles dans les projets des structures enfance jeunesse
Objectifs opérationnels	- Créer un espace parentalité adapté à chaque tranche d'âge
FICHE ACTION 2.5	« Mise en place d'un dispositif type « Promeneur du net Parentalité » à titre expérimentale
<b>Diagnostic initial</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sentiment d'isolement vécu par les familles et accentué par la crise sanitaire</li> <li>- Pas de lieu de soutien à la parentalité sur le territoire</li> <li>- Des modes d'éducation subie par les jeunes parents de la part de leurs proches</li> <li>- Des parents qui se questionnent sur des thématiques comme alimentation, les écrans, l'alimentation...</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<p>En 2025, la communauté de communes souhaite s'inscrire dans cette expérimentation. Cet accompagnement sera en complémentarité du travail réalisé au sein du LAEP.</p> <p>La notion de présence éducative sur Internet fait référence à l'idée de poursuivre la démarche éducative des professionnels dans la rue numérique que représente Internet et les réseaux sociaux. On entend par Présence éducative sur Internet, la pratique professionnelle consistant à être présent auprès du public, sur le web et particulièrement sur les réseaux sociaux.</p> <p>Dans la déclinaison « Parentalité » du projet, le public concerné sera le public de familles et de parents avec lequel les professionnels concernés par l'expérimentation sont en contact régulier au sein des structures.</p> <p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretenir des relations sociales avec les parents qui fréquentent les structures ;</li> <li>• Inciter les parents à fréquenter davantage les structures qui leur sont adressées ;</li> <li>• Proposer des espaces de paroles, d'échanges de débats individuels et/ou collectifs ;</li> <li>• Assurer une veille de l'activité sur les réseaux sociaux ;</li> <li>• Sensibiliser le public aux usages du numérique et aiguïser son esprit critique ;</li> <li>• Transmettre de l'information susceptible d'intéresser le public de la structure concernée ;</li> <li>• Accompagner les initiatives individuelles ou collectives ;</li> <li>• Orienter vers des professionnels spécialisés selon les demandes ou les besoins,</li> </ul> <p>Mis en place d'un groupe de travail sur la définition de l'accompagnement sur le net et lien avec le projet du LAEP</p>	
<b>Résultats attendus</b>	
Appropriation du projet par les familles, La réduction du sentiment d'isolement vécue par les familles	
<b>Echéances de réalisation</b>	
Janvier 2025	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	
Nombre de réunions avec les référents du projet et partenaires Production d'un document cadre, Signature d'une convention avec la caf de l'Orne,	
<b>Référent de l'action</b>	
Référent parentalité	
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Public cible</b>
Caf de l'Orne MSA Orne Sarthe Mayenne Conseil départemental de l'Orne Acteurs de la vie sociale locale (EAJE/ ALSH/ RPE/ LAEP) Associations	Les familles du territoire

<b>PROJET SOCIAL ET EDUCATIF DE TERRITOIR</b>	
<b>Convention Territoriale Globale 2023 - 2027</b>	
<b>AXE 2 :</b>	<b>SOUTIEN A LA PARENTALITE</b>
Objectif(s) stratégiques de référence	- Accompagner et soutenir les habitants dans leur fonction parentale
Objectifs opérationnels	- Contribuer à une plus grande implication des parents dans le suivi de la scolarité
FICHE ACTION 2.6	« Etude du déploiement d'un CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité)»
<b>Diagnostic initial</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- De l'aide aux devoirs mis en place sur la partie Est du territoire</li> <li>- Un niveau de diplôme des jeunes plus bas que la moyenne nationale,</li> <li>- Des enfants qui présentent des difficultés à faire leurs devoirs et des parents démissionnaires</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un groupe de travail sur la mise en place d'un contrat local d'accompagnement à la scolarité</li> <li>- Recensement des ressources sur le territoire pour porter l'action.</li> <li>- Définir le porteur de l'action</li> <li>- Réaliser un diagnostic affiné</li> <li>- Définir le projet et la place du CLAS en lien avec les partenaires</li> <li>- Définir le rôle et les missions des acteurs,</li> <li>- S'assurer de l'engagement de chacun des acteurs</li> </ul>	
<b>Résultats attendus</b>	
Signature d'une convention CLAS avec la CAF de l'Orne	
<b>Echéances de réalisation</b>	
Janvier 2026	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	
Nombre de réunion de travail, Nombre de familles intéressées par le projet Nombre d'acteurs mobilisés	
<b>Référent de l'action</b>	
Coordinateur jeunesse	
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Public cible</b>
-Caf -Education Nationale -Associations -Familles et enfants	Enfants et jeunes scolarisés

<b>PROJET SOCIAL ET EDUCATIF DE TERRITOIRE</b> <b>Convention Territoriale Globale 2023 - 2027</b>	
<b>AXE 3 :</b>	<b>ACCES AUX DROITS – NUMERIQUE – ACCOMPAGNEMENT SOCIAL</b>
Objectif(s) stratégiques de référence	Favoriser l'accès aux droits et la lutte contre le non recours
Objectifs opérationnels	Renforcer la présence des services dans les territoires les plus dépourvus
FICHE ACTION 3.1	Développement d'une démarche d'« aller vers », d'itinérance des agents et mise en place d'actions « hors les murs »
<b>Diagnostic initial</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible présence de services publics et d'acteurs sociaux sur le territoire.</li> <li>- Difficultés de mobilité accentuées par l'absence de gare et le caractère dispersé de l'habitat.</li> <li>- Services de la collectivité peu connus et mal identifiés. Mauvaise connaissance de l'offre de droit commun existante.</li> <li>- Part importante de personnes âgées et de personnes en situation de précarité, particulièrement vulnérables face au risque d'exclusion numérique et de non recours aux droits.</li> <li>- Surreprésentation des usagers France Services résidant à Longny au Perche par rapport aux résidents des autres secteurs.</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<p>Les agents France Services interviennent aujourd'hui exclusivement au sein de l'espace France Services de Longny. Afin d'avoir une meilleure couverture territoriale et de faciliter l'accès à ce service aux personnes vulnérables et/ ou en difficulté de mobilité, l'idée est de développer une démarche d'« aller vers » et d'itinérance des agents en proposant des permanences France Services sur RDV dans certains points identifiés comme isolés ou dépourvus en services. Cette action va de pair avec un travail mené avec les acteurs du territoire, notamment les secrétaires de mairies et les agences Postales communales sur l'orientation des publics. La conseillère numérique et le service social du CIAS veilleront également à aller un maximum à la rencontre des publics les plus vulnérables. Cette action s'inscrira également dans une démarche partenariale par la mise en place d'actions de sensibilisation « hors les murs » (présence sur les marchés et dans les lieux les plus fréquentés du territoire) et par la mise en place de permanences multi-accueils délocalisées.</p>	
<b>Résultats attendus</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre une meilleure identification des services de la collectivité et une meilleure connaissance de l'offre de droit commun.</li> <li>- Proposer une action au plus près des besoins des habitants.</li> <li>- Développement d'un travail en réseau sur les questions d'accès aux droits et au numérique.</li> </ul>	
<b>Echéances de réalisation</b>	
- Dernier trimestre 2023	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de RDV, d'usagers reçus, de cas complexes résolus et d'ouverture de droits</li> <li>- Nombre d'actions « hors les murs » mises en place et nombre de partenaires associés</li> </ul>	
<b>Référent de l'action</b>	
Coordinatrice des actions sociales, en lien avec l'agent France Services en charge des partenariats	
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Public cible</b>
Mairies, Mission Locale, YSOS, UDAF, CIDFF, et autres partenaires selon les thèmes des actions mises en place	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Public éloigné du numérique</li> <li>- Personnes âgées et/ ou ayant des difficultés de mobilité</li> </ul>

<b>PROJET SOCIAL ET EDUCATIF DE TERRITOIR</b>	
<b>Convention Territoriale Globale 2023 - 2027</b>	
<b>AXE 3 :</b>	<b>ACCES AUX DROITS – NUMERIQUE – ACCOMPAGNEMENT SOCIAL</b>
Objectif(s) stratégiques de référence	Favoriser l'accès aux droits et la lutte contre le non recours
Objectifs opérationnels	Diversifier les services proposés à la population
FICHE ACTION 3.2	Elargissement du réseau de partenaires
<b>Diagnostic initial</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible présence d'acteurs sociaux sur le territoire, et notamment d'acteurs spécialisés (ex : violences intrafamiliales)</li> <li>- Manque de formation et de connaissance des agents aussi bien sur le champ social que sur les problématiques rencontrées par le public.</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
L'idée de cette action est d'aller plus loin dans le projet de structuration et de professionnalisation du service social de la collectivité mis en place dans le cadre de la précédente CTG en élargissant les partenariats à des champs nouveaux et jusque-là non explorés (violences intrafamiliales, secteur médico-social, soutien à la parentalité, lutte contre l'illettrisme). Cette action se traduira par le renforcement des liens avec les acteurs du champ social à l'échelle du département et de la région mais aussi par la création de nouvelles permanences France Services (CIDFF, CLIC).	
<b>Résultats attendus</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Multiplier et diversifier la présence d'acteurs sociaux sur le territoire</li> <li>- Améliorer le travail en réseau</li> </ul>	
<b>Echéances de réalisation</b>	
2023	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de partenariats créés</li> <li>- Nombre de permanences France Services mises en place et nombre de rendez-vous à ces permanences</li> <li>- Nombres d'actions menées en partenariat</li> </ul>	
<b>Référent de l'action</b>	
France Services / CIAS	
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Public cible</b>
Acteurs sociaux, structures caritatives	Habitant.e.s du territoire



<b>PROJET SOCIAL ET EDUCATIF DE TERRITOIR</b>	
<b>Convention Territoriale Globale 2023 - 2027</b>	
<b>AXE 3 :</b>	<b>ACCES AUX DROITS – NUMERIQUE – ACCOMPAGNEMENT SOCIAL</b>
Objectif(s) stratégiques de référence	Favoriser l'accès aux droits et la lutte contre le non recours
Objectifs opérationnels	Favoriser l'accès au numérique et accompagner la dématérialisation des services publics
FICHE ACTION 3.3	Mise à disposition de matériel informatique et mise en place d'actions de médiation numérique
<b>Diagnostic initial</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dématérialisation massive des démarches administratives ayant mis une partie de la population, éloignée du numérique, en difficulté sur des démarches essentielles du quotidien.</li> <li>- Part importante de personnes âgées, pour lesquelles le passage au numérique est très difficile et de personnes en situation de précarité rencontrant des difficultés à s'équiper.</li> <li>- Présence de zones blanches sur le territoire.</li> <li>- Difficultés pour les usagers à être autonomes dans leurs démarches.</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<p>L'espace France Services de Longny, le réseau des médiathèques, certaines mairies et certaines agences postales communales mettent déjà à disposition du public du matériel informatique. L'idée de cette action est d'abord de mieux faire connaître ces différents lieux en recensant l'offre et en proposant au public une cartographie des services administratifs et des points d'accès au numérique.</p> <p>Cette action consistera également en la création d'outils permettant aux usagers de mieux se saisir des outils informatiques mis à disposition et devenir ainsi plus autonomes dans leurs démarches.</p> <p>Parallèlement à ce travail sur l'espace numérique de France Services, des ateliers numériques individuels et collectifs seront mis en place par la conseillère numérique au sein de l'espace France Services et dans divers lieux de la collectivité. Des actions visant à favoriser l'accès à des équipements seront également proposées (Emmaüs Connect)</p>	
<b>Résultats attendus</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Familiariser et rassurer les usagers sur la question du numérique et sur les démarches administratives en ligne.</li> <li>- Permettre une meilleure autonomisation des usagers dans leurs démarches administratives.</li> </ul>	
<b>Echéances de réalisation</b>	
2023	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'utilisation de l'espace numérique de France Services</li> <li>- Nombre d'ateliers numériques individuels et collectifs réalisés</li> </ul>	
<b>Référent de l'action</b>	
Coordinatrice des actions sociales - Conseillère numérique	
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Public cible</b>
Mairie, réseau des médiathèques, Agences postales communales, Emmaüs Connect.	Public éloigné du numérique Personnes en difficulté avec les démarches administratives du quotidien

<b>PROJET SOCIAL ET EDUCATIF DE TERRITOIR</b>	
<b>Convention Territoriale Globale 2023 - 2027</b>	
<b>AXE 3 :</b>	<b>ACCES AUX DROITS – NUMERIQUE – ACCOMPAGNEMENT SOCIAL</b>
Objectif(s) stratégiques de référence	Favoriser l'accès aux droits et la lutte contre le non recours
Objectifs opérationnels	Favoriser l'accès au numérique et accompagner la dématérialisation des services publics
FICHE ACTION 3.4	Promotion et déploiement de l'espace France Services
<b>Diagnostic initial</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dématérialisation massive des démarches administratives</li> <li>- Part importante de personnes âgées et de personnes précaires</li> <li>- Service mal connu et peu identifié</li> <li>- Peu de liens avec les acteurs susceptibles d'orienter les publics, notamment les secrétaires de mairie et les gérants des agences postales communales.</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<p>L'idée de cette action est de poursuivre la structuration et la montée en puissance de France Services. Un premier axe consiste à améliorer la communication et la visibilité de France Services, notamment sur internet et sur les réseaux sociaux mais aussi par le biais de plaquettes, d'affiches ou encore des Journées Portes Ouvertes. Les liens seront renforcés avec les acteurs du territoire susceptibles d'orienter les publics (ex : secrétaires de mairie et agents des agences postales communales) afin d'améliorer l'orientation du public. Le travail avec les partenaires nationaux et les partenaires locaux proposant des permanences au sein de France Services sera également développé. Un comité de pilotage réunissant ces acteurs sera notamment mis en place pour veiller à l'efficacité et à la cohérence de l'action. En parallèle, le déploiement de France Services sera étudié avec les services de l'Etat et les partenaires : développement de nouveaux services en fonction des besoins, élargissement de l'offre avec le développement de permanences en visio, accès à France Services facilité pour les usagers sans moyen de déplacement.</p>	
<b>Résultats attendus</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Meilleure identification de France Services et meilleure couverture territoriale</li> <li>- Augmentation du nombre d'utilisateurs venant à France Services</li> <li>- Renforcement du lien avec les partenaires nationaux et locaux ainsi qu'avec les services de l'Etat</li> </ul>	
<b>Echéances de réalisation</b>	
2023	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de rendez-vous</li> <li>- Mise en place du comité de pilotage et nombre de rencontres avec les partenaires</li> <li>- Développement de nouveaux projets au sein de France Services</li> </ul>	
<b>Référent de l'action</b>	
Coordinatrice des actions sociales	
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Public cible</b>
Partenaires FS nationaux (Pôle Emploi, CPAM, CAF, MSA, CARSAT, Ministère de l'intérieur, La Poste, DGFIP) et partenaires locaux (CD, CAF, ETS, MLJ, Point Infos Jeunes du Perche Ornais, Pays du Perche Ornais, CLIC, CIDFF)	Habitant.s du territoire

<b>PROJET SOCIAL ET EDUCATIF DE TERRITOIR</b>	
<b>Convention Territoriale Globale 2023 - 2027</b>	
<b>AXE 3 :</b>	<b>ACCES AUX DROITS – NUMERIQUE – ACCOMPAGNEMENT SOCIAL</b>
Objectif(s) stratégiques de référence	Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics en grande difficulté
Objectifs opérationnels	Améliorer l'accompagnement des habitants dans leur parcours de vie, notamment les publics en grande difficulté
FICHE ACTION 3.5	Formation des agents de la collectivité à l'accueil, au repérage et à l'orientation des publics vulnérables
<b>Diagnostic initial</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible présence d'acteurs sociaux sur le territoire.</li> <li>- Manque de formation et de connaissance des agents aussi bien sur le champ social que sur les problématiques rencontrées par le public.</li> <li>- Part importante de publics en difficultés et avec des besoins spécifiques (personnes âgées, handicapées, situation d'illettrisme, etc)</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
Formation des agents de la collectivité à l'accueil, au repérage et à l'orientation des publics vulnérables et / ou à besoins spécifiques (personnes âgées, en situation de handicap, illettrisme, personnes étrangères, ...)	
<b>Résultats attendus</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'accompagnement des publics</li> <li>- Mieux outiller les agents</li> <li>- Permettre un meilleur repérage, une meilleure orientation et l'impulsion d'un travail en réseau</li> </ul>	
<b>Echéances de réalisation</b>	
2024	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de formations suivies</li> <li>- Nombre d'agents formés</li> </ul>	
<b>Référent de l'action</b>	
- Coordinatrice des actions sociales	
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Public cible</b>
CNFPT / CLIC / EHPAD / MDO / ANLCI	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agents de la collectivité</li> <li>- Acteurs du territoire</li> </ul>

<b>PROJET SOCIAL ET EDUCATIF DE TERRITOIR</b>	
<b>Convention Territoriale Globale 2023 - 2027</b>	
<b>AXE 3 :</b>	<b>ACCES AUX DROITS – NUMERIQUE – ACCOMPAGNEMENT SOCIAL</b>
Objectif(s) stratégiques de référence	- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics en grande difficulté
Objectifs opérationnels	Améliorer l'accompagnement des habitants dans leur parcours de vie, notamment les publics en grande difficulté
FICHE ACTION 3.6	Création de livrets d'accueil par moments de vie
<b>Diagnostic initial</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de formation et de connaissance des agents aussi bien sur le champ social que sur les problématiques rencontrées par le public.</li> <li>- Part importante de publics en difficultés et avec des besoins spécifiques (personnes âgées, handicapées, situation d'illettrisme)</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<p>L'enjeu de cette action est de renforcer la mission d'accueil, de repérage et d'orientation des publics de France Services et du CIAS en créant des outils à destination du public conçus comme des livrets d'accueil par moments de vie ('« Grandir dans les Hauts du Perche », »« Etre parent dans les Hauts du Perche », « Travailler dans les Hauts du Perche », « Bien vieillir dans les Hauts du Perche »). Les besoins spécifiques des habitants seront également pris en compte (ex : livret sur les questions de handicap, utilisation de la méthode FALC, etc). Conçus dans une logique de parcours de l'habitant, ces outils à destination du public ont pour objectif de donner une information claire et lisible sur l'offre existante sur un champ très large. Ils seront également un support et un outil d'aide à l'orientation pour les agents de la collectivité.</p>	
<b>Résultats attendus</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'accueil, le repérage et l'orientation des publics</li> <li>- Apporter une meilleure lisibilité de l'offre existante</li> <li>- Contribuer à la montée en compétence des agents de la collectivité</li> </ul>	
<b>Echéances de réalisation</b>	
2024	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de livrets réalisés</li> <li>- Nombre de livrets distribués</li> <li>- Questionnaires de satisfaction</li> </ul>	
<b>Référent de l'action</b>	
Coordinatrice des actions sociales, en lien avec l'assistante administrative du Pôle et l'agent France Services en charge de la création d'outils.	
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Public cible</b>
Acteurs sociaux du territoire, services de la collectivité, médiathèque (référent FALC)	Habitant.e.s du territoire

<b>PROJET SOCIAL ET EDUCATIF DE TERRITOIR</b>	
<b>Convention Territoriale Globale 2023 - 2027</b>	
<b>AXE 3 :</b>	<b>ACCES AUX DROITS – NUMERIQUE – ACCOMPAGNEMENT SOCIAL</b>
Objectif(s) stratégiques de référence	Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics en grande difficulté
Objectifs opérationnels	Soutenir les actions en faveur de l'insertion socio-professionnelle
FICHE ACTION 3.7	Mise en place et/ou promotion d'ateliers collectifs (budget, économies d'énergie, etc.)
<b>Diagnostic initial</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible présence d'acteurs sociaux et peu de lien entre eux.</li> <li>- Manque d'actions de prévention et d'ateliers collectifs.</li> <li>- Précarité importante sur le territoire et grand nombre de personnes vivant dans une situation précaire et de dénuement : mal-logement, difficulté d'accès aux droits, à la santé, à l'école et à l'emploi.</li> <li>- Fort taux de personnes peu ou pas diplômées.</li> <li>- Présence de France Services, espace réunissant plusieurs partenaires facilitant l'orientation des usagers, les synergies entre eux et la mise en place d'actions partenariales collectives.</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<p>Cette action vise à assurer une meilleure visibilité de l'offre d'action collective existante et à compléter cette offre relativement faible sur le territoire. Un premier axe consiste ainsi, en fonction des besoins ou des projets identifiés, à recenser et à relayer les actions existantes. Dans le cas où aucune action n'existerait, l'objectif est de recenser les partenaires intéressés par l'action et mettre en place un groupe de travail pour définir et construire l'action. Plusieurs thèmes sont d'ors-et-déjà envisagés : ateliers d'aides à la gestion du budget avec l'UDAF, ateliers cuisine anti-gaspi avec la Banque Alimentaire de l'Orne, atelier « Réduire ma consommation d'énergie », atelier sur l'estime de soi, etc. Les ateliers seront conçus de manière à prendre en compte de manière globale les freins et besoins rencontrés par les personnes dans leurs parcours. La précarité des conditions de vie – tant matérielle, financière que sociale – mettent en effet à mal la satisfaction de l'ensemble des besoins, qu'ils soient physiologiques (manger, dormir, être en bonne santé etc.) ou psychologiques (besoin d'estime de soi, des autres, etc.),</p>	
<b>Résultats attendus</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'actions collectives sur le territoire</li> </ul>	
<b>Echéances de réalisation</b>	
A partir de 2024	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions collectives réalisées et nombre de participants à ces actions</li> <li>- Nombre de partenaires associés</li> </ul>	
<b>Référent de l'action</b>	
Coordnatrice des actions sociales, en lien avec l'agent en charge du service d'aide alimentaire	
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Public cible</b>
Conseil Départemental, Mission Locale, ETS, ACI Développement, Pôle Emploi, UDAF et autres selon thèmes	Personnes en situation de précarité Personnes en insertion

<b>PROJET SOCIAL ET EDUCATIF DE TERRITOIR</b>	
<b>Convention Territoriale Globale 2023 - 2027</b>	
<b>AXE 3 :</b>	<b>ACCES AUX DROITS – NUMERIQUE – ACCOMPAGNEMENT SOCIAL</b>
Objectif(s) stratégiques de référence	Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics en grande difficulté
Objectifs opérationnels	Soutenir les actions en faveur de l'insertion socio-professionnelle
FICHE ACTION 3.8	Mise en place d'actions et d'événements en lien avec l'insertion et la promotion des métiers en tension
<b>Diagnostic initial</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Précarité importante sur le territoire et grand nombre de personnes vivant dans une situation précaire et de dénuement : mal-logement, difficulté d'accès aux droits, à la santé, à l'école et à l'emploi.</li> <li>- Fort taux de personnes peu ou pas diplômées.</li> <li>- Difficultés de mobilité</li> <li>- Difficultés de recrutement des structures d'insertion. Manque d'une « première marche » pour les publics les plus en difficultés, pour lesquels les chantiers d'insertion sont déjà inaccessibles.</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<p>En lien avec les acteurs de l'insertion, de la formation et de l'emploi, l'idée est ici de renforcer le volet emploi et insertion au sein de France Services mais aussi du CIAS. Une partie de l'action sera menée en lien avec l'action 7 et consistera à mener des actions collectives de prévention pour accompagner les publics les plus éloignés de l'emploi. Cette action consistera également à travailler sur la visibilité des offres d'emploi et des événements de type forum de l'emploi, « job dating » (espace d'affichage dédié au sein de France Services, distribution de flyers dans le cadre des distributions alimentaires, etc). Le CIAS et l'espace France Services étant des structures de proximité dans lesquelles un lien quotidien et un lien de confiance avec les habitants existe, un travail sera également mené sur la mobilisation des publics et l'accompagnement des publics vers les structures d'insertion et/ou les événements en lien avec l'emploi et l'insertion.</p>	
<b>Résultats attendus</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'accès à l'emploi sur le territoire</li> </ul>	
<b>Echéances de réalisation</b>	
2023 : Travail sur l'affichage et la visibilité des actions 2024 : Travail sur les événements de type forum de l'emploi	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un espace d'affichage dédié, nombre d'informations relayées</li> <li>- Nombre de chantiers d'insertion et de contrats en insertion</li> <li>- Nombre et fréquentation d'événements de type forums de l'emploi.</li> </ul>	
<b>Référent de l'action</b>	
Coordinatrice des actions sociales, en lien avec l'agent chargé de l'aide alimentaire	
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Public cible</b>
ETS, ACI Développement, AAES, Pôle Emploi	Public éloigné de l'emploi

<b>PROJET SOCIAL ET EDUCATIF DE TERRITOIRE</b>	
<b>Convention Territoriale Globale 2023 - 2027</b>	
<b>AXE 3 :</b>	<b>ACCES AUX DROITS – NUMERIQUE – ACCOMPAGNEMENT SOCIAL</b>
Objectif(s) stratégiques de référence	Coordonner les acteurs pour plus de cohérence et d'efficacité
Objectifs opérationnels	Identifier qui fait quoi et renforcer l'interconnaissance des acteurs
FICHE ACTION 3.9	Création d'un répertoire des acteurs
<b>Diagnostic initial</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Offre existante méconnue et peu lisible, aussi bien pour les agents que pour les élus ou les habitants, ce qui ne facilite ni l'accès aux droits, ni l'orientation des publics.</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recensement des acteurs intervenant sur le territoire et élaboration d'un guide des ressources.</li> <li>- Ce travail sera mené en lien avec la création des livrets d'accueil par moment de vie. Le guide des acteurs proposera une porte d'entrée par thématique et en décrivant les ressources mobilisables alors que les livrets d'accueil par moment de vie proposeront une approche par besoin et par situation (je me sépare, j'ai un problème de mobilité, je m'installe sur le territoire, je suis senior, etc.).</li> <li>- Ce guide sera travaillé en lien avec les acteurs du territoire (rédaction et mise à jour des contenus, promotion de l'outil).</li> </ul>	
<b>Résultats attendus</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Meilleure lisibilité de l'offre</li> <li>- Meilleure orientation vers les services et dispositifs adéquats</li> <li>- Meilleur recours aux droits</li> <li>- Parcours de l'habitant plus clair et plus fluide</li> </ul>	
<b>Echéances de réalisation</b>	
2024	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création du support</li> <li>- Nombre et qualité des mises à jour</li> <li>- Relai du support par les partenaires</li> </ul>	
<b>Référent de l'action</b>	
Coordinatrice des actions sociales, en lien avec l'agent France Services chargé de la création d'outils et le service communication.	
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Public cible</b>
Acteurs du territoire	Habitants, élus, agents de la collectivité, bénévoles



<b>PROJET SOCIAL ET EDUCATIF DE TERRITOIR</b>	
<b>Convention Territoriale Globale 2023 - 2027</b>	
<b>AXE 3 :</b>	<b>ACCES AUX DROITS – NUMERIQUE – ACCOMPAGNEMENT SOCIAL</b>
Objectif(s) stratégiques de référence	Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics en grande difficulté
Objectifs opérationnels	Soutenir les actions en faveur de l'insertion socio-professionnelle
FICHE ACTION 3.10	Création d'un réseau accès aux droits et numérique
<b>Diagnostic initial</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de lisibilité sur les points d'accès aux droits et au numérique sur le territoire</li> <li>- Besoin majeur en la matière compte-tenu de la dématérialisation massive des démarches administratives.</li> <li>- Manque de lien entre les acteurs et de coordination entre eux.</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cette action est menée en lien avec l'action n°3.1 consistant à recenser les points d'accès aux droits et au numérique sur le territoire. Une fois les acteurs recensés, l'idée est de diffuser auprès des acteurs du territoire l'outil de cartographie créé afin que les acteurs puissent s'identifier et se contacter en fonction des besoins et des projets.</li> <li>- Dans la continuité de la démarche impulsée en 2021 de recueil des besoins en matière d'accès aux droits auprès des secrétaires de mairie et des agents des agences postales communales, l'idée est d'organiser des rencontres physiques régulières (une à deux fois par an) pour échanger sur les actualités, sur les pratiques, sur les difficultés rencontrées et sur les services existants. Des thématiques pourront être approfondies par le biais de temps d'échange voire de temps d'information-sensibilisation. Des projets communs pourront également être menés (ex : « journée de l'accès aux droits et au numérique », forum sur le numérique en octobre 2023, en lien avec les journées portes ouvertes France Services et en partenariat avec les services du pôle SMEJ.</li> <li>- Une réflexion sera également menée sur la mise en place d'un réseau d'élus.</li> </ul>	
<b>Résultats attendus</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Meilleure lisibilité de l'offre existante</li> <li>- Interconnaissance entre les acteurs et impulsion d'un travail en réseau</li> <li>- Diversité des acteurs représentés et implication des participants</li> </ul>	
<b>Echéances de réalisation</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dès 2023</li> </ul>	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de membres du réseau</li> <li>- Nombre de rencontres</li> <li>- Nombre de temps d'information-sensibilisation réalisés et de projets mis en place</li> </ul>	
<b>Référent de l'action</b>	
Coordinatrice des actions sociales – Conseillère numérique	
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Public cible</b>
Structures des différents points d'accès aux droits et au numérique du territoire (médiathèques, communes, APC, etc)	Acteurs du numérique Animateurs des points d'accès aux droits du territoire

<b>PROJET SOCIAL ET EDUCATIF DE TERRITOIRE</b>	
<b>Convention Territoriale Globale 2023 - 2027</b>	
<b>AXE 3 :</b>	<b>ACCES AUX DROITS – NUMERIQUE – ACCOMPAGNEMENT SOCIAL</b>
Objectif(s) stratégiques de référence	Coordonner les acteurs pour plus de cohérence et d'efficacité.
Objectifs opérationnels	Structurer et animer un réseau partenarial à l'échelle du territoire
FICHE ACTION 3.11	Création d'un réseau des acteurs sociaux
<b>Diagnostic initial</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible présence d'acteurs sociaux et d'acteurs spécialisés sur le territoire et manque d'interconnaissance entre les acteurs.</li> <li>- Manque de lien et de coordination entre les acteurs.</li> <li>- Part importante de la population vivant en situation de précarité.</li> <li>- Besoins importants de la population en termes d'accompagnement social, notamment pour les publics ayant des besoins spécifiques.</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<p>L'idée de l'action est d'organiser des rencontres partenariales ayant pour objectif :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Partager des actualités, des projets, des problématiques, des pratiques</li> <li>2. Améliorer la lisibilité de l'offre et réfléchir collectivement à l'harmonisation de cette offre</li> <li>3. Mise en place de projets communs</li> </ol> <p>En parallèle, un travail sera mené pour améliorer la gestion des cas complexes (rejoindre les instances pluridisciplinaires existantes, participer à les créer si elles n'existent pas).</p> <p>L'action a pour but de favoriser l'interconnaissance entre les acteurs et est menée en lien avec la création d'un annuaire des structures sur le territoire et la création de livrets d'accueil par moment de vie.</p>	
<b>Résultats attendus</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'une dynamique partenariale et de réseau</li> <li>- Réflexion collective et mutualisation des projets</li> <li>- Adaptation de l'offre aux besoins du territoire.</li> </ul>	
<b>Echéances de réalisation</b>	
2023	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de rencontres</li> <li>- Evolution des pratiques</li> <li>- Diversité et implication des participants</li> </ul>	
<b>Référent de l'action</b>	
Coordinatrice des actions sociales	
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Public cible</b>
Acteurs sociaux du territoire	Acteurs sociaux du territoire

PROJET SOCIAL ET EDUCATIF DE TERRITOIRE Convention Territoriale Globale 2023 - 2027	
<b>AXE 4 :</b>	<b>PREVENTION SANTE</b>
Objectif(s) stratégiques de référence	-Favoriser un environnement favorable à la santé et promouvoir la santé et le bien-être des habitants -Mobiliser les acteurs de sante et améliorer la coordination de l'offre de sante -Permettre la transmission des messages de prévention et de promotion de la santé auprès des différents publics.
Objectifs opérationnels	- contractualiser avec l'Agence Régionale de Santé
FICHE ACTION 4.1	« Mise en œuvre d'un CLS Contrat Local de Santé »
<b>Diagnostic initial</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un mauvais état de santé général. Des causes de maladie ou de mortalité imputables à de mauvais comportements de santé</li> <li>- Une démographie médicale dégradée et des risques de renoncement aux soins inhérents à la saturation de l'offre.</li> <li>- Des problématiques de mobilité qui accentuent les risques de renoncement aux soins et créent une situation d'inégalités d'accès aux soins sur le territoire.</li> <li>- Un problème d'attractivité pour les professionnels, accentué par les difficultés de mobilité et l'absence de gare.</li> <li>- Des ressources (CDS, Médicobus, cabinet infirmier, 2 EHPAD, Pharmacies) mais insuffisantes face aux besoins et non coordonnées.</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<p>Le CLS définit un plan pluriannuel d'actions qui décline la stratégie intercommunale autour de plusieurs axes, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La promotion de la santé</li> <li>- La prévention</li> <li>- L'accompagnement médico-social</li> </ul> <p>Ainsi, en s'appuyant sur les constats réalisés dans le cadre du Diagnostic Local de Santé, le Contrat Local de Santé permet, dans le cadre d'une démarche participative et multipartenariale, de définir de façon concertée et partagée des objectifs, une programmation et des critères d'évaluation communs.</p>	
<b>Résultats attendus</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signer un CLS avec l'ARS</li> <li>- Approfondir l'adéquation entre les besoins et l'offre de soins et de santé.</li> <li>- Construire une stratégie intercommunale en matière de santé et d'impulser une dynamique partenariale sur ce sujet</li> <li>- Disposer d'un.e chargé.e de mission Promotion Santé pour la mise en œuvre de ce projet.</li> </ul>	
<b>Echéances de réalisation</b>	
Juin 2023	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	
Nombre de partenaires impliqués Nombre de réunion avec l'ARS	
<b>Référent de l'action</b>	
Coordinatrice des actions sociales	
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Public cible</b>
ARS Professionnels de santé	Les habitants

<b>PROJET SOCIAL ET EDUCATIF DE TERRITOIRE</b>	
<b>Convention Territoriale Globale 2023 - 2027</b>	
<b>AXE 4 :</b>	<b>PREVENTION SANTE</b>
Objectif(s) stratégiques de référence	- Permettre la transmission des messages de prévention et de promotion de la santé auprès des différents publics.
Objectifs opérationnels	- Mettre en place d'actions de prévention
FICHE ACTION 4.2	« Projet Alimentaire de Territoire et actions de prévention sur l'alimentation »
<b>Diagnostic initial</b>	
<p>- Un engagement fort au travers du Projet Alimentaire Territoire au sein des cantines scolaires et des besoins de développer des actions de santé publique en direction de la petite enfance / de l'enfance et la jeunesse impulsées par les structures.</p> <p>- Une complémentarité éducative à travailler au regard de la Loi d'orientation et de programmation de juillet 2013 via le parcours éducatif santé.</p> <p>- Manque de formation des personnels sur les thématiques de prévention (éducation à l'alimentation / bien-être)</p>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Constitution d'une commission alimentation en y intégrant les cuisiniers, les animateurs et les parents</li> <li>- Rédaction du Projet Alimentaire de référence en lien avec les objectifs du PAT. Celui-ci a pour ambition de fédérer et de mettre en réseau les acteurs de la restauration collective pour une alimentation saine, durable et locale.</li> <li>- Formation des agents pour répondre au projet</li> <li>- Mise en place d'actions de sensibilisation à destination des enfants et des parents.</li> </ul>	
<b>Résultats attendus</b>	
<p>-Rédaction du projet</p> <p>-Prise de conscience des familles sur l'équilibre alimentaire</p> <p>- actions de prévention dans les structures enfance jeunesse</p>	
<b>Echéances de réalisation</b>	
Mai 2023	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	
<p>Nombre d'ateliers organisés</p> <p>Nombre de participants</p> <p>La confection de menus en tenant compte du PAR</p>	
<b>Référent de l'action</b>	
Chargée de coopération CTG	
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Public cible</b>
<p>*Cuisinières nourricières</p> <p>*Mil Perche</p> <p>*ARS</p> <p>*élus locaux</p>	<p>Les familles</p> <p>Les professionnels de la restauration collectives et encadrants du temps méridien</p>

<b>PROJET SOCIAL ET EDUCATIF DE TERRITOIRE</b> <b>Convention Territoriale Globale 2023 - 2027</b>	
<b>AXE 5 :</b>	<b>HABITAT – CADRE DE VIE - MOBILITE</b>
Objectif(s) stratégiques de référence	-Permettre l'adéquation entre les services à la population et l'attractivité du territoire.
Objectifs opérationnels	- Améliorer les conditions d'accueil dans les structures afin d'aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale
FICHE ACTION 5.1	« Habilitation des garderies en Accueil Périscolaire »
<b>Diagnostic initial</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cinq garderies non déclarées en accueil périscolaire.</li> <li>- Une partie des encadrants formés lors de la mise en œuvre des TAP en 2013 (bafa/CQP)</li> <li>- Des accueils périscolaires déclarés le mercredi</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler en étroite collaboration les agents du service enfance et avec la caf et la drajes pour déclarer les accueils.</li> <li>- Se mettre en conformité au regard de l'article R. 227-1 du code de l'action sociale et des familles, pour garantir un accueil de qualité.</li> <li>- Former les agents,</li> </ul>	
<b>Résultats attendus</b>	
Une meilleure prise en charge des enfants Augmentation de la fréquentation Des espaces aménagés en fonction du projet proposé	
<b>Echéances de réalisation</b>	
2024	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	
Formalisation du projet sur les temps périscolaires Taux de satisfaction	
<b>Référent de l'action</b>	
Chargée de coopération CTG	
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Public cible</b>
DRAJES Caf Associations de l'éducation populaire	Les enfants scolarisés dans les écoles primaires du territoire et leurs familles

**PROJET SOCIAL ET EDUCATIF DE TERRITOIRE**  
**Convention Territoriale Globale 2023 - 2027**

<b>AXE 5 :</b>	<b>HABITAT – CADRE DE VIE - MOBILITE</b>	
Objectif(s) stratégiques de référence	-Permettre l'adéquation entre les services à la population et l'attractivité du territoire.	
Objectifs opérationnels	- Améliorer les conditions d'accueil dans les structures afin d'aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale	
FICHE ACTION 5.2	« Création d'un lieu identifié »Petite Enfance »/ parentalité et renforcement de l'offre d'accueil collectif + 6 places»	
<b>Diagnostic initial</b>		
<p>L'offre d'accueil de la petite enfance sur le territoire se traduit par 40 places en accueil collectif au travers des deux multi accueils (25/15) et 69 places en accueil individuel réparties chez 18 assistants maternels. Ce qui donne un taux de couverture global à <b>53,8%</b> contre 66,9% à l'échelle du département de l'Orne.</p> <p>Le constat montre que le bâtiment actuel du multi accueil de Longny au Perche ne répond plus aux normes en vigueur. Le Conseil départemental de l'Orne a émis le maintien de l'agrément (PMI) sous réserve de mettre en conformité du bâtiment.</p>		
<b>Descriptif de l'action</b>		
<p>Au regard de l'évolution des besoins du territoire, de nouvelles orientations ont été définies pour répondre à trois objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter le taux de couverture global des enfants de 0 à 3 ans pour atteindre 56%, soit la création de 6 places supplémentaires.</li> <li>- Intégrer le Relais Petite Enfance au multi accueil pour centraliser les services de la petite enfance et répondre à terme à la mission du guichet unique (centralisation des demandes en accueil collectif et/ou individuel),</li> <li>- Etudier la possibilité de développer un L.A.E.P. (lieux d'accueil parents enfants),</li> </ul> <p>Proposer un bâtiment répondant aux normes liées à l'accueil du jeune enfant et aux normes réglementaires et environnementales.</p> <p>Pour atteindre les objectifs fixés et au regard du coût du projet initial, les élus ont orienté le projet de manière à créer une maison de la petite enfance en intégrant le multi accueil existant avec 31 places d'accueil et le Relais Petite Enfance au sein d'un bâtiment neuf. Le projet nécessite la démolition de plusieurs bâtiments : la crèche actuelle, jugée vétuste, et trop petite, deux bâtiments préfabriqués situés dans la cour de la crèche et l'ancien magasin jardiva, situé sur la parcelle adjacente.</p> <p>Le bâtiment qui sera réalisé sera positionné entre la rue Eugène Cordier qu'il longera et le parking de la voie dite « le potager ».</p>		
<b>Résultats attendus</b>		
- Ouverture de l'équipement au 1 <sup>er</sup> trimestre 2025		
<b>Echéances de réalisation</b>		
Avril 2023 – janvier 2025		
<b>Indicateurs d'évaluation</b>		
Respect de l'échéancier		
<b>Référent de l'action</b>		
Chargée de coopération CTG / référent parentalité		
<b>Partenaires sollicités</b>		<b>Public cible</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil départemental</li> <li>- CAF</li> <li>- Commune de Longny</li> <li>- ETAT</li> <li>- MSA</li> </ul>		<p>Les enfants du territoire et leur famille</p> <p>Les assistants maternels</p>

<b>Convention Territoriale Globale 2023 - 2025</b>	
<b>AXE 5 :</b>	<b>HABITAT – CADRE DE VIE - MOBILITE</b>
Objectif(s) stratégiques de référence	-Permettre l'adéquation entre les services à la population et l'attractivité du territoire.
Objectifs opérationnels	- Améliorer les conditions d'accueil dans les structures afin d'aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale
FICHE ACTION 5.3	« Réhabilitation de l'accueil de loisirs de Randonnai »
<b>Diagnostic initial</b>	
Il existe actuellement un accueil de loisirs sur le territoire. Cet équipement accueille jusqu'à 80 enfants durant la période estivale. Celui-ci ne répond plus aux besoins de conformité des locaux et à la réglementation en vigueur.	
<b>Descriptif de l'action</b>	
La construction d'un nouvel accueil de loisirs est prévue sur le terrain de la structure existante. Il est privilégié une construction répondant aux normes « baisse consommation. »	
<b>Résultats attendus</b>	
Ouverture en septembre 2025	
<b>Echéances de réalisation</b>	
Septembre 2024 - août 2025	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	
Respect de l'échéancier	
<b>Référent de l'action</b>	
Chargée de coopération CTG / coordinateur enfance	
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Public cible</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Drajés</li> <li>- Conseil départemental</li> <li>- Caf / msa</li> <li>- Etat</li> </ul>	Les enfants du territoire et leur famille



**PROJET SOCIAL ET EDUCATIF DE TERRITOIRE**  
**Convention Territoriale Globale 2023 - 2027**

<b>AXE 5 :</b>	<b>HABITAT – CADRE DE VIE - MOBILITE</b>
Objectif(s) stratégiques de référence	- Continuer le travail engagé sur la diversité et la qualité des services aux familles
Objectifs opérationnels	- Accompagner l'évolution des services en veillant à s'assurer l'adéquation aux besoins des familles
FICHE ACTION 5.4	« Mise en place d'un guichet unique / création d'une commission d'attribution des places en crèche »
<b>Diagnostic initial</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le RPE positionné comme un lieu d'information sur l'offre d'accueil sur le territoire</li> <li>- Manque d'un lieu de centralisation de l'offre d'accueil collectif et individuel</li> <li>- Pas d'instance de concertation pour l'étude des demandes des parents</li> <li>- Des places en crèches attribuées au fil de l'eau</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'action</b>	
<p>1. création d'un guichet unique porté par le RPE qui aura pour mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'informer et orienter les parents</li> <li>- assurer le suivi de la demande</li> <li>- Promouvoir l'offre de service</li> </ul> <p>2. Création d'une commission d'attribution des places en crèche (élus directrices de crèche animateur RPE) pour l'étude des demandes et valider l'attribution des places disponibles. Celle-ci se réunira à hauteur d'une fois par an en mars pour attribuer les places pour septembre.</p>	
<b>Résultats attendus</b>	
Ouverture du service et mise en place de la commission	
<b>Echéances de réalisation</b>	
2024	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	
Nombre de demandes déposées Nombre de places attribuées	
<b>Référent de l'action</b>	
Référent parentalité	
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Public cible</b>
Elus de la commission enfance jeunesse Directrices de structures caf	Parents en recherche d'un mode de garde

## PROJET SOCIAL ET EDUCATIF DE TERRITOIR

### Convention Territoriale Globale 2023 - 2027

<b>AXE 5 :</b>	<b>HABITAT – CADRE DE VIE - MOBILITE</b>	
Objectif(s) stratégiques de référence	- Améliorer et renforcer l'offre de mobilité sur le territoire	
Objectifs opérationnels	- Soutenir et accompagner des initiatives visant à renforcer la mobilité dans une démarche éco- responsable et solidaire	
FICHE ACTION 5.5	Amélioration de la mobilité sur le territoire	
<b>Diagnostic initial</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Près de 65% des actifs travaillent dans une autre commune que celle de résidence</li> <li>- Le temps médian du trajet domicile- étude est particulièrement important, surtout pour les 15-17 ans (distance médiane de 22,4 km, alors que la moyenne nationale est de 6,6 km) et les 18-24 ans (distance médiane de 47,4 km, alors que la moyenne nationale est de 5,1 km), ce qui s'explique par le faible nombre d'écoles sur le territoire et par l'absence de lycée et d'organismes de formation.</li> <li>- Une problématique de mobilité transversale et jouant un rôle majeur.</li> <li>- Une offre de transport insuffisante et non coordonnée</li> <li>- Le co-voiturage, une piste intéressante. Des réticences malgré tout</li> </ul> <p>Des atouts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le service de transport à la demande proposé par le CIAS</li> <li>• La présence de trois lignes de bus</li> <li>• 2 Vélos électriques en location dans les offices de tourisme</li> <li>• 5 Bornes électriques</li> </ul>		
<b>Descriptif de l'action</b>		
<p>Création d'un groupe de travail afin de coordonner la mobilité sur le territoire. Celui-ci regroupera un référent élu de la cdc, la directrice du pôle SMEJ, agents du TAD, service tourisme / développement économique+ chargé mission Petite Ville de Demain, les acteurs de la mobilité. Il devra travailler autour de 3 grandes orientations :</p> <p><b>Orientation 1 : Doter le territoire d'aménagements permettant de répondre aux différents besoins ou pratiques</b> (ex : l'aménagement de cheminements doux de proximité pour faciliter la pratique des mobilités douces (vélo, marche à pied...) au sein des bourgs, Création d'aires d'accueil pour vélos, pistes cyclables à vocation touristique ou de loisirs)</p> <p><b>Orientation 2 : Développer la mobilité électrique</b> (Aide à l'acquisition de véhicules électriques)</p> <p><b>Orientation 3 : Proposer des alternatives à la voiture individuelle</b></p> <p>(ex : ✓ Favoriser l'émergence de nouvelles pratiques de déplacement permettant de trouver des alternatives au recours systématique à la voiture individuelle type Co-voiturage : Aménagement, équipement et signalétique d'aires de covoiturage, et communication et promotion du co-voiturage,          ✓ mutualisation des véhicules 9 places du service enfance jeunesse pour le déplacement des habitants lors de manifestations          ✓ définir une offre de TAD coordonnées à l'échelle du Perche Ornaï)</p>		
<b>Résultats attendus</b>		
Des propositions diversifiées qui répondent aux besoins des habitants		
<b>Echéances de réalisation</b>		
Avril 2023		
<b>Indicateurs d'évaluation</b>		
Nombre de participants impliqués dans la démarche Evolution de la mobilité à l'échelle des hauts du perche		
<b>Référent de l'action</b>		
Pôle SMEJ		
<b>Partenaires sollicités</b>	<b>Public cible</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services de la cdc,</li> <li>• La Région,</li> <li>• Les associations</li> <li>• Le département</li> </ul>	Les habitants du territoire	

## ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

### Fiche de cadrage – Fonction de Chargé de Coopération CTG

Territoire : CDC DES HAUTS DU PERCHE

Professionnel en charge de la fonction : Virginie FOUCHET

Intitulé de poste : Directrice du Pôle Social Mobilité Enfance et Jeunesse

Qualification : Diplôme d’Etat de la Jeunesse de l’Education Populaire et du Sport Employeur : CDC DES HAUTS DU PERCHE

**Détail de la fonction :** Animer la coordination générale de la Ctg sur le territoire et l’accompagnement de sa déclinaison thématique au sein des services et du territoire concerné.

Fonction	Objectif lié à la CTG	Nbre d’ETP affecté à la mission	Echéance de la mission	Financement de la mission
Coordination générale de la Ctg	- Participer à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques dans les domaines suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, handicap, accès aux droits, logement, animation de la vie sociale - Concevoir, mettre en œuvre et assurer le suivi et l’évaluation de la CTG en relation avec la CAF. - Assurer l’animation de la dynamique partenariale locale et institutionnelle dans les domaines précités. - Assurer la coordination générale des instances concernées par la Ctg. - Effectuer l’animation de ces instances et le suivi auprès des partenaires de la Ctg.	0,70	2023/2027	16 800,00€

#### Contenu de la mission :

- Conduire les diagnostics territoriaux ou thématiques dans le cadre de la définition ou du renouvellement de la CTG.
- Co animer en lien avec la Caf la démarche de définition et de formalisation de la Ctg.
  - Etre l’interlocuteur de la CAF pour le suivi et la mise en œuvre de la Ctg
  - Organiser et assurer le suivi des instances prévues par la Ctg
  - Animer le suivi des groupes de travail de la Ctg et assurer leur coordination.
- Accompagner la réalisation des objectifs inscrits dans la Ctg afin de :
  - Contribuer à la construction d’une stratégie de développement territorial
  - Poursuivre le maillage territorial, l’accessibilité et la qualité des modes d’accueil du jeune enfant : avec une attention particulière à l’accueil des enfants en situation de handicap et/ou de pauvreté

- Soutenir la diversification et l'accessibilité de l'offre de loisirs
- Poursuivre le développement des actions favorisant l'autonomie des jeunes et leur engagement citoyen
- Favoriser l'émergence d'actions de soutien à la parentalité
- Impulser le maillage territorial des structures d'animation de la vie sociale
- Garantir l'accès aux droits et veiller à l'accessibilité des services sur l'ensemble du territoire
- Etre l'interlocuteur des acteurs locaux : communes, associations, gestionnaires de services...
- Animer la mise en réseau des acteurs :
  - Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques
  - Etre en lien permanent avec les chargés de coopération thématique
  - Développer des actions transversales
- Evaluer le plan d'actions et les objectifs fixés par la Ctg.

### Fiche de cadrage – Fonction de Coopération Thématique CTG

Territoire : CDC DES HAUTS DU PERCHE

Professionnel en charge de la fonction : 3 référents thématiques

Nom du référent	Intitulé de poste	Thématique spécifique	Nbre d'ETP affecté à la mission	Echéance de la mission	Financement de la mission
Elise SPYRATOS	Coordinatrice des actions sociales	Accès aux droits / numérique/ animation de la vie sociale	0,1	2023/2027	2 400€
Laurence BANNIER GADRE	Animatrice du RPE	Petite enfance / Parentalité	0,1	2023/2027	2 400€
Charlie LECONTE	Coordinateur ludothèque / jeunesse	Enfance jeunesse / animation de la vie sociale	0,1	2023/2027	2 400€

#### **Détail de la fonction :**

Participer au suivi global de la Ctg et contribuer à la réalisation du plan d'actions dans les secteurs concernés dans le respect des compétences de la collectivité.

**La gouvernance** : 1 comité de pilotage (COFIL) par an à l'initiative de la communauté de communes et du CIAS et de la CAF pour :

- Assurer le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention (rapport annuel) ;
  - Contribuer à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différentes commissions techniques et groupes de travail ponctuels existants ;
  - Veiller à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
  - Porter une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Membres :

- Président, Vice-Présidente des affaires sociales et le vice- président en charge de l'enfance et la jeunesse,
- Les membres de la CAF, de la MSA et du Département,
- Un représentant de L'éducation Nationale,
- Les référents thématiques,
- Le chargé de coopération de la CTG,

**Des commissions** techniques entre les différents acteurs des champs d'intervention couverts par la présente convention seront mises en place.

Elles permettront :

- D'assurer le suivi de la réalisation des actions au regard du champ d'intervention concerné,
- De travailler sur les objectifs et les projets inscrits dans la présente convention
- De proposer des initiatives et actions innovantes dans le domaine d'intervention concerné. Chaque thématique est suivie entre 2 à 3 fois par an en sachant que l'on peut regrouper ces thématiques lors des commissions techniques.

Les membres sont les membres du COFIL ainsi que les acteurs et élus locaux concernés par les thématiques.

Des groupes de travail ponctuels pourront être organisés en fonction des besoins sur les thématiques et/ou des actions spécifiques.

## Éléments Financiers du déploiement des actions CAF

Intitulé	Evolution de l'action	Financement CAF (fonctionnement)	Coût du projet	Financement CAF (investissement)	Date de mise en œuvre
Maison de la petite enfance	+ 6 places et un espace dédié au RPE	+ 3600€ par nouvelle place	1605 422€	635 000€ validé en décembre 2022	2023
	Embauche d'une EJE à temps complet		22 891€		2024
Création d'un LAEP	nouvelle	8000€	15 000€	Dans les locaux de la maison de la petite enfance	2025
Chantier jeunes	nouvelle	3200€	4000€	0€	2023
Habilitation des garderies en accueil périscolaire	nouvelle	Prestation de service 0,549€/h/enfant	Pas de surcoût	0€	2024
Réhabilitation de l'accueil de loisirs de Randonnai	Mise en conformité du bâtiment	0€	800 000€ (montant estimé)	40% du coût du projet	2025
Equipement des structures E/J d'un logiciel de gestion et portail famille	nouvelle	0€	29468 €	14 094 €	2023
Création d'un Espace de Vie Sociale	nouvelle	23 682€	2 000 000€	40% du coût du projet	lancement du service 2023 projet construction d'un bâtiment 2027
COORDINATION CTG Renforcer la gouvernance et l'animation de la CTG	+0,15 ETP	24 000€	Pas de surcoût	0€	2023

## ANNEXE 5 – Evaluation

Évaluer c’est mesurer le chemin parcouru pour progresser, réajuster, mettre en cohérence. L’évaluation est un outil au service

de la démarche de progrès qui s’inscrit dans le souci de l’amélioration continue des actions.

C’est aussi un outil de clarification et de valorisation auprès des partenaires :

### Objectifs de l’évaluation de cette CTG :

- Adapter les interventions de la collectivité et de la Caf (prise en compte des besoins prioritaires et des besoins spécifiques),
- Réduire les écarts entre l’offre existante et le besoin,
- Opérer les choix stratégiques sur le territoire,
- Connaître l’ensemble des champs d’interventions de la Caf, fluidifier les relations, respecter les engagements,
- Rationaliser les organisations et les fonctionnements et travailler en transversalité.

Elle se compose de deux démarches distinctes:

- Le suivi des résultats : état des lieux/ bilan des actions,
- L’évaluation des impacts : mesure des effets, des évolutions entre l’année N et N+2 (évaluation intermédiaire) et l’année N et N+4.

L’évaluation se déroulera en continu et sera intégrée au dispositif du pilotage des actions.

Evaluation de la Démarche	Les réalisations	Questions évaluatives	Indicateurs	Résultats					Perspectives	Commentaires
				N	N+1	N+2	N+3	N+4		
		Les éléments qui figurent dans le diagnostic partagé sont-ils adaptés ?	- Ressenti des acteurs locaux tout au long de la démarche. - Ensemble des éléments présents pour déterminer des champs prioritaires Réactualisation des données aisée ?							
		Des champs prioritaires ont-ils été identifiés ?	Y a-t-il consensus ou pas?							
		La construction du plan d'actions a-t-elle été pertinente au regard du diagnostic posé ?	Ressenti des acteurs locaux							
		Avancée effective de la CTG	Respect des échéances inscrites au calendrier							

Pour chaque fiche action, des résultats attendus et des indicateurs d’évaluation ont été définis.



	Questions évaluatives	Indicateurs	Résultats					Perspectives	Commentaires
			N	N+1	N+2	N+3	N+4		
Evaluation de la Démarche	Les moyens	Quelle est la place et la mobilisation des acteurs ? (élus, administrateurs, habitants, associations,...)?	Actions réalisées : - - - -						
		Y a-t-il une clarification des différents niveaux d'implication des partenaires?	4 niveaux de participation: - l'information - la consultation - la concertation - la co-construction						
		Le pilotage et le fonctionnement des instances sont-ils efficaces?	Formalisation existante ? Calendrier identifié ? Quels outils de pilotage ont été mis en place?						
		Les moyens mobilisés sont-ils adaptés / adéquats? (humains, financiers, matériels)	Nombre de personnes mobilisées et temps passé						
	La communication	Existe-t-il un plan de communication ? Place de la Caf dans ce plan Place du cias dans ce plan Place de la Commune de communes dans ce plan							
	La qualité des équipes et des intervenants	Compétences, qualifications, formations							

Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le



ID : 061-200068856-20230302-DELIB\_03\_14\_C TG-DE

**ANNEXE 6 – Décision du conseil communautaire de la co  
2 mars 2023**